

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2016-2017

## COMPTE RENDU AVANCÉ

Séance publique de commission\*

**Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé**

Mardi 18 octobre 2016

\*Application de l'art. 161 du règlement

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1	
<i>Organisation des travaux</i> .....	1	
<i>Examen de l'arriéré</i>		
Intervenants : M. le Président, MM. Onkelinx, Wahl.....	1	
<i>Reprise de la séance</i> .....	1	
<i>Examen de l'arriéré (suite)</i>		
Intervenants : M. le Président, MM. Onkelinx, Puget.....	1	
<i>Auditions relatives à l'assurance Autonomie</i>		
Intervenants : M. le Président, Mme Leal Lopez, MM. Jeholet, Onkelinx, Puget, Wahl, Mmes De Bue, Salvi, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	2	
<i>Auditions</i> .....	6	
<i>Note de politique générale pour la session 2016-2017</i> .....	6	
<i>Question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la cartographie des nuisances sonores sur les routes et autoroutes wallonnes » ;</i>		
<i>Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sensibilisation et campagne pour la vaccination de la grippe » ;</i>		
<i>Question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention contre la grippe saisonnière » ;</i>		
<i>Question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la création d'unités de répit dans le cadre du plan Cancer en Wallonie ».....</i>		6
<i>Désignation d'un rapporteur</i>		
Intervenants : M. le Président, MM. Jeholet, Onkelinx.....	6	
<i>Exposé de M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine</i>		
Intervenants : M. le Président, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, MM. Jeholet, Puget, Daele, Wahl, Onkelinx.....	6	
<i>Échange de vues</i>		
Intervenants : M. le Président, MM. Daele, Wahl, Mme Salvi, M. Jeholet, Mme De Bue, MM. Onkelinx, Tzanetatos,		

Mmes Vienne, Durenne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, Mmes Pécriaux, Bonni, M. Martin, Mme la Présidente.....	8
<i>Reprise de la séance</i> .....	32
<i>Auditions</i> .....	33
<i>Note de politique générale pour la session 2016-2017</i> .....	33
<i>Question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la cartographie des nuisances sonores sur les routes et autoroutes wallonnes » ;</i>	
<i>Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sensibilisation et campagne pour la vaccination de la grippe » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention contre la grippe saisonnière » ;</i>	
<i>Question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la création d'unités de répit dans le cadre du plan Cancer en Wallonie ».....</i>	33
<i>Échange de vues (Suite)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, MM. Wahl, Onkelinx, Daele, Mmes Salvi, De Bue, M. Tzanetatos, Mmes Vienne, Durenne, Bonni, Pécriaux.....	33
<i>Confiance au président et au rapporteur</i> .....	51
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	51
<i>Question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le suivi du dossier de fermeture de la résidence Massimo à Gosselies » ;</i>	
<i>Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la fermeture de la résidence Massimo à Gosselies » ;</i>	
<i>Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la qualité de vie en établissement d'hébergement et d'accueil des aînés » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Nicaise à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'étude du respect des droits humains des résidents de maisons de repos »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi, M. Daele, Mmes De Bue, Nicaise, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	51
<i>Question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'avenir du plan Alcool »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Pécriaux, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine .....	56

*Question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la carte européenne en faveur des personnes souffrant de handicap »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Leal Lopez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine ..... 57

*Question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le désir d'enfants des personnes handicapées » ;*

*Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le désir d'enfant des personnes porteuses d'une déficience intellectuelle »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Pécriaux, De Bue, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine .....58

*Rappel au règlement*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue..... 61

*Interpellations et question orales (Suite).....61*

*Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'évaluation du prélèvement kilométrique »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine ..... 61

*Question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la réfection du marquage autoroutier »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Leal Lopez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine ..... 62

*Question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'enlèvement des véhicules abandonnés »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Knaepen, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine ..... 64

*Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la publication des statistiques de navigation par la Direction générale des voies hydrauliques »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine ..... 65

*Question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les dégradations sur les chantiers routiers »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Leal Lopez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine ..... 66

*Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les investissements liés aux recettes de la taxe kilométrique »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine ..... 67

*Question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'implantation d'éoliennes sur les aires de repos »*

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Stoffels, Crucke, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine ..... 68

*Question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'évolution du dossier du Thalys wallon » ;*

*Question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le RER »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Leal Lopez, M. Stoffels, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine ..... 70

*Question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la formation à la sécurité routière dans les écoles »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Puget, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine ..... 73

*Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le site Internet dédié aux écoles de conduite agréées »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine ..... 75

*Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la formation éducative à la conduite comme alternative aux amendes routières »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine ..... 75

*Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'immatriculation des camions »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine ..... 76

*Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les nouveaux moyens de déplacement »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine ..... 77

*Organisation des travaux (Suite)..... 78*

<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites</i> .....	78
<i>Interpellations et questions orales retirées</i> .....	78
<i>Liste des intervenants</i> .....	80
<i>Abréviations courantes</i> .....	81

Présidence de M. Knaepen, Vice-président

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 9 heures 24 minutes.*

**M. le Président.** - La séance est ouverte.

Chers collègues, je vous propose d'entamer les travaux de ce jour. Je pallie l'absence de Mme Kapompole qui nous rejoindra vers 10 heures 30, 11 heures.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

*Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La parole est à M. Onkelinx.

**M. Onkelinx** (PS). - Mme Morreale souhaite que la proposition de décret insérant un livre VIII dans le Code wallon de l'action sociale et de la santé (partie décrétable) relatif à l'aide aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales, déposée par Mmes Morreale, Kapompole, Péciaux, MM. Onkelinx, Martin et Mme Lambelin (Doc. 511 (2015-2016) N° 1) soit inscrit à l'ordre du jour de la commission du 8 novembre.

La parole est à M. Wahl.

**M. Wahl** (MR). - Monsieur le Président, je voudrais attirer votre attention sur le fait que la majorité n'assure pas le quorum pour l'instant. Vous êtes un membre cdH et six membres du PS, pour l'instant. Vous avez cinq sièges, pas six. Vous avez cinq membres effectifs.

*(Réactions dans l'assemblée)*

**M. le Président.** - La parole est à M. Wahl.

**M. Wahl** (MR). - On pourrait avoir 30 membres du PS dans la salle, cela ne changerait rien. Il y a cinq membres effectifs. Donc, le restant sont des parlementaires, au même titre que les autres, mais il n'y en a que cinq qui ont le droit de vote. Il y a un cdH, alors que le cdH a la possibilité d'avoir deux parlementaires avec droit de vote.

Cinq plus un, nous sommes d'accord, cela fait six

membres. Et donc, cela ne fait pas la majorité. Vous tournez le problème comme vous voulez, Monsieur le Président, il n'y a pas le quorum. Et vous, ce n'est pas en remplaçant la présidente que, subitement, vous attrapez la couleur politique du PS. Qu'est-ce que cela veut dire ?

**M. le Président.** - Je propose de suspendre les travaux jusqu'à l'arrivée du septième membre.

*(La séance est suspendue à 9 heures 27 minutes)*

### REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 9 heures 29 minutes.*

**M. le Président.** - La séance est reprise.

*Examen de l'arriéré  
(Suite)*

**M. le Président.** - La parole est à M. Puget.

**M. Onkelinx** (PS). - J'aurais quand même bien voulu avoir la réponse à la question que je pose, c'est-à-dire faire mettre la proposition de décret (Doc. 511 (2015-2016) N° 1) à l'ordre du jour.

**M. le Président.** - Personne ne s'y est opposé, nous l'avons inscrit.

**M. Onkelinx** (PS). - Je vous remercie.

**M. le Président.** - La parole est à M. Puget.

**M. Puget** (Indépendant). - Je souhaiterais également que la proposition de décret (Doc. 262 (2014-2015) N° 1) et la proposition de résolution (Doc. 144 (2014-2015) N° 1 et 2) soient mises à l'ordre du jour de la prochaine commission.

**M. le Président.** - Parfait.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole par rapport à l'examen de l'arriéré ? Merci.

### *Auditions relatives à l'assurance Autonomie*

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'organisation des auditions relatives à l'assurance Autonomie.

Il avait été convenu, lors de la précédente réunion de commission, que des auditions sur le thème de l'assurance autonomie seraient organisées la semaine du 7 novembre.

Il devait être procédé à l'audition de sept intervenants.

Tout d'abord, maintient-on la date du mardi 8 novembre ? Parfait.

Les groupes, outre l'audition d'un représentant habilité de la société Forsides, souhaitée par M. Jeholet, ont proposé d'entendre les personnes suivantes.

Pour le groupe PS :

- un représentant habilité de la société Santhea. Il pourrait s'agir de Mme Marie-Claire Lambert, Présidente, ou de M. Yves Smeets, Directeur général ;
- un représentant habilité de la Centrale des soins à domicile de Solidaris ;
- un représentant habilité de l'association socialiste de la personne handicapée. Il pourrait s'agir de Mme Gisèle Marlière, Présidente ou Florence Lebailly, Secrétaire générale.

Pour le groupe MR :

- un représentant habilité de l'Union des entreprises à profit social. Il pourrait s'agir de Dominique Vandesype, Secrétaire générale ;
- un représentant habilité de la Fédération wallonne de services d'aide à domicile. Il pourrait s'agir de M. Dubois, son président.

Pour le groupe cdH :

- un représentant habilité de la Mutualité chrétienne ;
- un représentant habilité de la Fédération d'aide et soins à domicile. Il pourrait s'agir de Brice Many, son directeur général.

Quelqu'un a-t-il une remarque ?

Pas de remarque. Je vous remercie.

La parole est à Mme Leal Lopez.

**Mme Leal Lopez** (cdH). - Concernant les noms pour le groupe cdH, j'ai entendu les associations, mais pas les noms.

**M. le Président.** - On ne nous a pas communiqué de noms.

**Mme Leal Lopez** (cdH). - Pour la mutualité

chrétienne, ce sera Laurent Jauniaux et pour le FASD, Brice Many.

**M. le Président.** - Nous l'avions, je l'ai dit.

**Mme Leal Lopez** (cdH). - Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.** - La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet** (MR). - On retient toute la liste que vous avez citée ? Oui. Et donc, on commence à 9 heures 15 nos auditions le 8 novembre.

C'est pour que l'on puisse s'organiser. On ne va pas convoquer tout le monde à 9 heures 15, le matin, en sachant qu'ils passeront peut-être plus tard. Combien de temps on leur laisse, le débat, et cetera...

Je suis pour des auditions les plus complètes et les plus ouvertes possible. Je pense que l'on peut aussi commencer nos auditions et ne pas les terminer le 8 novembre. Si on les invite, il faut pouvoir aussi échanger. Invite-t-on toute la liste que vous avez citée, le 8 novembre, ou commence-t-on le 8 novembre, quitte à prévoir une date par la suite ?

**M. le Président.** - On pourrait également se réunir le jeudi 10 novembre après-midi. Cela avait déjà été évoqué, ici, en commission. On peut proposer aussi, pour l'organisation, un quart d'heure par intervenant.

**M. Jeholet** (MR). - C'est peu.

**M. le Président.** - C'est peu ?

**M. Onkelinx** (PS). - On n'a pas besoin de tout cela pour dire que le projet est nul.

**M. Jeholet** (MR). - Non, c'est vrai, mais...

**M. Onkelinx** (PS). - Si l'on s'en tient à un format de 20 minutes par intervenant...

**M. Jeholet** (MR). - On a déjà suffisamment d'échos mais j'aime bien qu'il y ait ce débat parlementaire.

**M. le Président.** - On propose 20 minutes par intervenant ?

**M. Jeholet** (MR). - Vingt minutes d'exposé et puis un échange ?

Un échange général ?

On a huit personnes fois 20 minutes, en faisant le compte, on est déjà à midi. Cela veut dire que l'échange se fera l'après-midi. Je n'ai pas de problème. C'est simplement aussi par respect pour les personnes que l'on va entendre.

Que l'on dise que l'on entend les huit personnes pendant 20 minutes, en commençant à 9 heures 15, cela

veut dire qu'ils doivent être disponibles aussi début d'après-midi, à 14 heures, quand on reprend les travaux, pour justement avoir cet échange général. Je pense que ce n'est pas plus mal.

**M. le Président.** - La parole est à M. Puget.

**M. Puget** (Indépendant). - N'oublions pas qu'il y a une demande de trois textes qui sont mis aussi à l'ordre du jour.

**M. Onkelinx** (PS). - Je crois que l'on pourrait se limiter à la matinée pour les auditions, avec les réponses. De 9 heures 15 à 11 heures 30 pour les auditions. Ensuite l'échange de vues à 11 heures 30 et l'on pourrait terminer nos travaux à 13 heures.

**M. le Président.** - Il faut d'abord examiner les textes, Monsieur Onkelinx, il y a trois textes. Ces textes prendront aussi du temps.

**M. Jeholet** (MR). - On peut mettre les textes en commission, le mardi, à 16 heures ou à 18 heures, rien n'empêche cela. À un moment donné, mettre des textes et puis les personnes auditionnées vont intervenir à quelle heure ? Je pense qu'il faut aussi respecter les personnes auditionnées.

**M. Onkelinx** (PS). - D'accord.

*(Réaction d'un intervenant)*

**M. Jeholet** (MR). - Si vous ne voulez pas respecter les personnes qui vont être auditionnées et les faire venir à 18 heures ou à 19 heures, pour moi c'est bon aussi....

**M. le Président.** - On commence à 9 heures 15, on prend 20 minutes et on déborde un peu pour terminer à 13 heures ?

La parole est à M. Wahl.

**M. Wahl** (MR). - Monsieur le Président, cela me semble quand même un petit peu compliqué. Donc, nous avons huit personnes, sur un sujet pareil, avec inévitablement les questions à chacun des intervenants et des questions, en principe, de chacun des groupes, minimum, je crois qu'il faut être raisonnable. Il faut une manière d'ordonner nos travaux qui, d'abord, ne s'enferme pas nécessairement dans un horaire par trop compliqué. On voit ce que cela donne quand l'on veut s'en tenir aux minutes ; on en a encore eu la triste expérience hier. Essayons d'éviter ce genre de dérapage stupide et d'interprétation un peu trop stricte de prétendue décision. Soit !

Il vaut peut-être mieux, aussi par respect vis-à-vis des personnes que nous allons entendre, leur dire : « Écoutez, on commence à 9 heures mais vous passerez peut-être à 11 heures ». Je ne suis pas sûr qu'ils seront enchantés, surtout si cela perdure l'après-midi. À un

moment donné...

**M. le Président.** - La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet** (MR). - On va essayer de faire une proposition. Il y a huit intervenants. Ne peut-on pas, puisqu'on avait quand même réservé aussi l'après-midi du jeudi 10 novembre, avoir quatre intervenants le mardi 8 et même prolonger jusque 12 heures 30 – 13 heures si nécessaire – c'est un engagement que l'on peut prendre ; commencer à 14 heures par les trois textes et puis les questions et avoir la suite des auditions, les quatre autres intervenants, le jeudi après-midi à 14 heures ? D'une part, l'on sait travailler sur les textes, poser les questions et on sait avoir les auditions – une matinée sur les auditions par rapport à un sujet comme celui-là – et refaire, le jeudi après-midi, des auditions sur un thème comme celui-là. Cela ne me paraît quand même pas extraordinaire ou des demandes irréalisables.

**M. le Président.** - La proposition est sur la table, Monsieur Jeholet. Qui souhaite prendre la parole ?

La parole est à Mme De Bue.

**Mme De Bue** (MR). - Je pense que c'est une bonne proposition. J'attire juste votre attention que le jeudi, les travaux devraient commencer vers 15 heures pour permettre à ceux qui siègent au bureau de la Fédération Wallonie-Bruxelles de vous rejoindre dans les meilleurs délais.

**M. le Président.** - Parfait. Qui souhaite ajouter un mot ?

La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - Si l'on suit la proposition de M. Jeholet, quatre auditions de 15 à 20 minutes chacune, que serait-il prévu alors, parce qu'on utiliserait de 9 heures 15 à midi pour les auditions ?

**M. Jeholet** (MR). - Je pense que 20 minutes maximum de présentation. C'est plus simple que l'on puisse, après, interroger. Il y aura quand même pas mal de questions aux quatre intervenants. Donc, on décide d'intervenir après les quatre exposés de façon générale et qu'on puisse s'adresser à l'un et à l'autre, selon les...

**M. le Président.** - Peut-on partir sur une demi-heure par personne ?

**M. Jeholet** (MR). - Ce sera trop long.

**Mme Salvi** (cdH). - Ne peut-on alors pas globaliser les huit auditions le mardi matin ? On commence à 9 heures 15, si c'est un quart d'heure chacun, on fait les auditions jusqu'à 11 heures 15 et puis on a même la possibilité de travailler jusqu'à 13 heures pour les échanges et l'on globalise le mardi matin, en ne faisant vraiment que les auditions.

**M. Jeholet (MR).** - Sur un thème comme celui-là ?

Objectivement, sur un thème comme celui-là, présentation de l'étude, huit intervenants et un débat, le mardi matin, c'est tout à fait irréalisable. Cela sera n'importe quoi, on va avoir de la frustration. Je pense que le faire sur deux demi-journées, c'est déjà un exploit, je vous le dis très clairement, par rapport à la présentation de l'étude, par rapport aux différents intervenants. Je pense que le faire le 8 au matin et le jeudi après-midi, cela ne me semble quand même pas une demande exagérée. Huit intervenants le matin, avoir le débat, la présentation, c'est impossible !

**M. le Président.** - Peut-on faire la moitié le mardi et la moitié le jeudi ?

**Mme Salvi (cdH).** - Je n'ai pas de souci, ce n'est pas du tout dans la polémique, c'est juste essayer d'être constructive un maximum. Ce qui est peut-être un peu plus dérangeant, c'est que si l'on veut avoir l'ensemble de la discussion, en présence de l'ensemble des intervenants – parce que je pense qu'il y aura des points de vue différents – c'est intéressant d'avoir la discussion ensemble et de pouvoir dès lors les interpeller. Si l'on en a quatre le mardi et quatre le jeudi, j'ai l'impression qu'à ce moment-là, on n'est pas dans une globalisation des échanges et de la discussion. Je serais frustrée de ne pas pouvoir, à ce moment-là, rebondir sur l'une ou l'autre intervention dans le cadre de la discussion, voire même la faire perdurer l'après-midi, si l'on estime qu'à 13 heures, on n'a pas terminé l'ensemble de la discussion. Je n'ai pas de souci à ce que l'on ne fasse – pas une pause d'une heure et demie – une pause d'une demi-heure pour pouvoir continuer les travaux dans l'après-midi, si l'on estime qu'effectivement, on n'a pas approfondi l'ensemble de la discussion.

Je rappelle que cette commission commence à 9 heures 15 – et je m'excuse pour le retard de ce matin – mais cela permet effectivement d'avoir quatre heures – quatre heures et demie devant nous pour pouvoir aborder l'ensemble de la discussion.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je n'ai évidemment rien à dire dans la manière dont cette commission souhaite organiser ses travaux – elle ne me demande d'ailleurs rien – mais je m'autorise à faire une suggestion. Pourquoi ne pas utiliser toute la journée du mardi pour faire les auditions utiles pour permettre que tout le monde soit présent dans le cadre du débat et le jeudi après-midi, commencer avec les textes et les questions orales ?

**M. le Président.** - La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet (MR).** - Je n'ai pas a priori par rapport à la proposition du ministre. Simplement, sans porter de

jugement de valeur par rapport aux auditions qu'on a dans ce Parlement, j'insiste, ce ne sont quand même pas des auditions anodines qui n'ont pas d'importance pour la suite de nos travaux, qui n'ont pas d'importance pour l'avenir de nos concitoyens et, ici – Monsieur le Ministre, vous le savez bien, vous avez déjà eu l'étude – on va nous présenter une étude. Je pense donc que rien que la présentation de l'étude, à moins de nous faire un micmac express en 20 minutes, cela prendra quand même un peu de temps. Je peux vous dire qu'il y aura des questions, des interrogations par rapport à la présentation de l'étude et puis il y aura, après, six intervenants.

Si l'on dit qu'on a la présentation de l'étude le matin et des intervenants l'après-midi, de 15 minutes, et que l'on prolonge et que l'on sait respecter les personnes qu'on entendra, ici, et que l'on fait le travail, la journée du mardi, et puis, les textes et les questions le jeudi après-midi, je n'ai pas de problème par rapport à cela.

Premièrement, ce ne sont pas des auditions, comme on a la coutume d'en organiser, et c'est quand même aussi une présentation d'une étude hyper importante dont nous n'avons pas connaissance. Je pense que même les personnes qui viendront auront envie d'aller au bout des choses et qu'il y aura quand même beaucoup de questions sur les bancs majorité-opposition.

Peut-on faire l'étude le matin et la présentation et le questionnement ? Croyez-moi, on aura bien besoin de la matinée et de prolonger à 12 heures 30, 13 heures – je n'ai pas de problème par rapport à cela – et puis alors, qu'à 14 heures, on puisse fixer les six auditions. Que l'on fixe les auditions et puis le débat ou entendre, d'abord, les six exposés et puis, le débat, je pense que les deux formules tiennent la route. Je n'ai pas d'objection à ce que l'on ait les six exposés de 15 minutes – cela veut dire une heure et demie – et puis, que l'on ait un échange de vues et toutes les questions aux six intervenants.

Par rapport à l'étude, je demande très clairement que l'on puisse consacrer la matinée à la présentation de l'étude et à l'échange avec les personnes qui ont réalisé cette étude.

**M. le Président.** - On avance. Je pense que nous allons donc consacrer notre mardi à l'étude et à l'audition. Tout le monde est-il d'accord avec cette proposition ?

**Mme Salvi (cdH).** - C'est une question d'organisation ; j'ai un souci à commencer, le jeudi 10 à 15 heures, les textes et toutes les questions. Ce n'est pas faisable dans l'organisation d'une semaine qui, en plus, est amputée du vendredi, de commencer uniquement les textes et l'ensemble des questions, le jeudi à 15 heures. Je souhaiterais que l'on puisse déjà travailler le mardi sur les textes et qu'à la limite, l'on consacre les questions, le jeudi à partir de 15 heures. Je pense qu'il

faut commencer à travailler avant sur les textes qui seront à l'ordre du jour.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Y a-t-il une urgence à ce que ces trois textes soient mis à l'agenda le 8 novembre ?

**M. le Président.** - Oui, aussi.

**Mme Salvi** (cdH). - C'est quoi, les textes du 8 novembre ?

**M. Wahl** (MR). - Non, ce sont les textes que vous venez de demander de faire remonter de l'arrière.

**M. le Président.** - C'est un texte de M. Puget relatif à l'intégration de l'apprentissage de l'utilisation de l'éthylotest dans la formation à la conduite ; un texte relatif aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales, déposé par Mmes Morreale et Kapompole et une résolution.

**M. Jeholet** (MR). - Ce sont des textes essentiels, j'en conviens mais je pense que le thème qui va nous occuper, lors de ces auditions, me paraît vraiment essentiel. Je demanderais donc aux auteurs des textes que l'on puisse simplement travailler correctement sur ces auditions, reporter à quinzaine les textes et que l'on ait, comme Mme Salvi le propose, les questions à 15 heures, le jeudi. Celui qui veut venir, ne pas venir, c'est son problème.

**M. le Président.** - La parole est à M. Onkelinx.

**M. Onkelinx** (PS). - Je suis d'accord avec la proposition.

**M. le Président.** - La parole est à M. Puget.

**M. Puget** (Indépendant). - Évidemment, l'importance des textes n'est pas la même, selon qu'on les dépose ou que l'on souhaite les critiquer, mais puisque la commission le souhaite, on reportera. J'insiste pour que, lors de la prochaine séance, on ne vienne pas dire qu'il y a le budget et que cela plus important que les textes déposés. Remettez-les au mois de janvier, dans ce cas. Tel est mon sentiment, avec ma toute petite expérience de deux ans, très humblement.

**M. le Président.** - Vous apprenez vite, Monsieur Puget.

La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - Si les auteurs des textes sont d'accord, je n'ai pas de souci à ce qu'on les reporte à quinzaine, et que, dès lors, on fasse les questions jeudi à partir de 15 heures, et que l'on consacre la journée du mardi à l'assurance autonomie.

**M. le Président.** - Parfait, on consacrerait la journée

du mardi à la présentation et à l'audition. Le jeudi, à partir de 15 heures, on entamera les questions.

Tout le monde est-il d'accord avec cette proposition ?

Parfait, nous y sommes arrivés.

**M. Jeholet** (MR). - Veillons à relayer la décision de la commission au sein de la Conférence des présidents pour ne pas qu'il y ait un nouveau débat.

**M. le Président.** - Nous avons un excellent secrétaire de commission.

La commission a décidé de procéder le mardi 8 novembre 2016 à l'audition :

- d'un représentant habilité de la société Forsides ;
- d'un représentant habilité de la société Santhea ;
- d'un représentant habilité de la Centrale des soins à domicile (CSD) de Solidaris ;
- d'un représentant habilité de l'Association socialiste de la personne handicapée (ASPH) ;
- d'un représentant habilité de l'Union des entreprises à profit social (UNIPSO) ;
- d'un représentant habilité de la Fédération wallonne de service d'aide à domicile (FEDOM) ;
- d'un représentant habilité de la Mutualité chrétienne (MC) ;
- d'un représentant habilité de la Fédération d'aide et soins à domicile (FASD).

## AUDITIONS

### NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE POUR LA SESSION 2016-2017

#### QUESTION ORALE DE M. KNAEPEN À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA CARTOGRAPHIE DES NUISANCES SONORES SUR LES ROUTES ET AUTOROUTES WALLONNES »

#### QUESTION ORALE DE MME DE BUE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA SENSIBILISATION ET CAMPAGNE POUR LA VACCINATION DE LA GRIPPE »

#### QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PRÉVENTION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE »

#### QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA CRÉATION D'UNITÉS DE RÉPIT DANS LE CADRE DU PLAN CANCER EN WALLONIE »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les auditions sur la note de politique générale pour la session 2016-2017 ainsi que les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Knaepen, sur « la cartographie des nuisances sonores sur les routes et autoroutes wallonnes » ;
- de Mme De Bue, sur « la sensibilisation et campagne pour la vaccination de la grippe » ;
- de Mme Pécriaux, sur « la prévention contre la grippe saisonnière » ;
- de M. Onkelinx, sur « la création d'unités de répit dans le cadre du plan Cancer en Wallonie ».

La question orale de M. Knaepen est transformée en question écrite

#### *Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet (MR).** - Je propose Mme De Bue.

**M. Onkelinx (PS).** - Je propose Mme Bonni.

**M. le Président.** - Mme De Bue et Bonni sont désignées en qualité de rapporteuses à l'unanimité des membres.

*Exposé de M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine*

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Président, mon exposé sera très bref.

D'abord, sur la question de la méthode, j'avoue ne pas avoir compris pour quelle raison ces trois questions orales étaient aspirées dans le débat sur la note de politique générale. Je ne peux pas dire qu'elles ont un intitulé qui soit globalisant, mais j'essaierai de trouver la manière de répondre à la question sur la cartographie des nuisances sonores dans le cadre de mon exposé.

Pour le reste, la note de politique générale a une nouvelle mouture cette année, puisque apparemment, j'avais été assommant avec mes septante pages de l'an dernier, et que la Conférence des présidents a souhaité contraindre les ministres à un maximum de trois pages. Trois pages pour expliquer les intentions de 40 % du budget, c'est, évidemment, peu. Ce sont trois pages de trop pour M. Jeholet, puisque l'on ne fait rien par nature et que l'on n'a rien de bon comme projet. Je vous assure que quand on essaie sérieusement de faire l'exercice, trois pages, c'est très court pour pouvoir exposer le contenu des intentions pour l'année parlementaire en cours et pour 2017.

Je me suis plié à l'exercice en utilisant une police de caractère peut-être un peu plus petite que mes collègues.

**M. Jeholet (MR).** - On vous a imposé trois pages ? L'accord de la Conférence des présidents, c'étaient dix pages au maximum, que les choses soient claires.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Vous aviez dit dix pages, ici, en commission. J'ai fait vérifier auprès des services du greffe, puisque l'on avait des informations divergentes entre trois pages et dix pages, et il nous a été confirmé à tous les ministres, raison pour laquelle tous les ministres sont sur trois pages, que c'était trois au maximum.

**M. Jeholet (MR).** - Ce n'est pas l'accord de la Conférence des présidents.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la

Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - En même temps, c'est salvateur, parce que c'est toujours plus compliqué de résumer une ambition en trois pages si l'on en a trente.

Pour le surplus, je ne vais donc pas faire une présentation PowerPoint pour trois pages. Vous avez, chacun, pu en prendre connaissance depuis vendredi dernier et parcourir le contenu de ces trois pages, et donc des axes majeurs sur lesquels je souhaite mener, avec mes équipes, l'action dans les départements dont j'ai la charge durant l'année parlementaire et une partie de l'année civile, puisque ce qui est évoqué comme intention ne se limite pas à septembre 2016 jusqu'à juillet 2017, mais englobe 2017, parfois même au-delà, parce que certains projets ne peuvent se concevoir que dans une perspective pluriannuelle, dont des dossiers bien connus, dont nous avons abondamment parlé hier. Je pense à la question des allocations familiales, par exemple, ou de la mise en œuvre de l'assurance autonomie, qui ne se limitera pas au premier semestre 2017, bien entendu.

Pour être efficace et éviter des palabres inutiles, je me tiens à la disposition de la commission pour répondre aux nombreuses questions qui ne manqueront pas d'être formulées à l'égard de cette note de trois pages, dont vous avez pu prendre connaissance, et qui résume mes intentions.

**M. le Président.** - La parole est à M. Puget.

**M. Puget** (Indépendant). - Monsieur le Président, la note a-t-elle été envoyée à tous les parlementaires ou uniquement aux membres de la commission ?

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - La note a été transmise aux services du greffe, et donc mise à disposition de tous les députés de cette Assemblée.

**M. Daele** (Ecolo). - Petite précision technique : j'ai pu remarquer que les notes n'étaient pas disponibles sur la plateforme, mais qu'elles étaient arrivées auprès des secrétariats des groupes. Je comprends, dès lors, la question de M. Puget, puisque, moi-même, je ne l'ai pas eu en tant que parlementaire, mais en tant que membre d'un groupe, certes non reconnu, mais groupe quand même.

**M. le Président.** - M. le Secrétaire me confirme qu'effectivement les notes ont été envoyées aux groupes et aux parlementaires de la commission.

**M. Puget** (Indépendant). - Vous confirmez donc bien ce que je pensais : tous les parlementaires ne sont pas égaux et ne reçoivent pas les mêmes informations. Cela peut être notifié au procès verbal, je n'ai absolument aucune honte à cela : je quitte cette commission, puisque je ne peux pas travailler et que l'on m'empêche d'avoir accès aux documents. Tout le monde n'est pas sur le même pied d'égalité, et je me demande

vraiment ce que je fais ici. Cela est scandaleux. Je replie mes affaires, et je m'en vais. La discussion peut continuer, il n'y aura pas de suspension – je n'en demande pas autant – je replie mes affaires, et je retourne dans mon bureau pour voir si je reçois, de temps en temps, des courriers pour effectuer mon travail. Merci.

**M. Wahl** (MR). - M. Puget, ce n'est ni la faute du président, ni la faute du ministre, ni la faute des membres de la commission, soyons bien clairs, ni la faute des membres de la commission. Il est quand même particulier que les parlementaires qui ne sont pas membres effectifs n'aient pas reçu le document.

Monsieur le Ministre, je comprends votre agacement dans la manière dont vous présentez la note, en disant : « Finalement, les informations que l'on donne sont difficilement compréhensibles. » Vous avez dit que les instructions reçues, c'étaient trois pages. Nous sommes plusieurs ici à faire partie de la Conférence des présidents et, manifestement, nous n'avons pas entendu la même chose. Cela est un peu surprenant.

Par rapport à ce que vous aviez présenté comme note l'année dernière – et je m'en souviens, parce que cette problématique s'était également présentée, et vous avez vous-même fait la remarque que nous avions l'impression de faire deux fois le même travail – la Conférence des présidents, il est vrai, a voulu éviter cet écueil-là, mais nous sommes tombés, une fois de plus, dans l'excès inverse. C'est tout ou rien dans ce Parlement, c'est un peu bizarre.

Soit, on essaie de faire avec, mais ce qui pose évidemment problème, c'est qu'un certain nombre de nos collègues n'ont pas reçu la note ou n'en ont pas eu la possibilité. En tout cas, les groupes parlementaires ne pouvaient même pas se douter que les parlementaires ne recevraient pas la note. Je suis perplexe, Monsieur le Président, parce que, en outre, nous commençons nos travaux avec une fausse information qui a été communiquée au ministre. À un moment donné, on se demande ce que l'on va faire aujourd'hui.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Soyons clairs, autant je ne nie pas que l'exercice qui a été fait l'an dernier, comme vous l'évoquiez Monsieur Wahl, était, quelque part, un exercice qui faisait doublon avec l'exposé du budget à proprement parler, parce que l'on allait certainement dans trop de détails. Trois pages, c'est certes peu, mais en même temps ce n'est pas inutile comme exercice, parce que cela permet de condenser la substantifique moelle de l'action que l'on souhaite mener.

J'ai parcouru les notes de mes collègues. Il y a deux

options possibles qui ont été choisies : soit, comme cela a été mon cas, essayer d'être plus exhaustif en donnant des intentions et des tonalités ; soit, comme d'autres de mes collègues, faire une sélection de seulement trois ou quatre dossiers particuliers qu'ils souhaitaient mettre en exergue. Pour avoir un débat de politique générale, ce n'est pas nécessairement un problème d'avoir une note qui soit courte.

Je déplore, très honnêtement – et je l'apprends en séance maintenant – que la note sur laquelle, mes équipes et moi-même, nous avons travaillé très tardivement, et que nous avons veillé à communiquer à temps – parce que je me rappelle de la remarque que M. Jeholet avait faite en disant : « Maximum 15 heures vendredi, que l'on ait le temps d'y travailler durant le week-end » – n'ait pas été communiquée par les services du Greffe à l'ensemble des parlementaires.

En effet, théoriquement, ce ne sont pas uniquement les membres de la commission qui sont intéressés – je l'imagine – de savoir quels peuvent être les axes d'action souhaités par les différents ministres. Il est dommage que M. Puget, dès lors, au lieu de réclamer une copie des trois pages, qu'il aurait pu lire rapidement, ait quitté la salle plutôt que de s'impliquer dans le débat.

Ce que j'ai simplement souhaité dire dans mon exposé introductif, c'est que la concision de l'exercice s'accommode mal de faire, maintenant, un exposé large et long, à coups de renforts de PowerPoint, alors que l'on s'en tient aux éléments clés. Je n'ai pas envie d'infliger à la commission l'exercice de la lecture intégrale de ces trois pages, sachant que chacun les a sous les yeux et que les amis de la presse qui le souhaitent pourront bénéficier d'une copie également. L'enjeu était vraiment de dire : « Soyons efficaces ! ».

Connaissant les tonalités que je souhaite mener dans le pôle Infrastructures et dans le pôle Action sociale-Santé, quelles sont les interrogations que vous continuez de nourrir et les réponses complémentaires que je peux vous apporter ? Parce qu'il est évident que, au-delà de ces trois pages, il y a de nombreuses autres informations que j'aurais jugé utile de vous communiquer, qu'il ne m'a matériellement pas été possible de résumer dans ces trois pages. Par conséquent, pour moi, le débat qui va s'ouvrir constitue une opportunité de les partager avec vous.

**M. le Président.** - Petite information : M. le Greffier, informé de la situation, dit que c'est de la responsabilité de la Direction de l'action parlementaire. Il va, dès lors, évidemment, donner suite à cet incident.

La parole est à M. Onkelinx

**M. Onkelinx (PS).** - La philosophie de la discussion que l'on a eue en Conférence des présidents, c'était de ne pas faire de plagiat de l'exercice que l'on fait avec l'exercice budgétaire. On est bien clair, on est vraiment

dans les grandes orientations.

Je souhaiterais aussi préciser que, lors de la Conférence des présidents, il y a un ministre qui suit nos débats. Celui-ci rapporte, normalement, au Gouvernement les décisions qui sont prises par les Conférences des présidents. Je pense que c'est M. Furlan qui y était.

Très sincèrement, en ce qui concerne les trois pages ou les dix pages, c'est essentiellement un exercice de concision – c'est cela qui a été mis en exergue – qui permet de débattre sur les orientations que l'on va prendre. Il ne s'agit pas de déjà rentrer implicitement dans le débat budgétaire.

Si je me souviens bien, au niveau de la Conférence de présidents, tout le monde était d'accord là-dessus.

Sur le problème de la transmission des documents, je trouve aussi, comme M. Jeholet, comme M. Wahl, comme M. le Ministre, que, évidemment, cela est inadmissible : tous les parlementaires qui sont légitimement élus et qui peuvent siéger dans ce Parlement doivent recevoir les documents.

**M. le Président.** - La parole est à M. Jeholet

**M. Jeholet (MR).** - Je ne serais pas très long, afin que l'on puisse commencer nos travaux.

Je suis d'accord avec M. Onkelinx par rapport à la nature de la note qui a été demandée au ministre, pour ne pas faire doublon avec le débat budgétaire, que nous aurons bientôt. Simplement – et je l'ai dit personnellement quand le président a parlé des trois pages – j'ai dit une dizaine de pages, au maximum. Je l'ai dit personnellement, et cela a été acté. Je ne peux accepter la situation, et je le dirais au président de ce Parlement, qui n'arrête pas de torpiller le travail des parlementaires – c'est aujourd'hui un fait avéré, et on l'a encore constaté hier. Je lui en ferai part, parce que l'information qui a été donnée au ministre, à savoir trois pages maximum, n'est pas celle de la Conférence des présidents.

À présent, on en a assez dit. Le ministre a choisi de ne pas être plus long dans son exposé. Nous avons beaucoup d'interrogations par rapport à ces matières, donc pour nous, nous pouvons commencer nos travaux.

**M. le Président.** - L'incident est donc clos.

*Échange de vues*

**M. le Président.** - La parole est à M. Daele.

**M. Daele (Ecolo).** - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, j'ai, en effet, pu prendre connaissance de votre note, certes, non pas par la plateforme – et je le regrette – mais par les secrétariats de groupe, ce qui m'a étonné. J'en suis d'autant plus étonné que M. Puget, lui, n'a rien reçu du tout. Je tiens, évidemment, à le regretter également. On voit qu'il y a eu plusieurs écueils par le passé, par rapport aux transmissions de documents pour les non-membres des commissions, et ici, on a des problèmes pour les membres du Parlement tout court. Cela est, en effet, étonnant.

En effet, visiblement, cela vous à un peu frustré de devoir vous limiter à trois pages. Je ne sais pas si c'est du dix ou du huit.

*(Réaction de M. le Ministre Prévot)*

C'est du dix.

Si l'on compare avec la note de M. Di Antonio, où, là, on voit une police beaucoup plus grande et des interlignes également plus grands, on a l'impression que vous avez beaucoup plus de choses à nous dire que M. Di Antonio. C'est une première remarque générale.

Vous faites un exercice de concision. Moi aussi, je vais faire un exercice de concision, puisque je vais avoir deux points d'attention : une remarque et une information.

Tout d'abord, je voulais commencer par expliciter un point d'attention sur les allocations familiales.

C'est l'un des grands chantiers, et ce n'est pas la première fois que vous vous exprimez sur la question des allocations familiales, puisque je me souviens que cela a constitué la toute première question de la toute première commission de la nouvelle législature. On a eu un débat sur les allocations familiales dès ce moment-là.

En 2017, année de la vérité, vous allez vous exprimer sur votre modèle d'allocations familiales. On a déjà eu des indices, puisque vous avez exprimé, durant l'été, que le montant – pas le modèle, puisqu'il y a une différence entre le montant et le modèle – allait être entre 120 euros et 160 euros, ce qui n'a pas manqué d'éveiller notre curiosité quant à la manière de déterminer ce montant.

On sait que de nombreux acteurs se sont exprimés sur ce sujet, ont exprimés différents modèles, que cela soit la Ligue des familles, que cela soit la FGTB, que cela soit même – j'ai été très surpris – M. Lutgen, pour qui – on réduit la fourchette – ce sera plus que 151 euros, plus que la Communauté germanophone. J'ai même l'impression que l'on rentre un peu dans des concours visant à déterminer qui aura le meilleur montant. Ce sera entre la Communauté germanophone et la Flandre.

Monsieur le Ministre, sur ce sujet, vous nous dites

que vous allez vous baser sur l'étude de BDO pour vraiment déterminer le montant et le modèle. Pour ma part, je vous demande à nouveau, aujourd'hui, cette étude. M. Lutgen semble l'avoir. M. Lutgen n'est, toutefois, pas parlementaire wallon. Or, c'est nous qui allons devoir nous exprimer sur ce modèle, c'est nous qui allons devoir, par notre vote, déterminer ce modèle, et nous, visiblement, nous sommes les moins bien informés, puisque nous ne disposons pas de cette étude.

Dès lors, pour ma part, je veux bien lire tout ce que vous avez à nous dire, mais je souhaite pouvoir procéder à une lecture avec le prisme de cette étude, pour savoir quelles sont les données qu'elle contient. J'invite donc mes collègues du Parlement à, demain en séance plénière, voter la motion, que j'ai déposée il y a 15 jours, visant à pouvoir disposer de cette étude, afin que M. le Ministre transmette cette étude au Parlement, parce que je pense que c'est absolument nécessaire.

Ma deuxième remarque a trait aux questions du papy-boom et de l'accessibilité des maisons de repos et des maisons de repos et de soins. À cet égard, vous nous avez déjà annoncé le fait de vouloir déplaçonner les quotas de maisons de repos privées. Là je voudrais attirer à nouveau votre attention, Monsieur le Ministre – on a de nombreuses études, de nombreux constats, et de nombreux acteurs nous interpellent – sur le constat que les maisons de repos privées ont actuellement un prix à la journée qui est plus important que les maisons de repos associatives ou publiques, et que, dès lors, elles ne manquent pas de s'inquiéter de ce déplaçonnement. Vous nous dites : « Ne vous inquiétez pas, nous allons mettre des balises. L'autorité publique va mettre des balises par rapport au coût financier ». Par contre, on n'a pas d'information plus précise. Vous nous annoncez une note-cadre. C'est un point d'attention que j'aurai cette année, si vous confirmez vous lancer vers le déplaçonnement des maisons de repos, de voir quelles balises vous mettez. Feront-elles en sorte que les maisons de repos privées auront un prix qui ne sera pas plus élevé qu'ailleurs ? Ou jugerons-nous ces balises non suffisantes, insuffisantes, comme nous avons pu le faire pour le CETA par exemple, où nous avons jugé les balises non suffisantes ? Je serai, en tout cas, très attentif à cet élément cette année.

C'étaient les deux points d'attention prioritaires.

J'ai plusieurs remarques concernant le thème de l'assurance autonomie. Nous allons en parler longuement pendant 15 jours, dans trois semaines, avec les auditions que nous avons fixées sur l'assurance autonomie. Vous connaissez mon point de vue sur la question de la perception, c'est-à-dire de passer par une cotisation forfaitaire, et donc identique pour chaque Wallon, et que je voudrais progressive. À mon sens, pour avoir une meilleure politique de redistribution, il faut aussi avoir une bonne politique de perception, c'est-à-dire une cotisation qui ne soit pas fixe, c'est-à-dire 50 euros par Wallon de plus de 26 ans, c'est-à-dire

l'équivalent de 100 euros pour un ménage, c'est-à-dire une deuxième redevance télévision. Les Wallons qui ont aujourd'hui des taxes forfaitaires et qui montent à 100 euros pour la redevance télévision, ils auront demain des taxes forfaitaires de 200 euros, c'est-à-dire la redevance télévision plus deux fois la cotisation de l'assurance autonomie.

C'est un choix politique qui est fait par la majorité. Je suis dans l'opposition, je m'y oppose. La majorité, elle, a le nombre pour pouvoir l'imposer. En tout cas, je continue...

**M. Wahl (MR).** - Monsieur le Président, je constate qu'il y a des limites. Nous sommes plus nombreux sur les bancs de l'opposition que sur les bancs de la majorité. Nous sommes sept MR, un Ecolo ; M. Puget est parti, sans quoi nous serions neuf ; il y a six membres au niveau de la majorité. Cela veut dire qu'il y a moyen de se libérer, si l'on est aussi nombreux. Que l'on ne vienne pas me dire qu'il y a des obligations auxquelles les autres parlementaires sont retenus. Cela ne va pas.

**M. Daele (Ecolo).** - Je constate, dès lors, que c'est peut-être le moment de pouvoir choisir un autre modèle pour l'assurance autonomie.

Je voudrais continuer mon exposé. Il y a donc un problème, dans mon chef, au niveau de la perception. Il y a également des points d'attention au niveau des services qui seront offerts aux bénéficiaires de l'assurance autonomie.

Je vous suis, Monsieur le Ministre, dans le constat que le secteur de l'aide à domicile a besoin d'un renforcement. La demande en aide et en soins à domicile est beaucoup plus grande que l'offre, il faut donc fondamentalement soutenir le secteur de l'aide à domicile, notamment le refinancer. Néanmoins, à mon sens, si on se met dans une logique d'autonomie, l'autonomie n'est pas simplement l'autonomie à domicile, c'est l'autonomie dans sa vie, quel que soit le lieu de vie et aussi l'autonomie de choix.

Suite à diverses mobilisations d'acteurs et d'interventions parlementaires, vous avez ouvert ce champ de l'assurance autonomie qui se limitait uniquement au domicile, également aux maisons de repos, notamment avec cette question : l'État fédéral nous transfère l'APA, l'aide aux personnes âgées. Vous disiez alors : « Je vais supprimer cette APA, je vais la mettre dans l'assurance autonomie ». On a pu constater que l'APA servait aussi à de nombreuses personnes à payer leur maison de repos. Vous avez donc ouvert le champ à ce niveau-là, et je m'en réjouis.

Je me réjouis, mais je n'estime pas cela suffisant, notamment parce que, quand on est en perte d'autonomie, on peut ne pas être nécessairement une personne âgée ; il peut s'agir d'une personne

handicapée, qui a également des besoins, pour être autonome, en termes d'hébergement, de centre d'accueil de jour ou de mobilité. La question d'ouvrir aux aidants proches se pose également. Je trouve cela intéressant.

Dès lors, j'ai des remarques et des points d'attention par rapport tant à la perception qu'à l'offre au niveau de l'assurance autonomie.

Enfin, je souhaiterais clôturer non pas sur une critique, mais en soulignant également que vous allez débloquer 10 millions d'euros pour des investissements en infrastructures ciblées sur les questions d'autisme et de double diagnostic. Je voulais vous informer – mais vous le savez déjà – également à l'attention des membres de la commission, que mon travail de rapport parlementaire sur le double diagnostic est en voie de finalisation. Je serai donc en mesure de le présenter prochainement à la commission, dès que celle-ci le jugera utile.

Voilà les quatre points que je voulais évoquer, car ce seront mes quatre points prioritaires pendant l'année parlementaire qui vient.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Salvi.

**M. Wahl (MR).** - Et la majorité ? C'est pour savoir.

**Mme Salvi (cdH).** - C'est la qualité et non la quantité qui importe, Monsieur le Président.

**M. Jeholet (MR).** - Je ne suis pas d'accord. Si votre majorité ne juge pas ce travail de présentation des ministres de notes d'orientation important, il faut le dire. Ici, vous n'êtes pas en nombre ; donc, Monsieur le Président, j'attends que la majorité soit en nombre. Nous y arrivons dans les autres commissions, c'est une question d'organisation de ce Parlement, mais si l'opposition arrive à être présente, à un moment donné, que la majorité soit également présente !

**M. le Président.** - La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi (cdH).** - J'entends que M. Jeholet est exactement sur le même ton qu'hier en séance, et je trouve cela un peu déplorable.

Par ailleurs, je m'en réfère au règlement de cette commission. Je pense que le quorum n'est pas nécessaire. Il y a des commissions qui se tiennent ailleurs, et nos parlementaires posent des questions aux autres ministres dans le cadre des déclarations.

**M. Wahl (MR).** - Nous sommes sept.

**Mme Salvi (cdH).** - Je vous demande donc, Monsieur le Président, de faire respecter le règlement et de poursuivre les travaux, puisque le quorum n'est pas nécessaire.

**M. le Président.** - Monsieur Wahl, voulez-vous

ajouter un mot ?

La parole est à M. Wahl.

**M. Wahl (MR).** - On peut demander un vote sur le report des travaux. Vous allez voir comme ils vont revenir tout de suite.

**M. le Président.** - Je pense que le règlement ne stipule pas qu'il faille un quorum.

**M. Jeholet (MR).** - On prend acte. C'est un fait politique, Monsieur le Président.

**M. Wahl (MR).** - Il suffirait que nous demandions un vote sur le report de nos travaux à quinzaine, ce vote passerait. Quand j'entends Mme Salvi comparer des choses qui ne sont pas comparables, je ne comprends pas très bien. Elle dit que « nos parlementaires de la majorité sont dans d'autres commissions ». Nous sommes sept sur les bancs MR plus un Ecolo.

**M. le Président.** - On va clore l'incident et donner la parole à Mme Salvi pour poursuivre les travaux.

La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi (cdH).** - J'ai effectivement pris connaissance, comme l'ensemble des collègues, de la note de politique générale du ministre. Par ailleurs, nous avons déjà eu un exposé d'une série de priorités hier lors de la séance plénière. Comme à votre habitude, Monsieur le Ministre, vous avez été droit au but par rapport aux différents sujets qui organisent les travaux de notre commission déjà depuis deux ans.

Comme je l'avais déjà signalé dans une réunion précédente, je trouve l'exercice intéressant, mais par ailleurs cette commission est extrêmement riche de débats, que ce soit à travers les auditions ou les différents décrets sur lesquels on allait travailler, que ce soit à travers les nombreuses questions des parlementaires qui suivent votre travail au quotidien. À travers cette note de politique générale, vous continuez à tracer la route par rapport aux priorités qui sont les vôtres et sur lesquelles on revient de façon régulière dans cette commission.

Dès lors, je ne serai pas beaucoup plus longue, puisqu'une série de questions devra revenir en fonction du budget qui sera déposé et en fonction des chiffres qui seront annexés aux différentes priorités qui sont les vôtres. Je m'en tiendrai donc à cela pour aujourd'hui, en ne manquant pas de revenir, dans le cadre du budget en fonction de cette note de politique générale et en fonction des priorités budgétaires qui sont les vôtres, sur les différents dossiers qui nous tiennent à cœur.

Je fais un ajout personnel : j'ai également eu la possibilité, durant cette année, de travailler sur le rapport parlementaire qui est juste ici sur le côté. Je viens de le terminer au niveau de la promotion de la

santé des détenus dans les prisons wallonnes et je ne manquerai pas également de le mettre à l'ordre du jour de la commission afin que nous puissions en débattre.

**M. le Président.** - La parole est à Mme De Bue.

**Mme De Bue (MR).** - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je venais avec beaucoup d'enthousiasme du Fédéral dans cette assemblée, pour toute une série de raisons, notamment les nouvelles compétences mais j'avoue que la manière dont fonctionne cette assemblée et l'organisation des travaux me laissent souvent sans voix. D'ailleurs, je ne suis pas très bien et je suis un peu aphone pour le moment.

J'avoue que c'est vraiment très compliqué dans la mesure aussi où, effectivement, Monsieur le Ministre, j'avais une question jointe et je ne sais pas pour quelle raison elle est jointe, parce que c'est une question qui porte sur la politique de vaccination et je pense qu'elle pouvait être posée tout à fait parallèlement. En plus, elle est dans un contexte bien logique, puisque c'est maintenant qu'il faut organiser ces campagnes. Voilà, je me réserve le droit de la poser, peut-être en marge du débat, après l'intervention de tous les collègues.

L'exercice de l'examen de ces notes de politique générale est assez difficile et la comparaison entre l'année 2015 et l'année 2016 est assez compliquée, puisque l'année passée nous avons à travailler sur un document qui formait 70 pages et, ici, nous sommes face à une note de trois pages. Nous serons d'ailleurs plusieurs à intervenir au niveau du groupe MR. Je me lancerai d'abord dans ce qui concerne le pôle Infrastructures et d'autres collègues prendront le relais pour toutes les questions d'action sociale et de santé.

Dans la note de 2016, dont nous avons beaucoup débattu l'année dernière, il y avait toute une série de projets qui avaient été annoncés, que ce soient des projets de décrets ou des projets plus concrets pour l'année 2016. Finalement, qu'il n'y ait que trois pages, actuellement, n'est pas étonnant, puisque par rapport à l'année dernière, nous avons listé – c'est un peu le fil conducteur, je pense, de nos interventions à tous – c'est qu'en 2016, il y avait eu énormément de projets annoncés. Finalement, pour cette note pour 2017, on est un peu dans la même logique ; les projets annoncés pour 2016 n'ont pas été concrétisés et devront l'être – en tout cas on l'espère – en 2017.

Cela concerne à la fois vos compétences « infrastructures », Monsieur le Ministre, que vos autres compétences en matière d'action sociale et de santé. Je reviendrai d'ailleurs tout de suite, notamment en matière de sécurité routière.

C'est peut-être aussi l'occasion, c'est important, de faire le point sur différents dossiers, notamment dans le domaine des infrastructures, notamment sur ce fameux

plan Infrastructures, Monsieur le Ministre, de 2016 à 2019, un plan important, doté de 640 millions d'euros de budget, financés pour moitié par la taxe kilométrique et dont il me semble important de faire le point, aujourd'hui, puisque nous ne connaissons pas l'ordre de priorité assigné à la mise en œuvre de ce plan.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous faire le point sur l'état d'avancement du plan et sa mise en œuvre ? Où en est-on dans la réalisation des différents dossiers ? Il n'est pas vraiment évident de cerner votre vision stratégique qui se cache derrière la politique d'investissements dans ce plan. Par exemple, quel est le lien entre routes et voies navigables, qui a été pris en compte dans la sélection des dossiers, aussi en termes de financement puisqu'il est maintenant évident que la recette de la taxe kilométrique n'a pas rapporté des montants aussi élevés qu'escomptés ? Comment va évoluer ce plan, au regard de cette information ? Avez-vous déjà dû effectuer certains sacrifices et quelles sont les perspectives, suite à cet élément ?

Dans le domaine de la sécurité routière, vous aviez déjà annoncé, Monsieur le Ministre, une réforme du permis de conduire durant l'année 2016. C'est écrit en toutes lettres dans votre déclaration de l'année dernière.

Cette compétence a été régionalisée au 1er janvier 2015. Nous nous retrouvons maintenant pratiquement deux ans plus tard et il n'y a toujours pas de réforme du permis de conduire, de la formation à la conduite automobile, sur la table alors que, parallèlement, la Flandre a déjà donné le ton et a avancé sur ce sujet, de même que la Région bruxelloise.

C'est également un constat similaire que nous faisons pour le transport exceptionnel. Le rapport que vous avez demandé à notre collègue, M. Fourny, a été déposé en janvier 2016 ; il y a eu un débat, ici, en commission, en mai 2016.

Il fallait avancer vite sur ce dossier. Des mesures devaient être prises, en 2016, et nous n'avons rien vu venir à l'horizon. Et donc maintenant, vous l'annoncez pour 2017. Quelles sont donc les priorités que vous allez mettre sur la table pour le transport exceptionnel ?

Je crois qu'il faut vraiment mettre l'accent sur le nombre de dossiers que vous avez sur les bras dans le domaine de la sécurité routière, surtout en regard des chiffres de la sécurité routière qui ne sont pas bons pour la Région wallonne.

Vous le savez, nous l'avons déjà évoqué dans le cadre de questions, nous avons, pour 2015, 291 tués sur place. Cela veut dire une augmentation de 14,5 %, par rapport à l'année qui précède, et si l'on tient compte des tués dans les 30 jours, qui est aussi une statistique retenue, l'on arrive à 335 tués.

Monsieur le Ministre, vous annoncez un objectif d'atteindre, si l'on peut dire, 200 tués sur nos routes en

2020. Mais enfin, l'on veut réduire sensiblement le nombre de tués sur nos routes.

Quelles sont donc les mesures que vous prendrez pour enregistrer de meilleurs résultats, entre les campagnes de prévention menées maintenant par l'AWSR et les sanctions via les radars que vous allez mettre en place ?

Quelles sont les mesures que vous pouvez prendre entre la prévention et la répression ?

Concernant les voies hydrauliques, Monsieur le Ministre, j'aimerais que vous puissiez aussi faire état du grand projet Seine-Escaut. Où en sommes-nous dans la concrétisation de cette jonction ? Y a-t-il des blocages ? Quand pourrions-nous espérer la finalisation des travaux ? Au niveau du projet d'optimisation des écluses, il importe que vous nous donniez plus de précisions, de même avec le programme d'investissements des ports autonomes.

Avec nos 450 kilomètres de voies fluviales, la Wallonie possède un avantage stratégique, bien sûr, sur ses voisins. Vous poursuivez toute une série de chantiers entamés ; vous annoncez quelques projets nouveaux mais, à nouveau, dans ce secteur, à l'instar de celui des routes, quelle est votre vision, quel est le fil conducteur dans cette approche ?

Comment aussi allez-vous faire en sorte de mieux positionner la Wallonie et de la rendre plus compétitive que ses voisins ?

En matière de patrimoine, c'est un peu le même constat que nous avons pu faire en termes de sécurité routière ; vous aviez aussi annoncé de grandes réformes, de grands projets pour l'année 2016. Vous aviez annoncé l'alliance Patrimoine-Emploi, le plan Patrimoine-Culture-Tourisme, l'élaboration du Code du patrimoine, la réforme de l'organisation de l'administration du patrimoine. Ce qui a été effectivement mis en place, nous le reconnaissons, c'est l'alliance Patrimoine-Emploi. Mais qu'en est-il du reste, Monsieur le Ministre ? La politique du patrimoine n'est-elle pas la grande oubliée dans l'éventail important de toutes vos compétences que vous avez à gérer ?

Je fais écho aussi aux inquiétudes d'ailleurs évoquées par notre chef de groupe, M. Jeholet, par rapport à la politique du déclassement du petit patrimoine populaire wallon, avec nos inquiétudes. J'espère que vous pourrez nous rassurer d'ailleurs à ce sujet, puisque nous avons de grandes inquiétudes par rapport aux « fonds de tiroirs » que vous voulez racler pour dégager des budgets supplémentaires. Pouvez-vous nous en dire plus au niveau de ces procédures de déclassement ? Seront-elles poursuivies ?

Je voudrais – je reviendrai peut-être sur d'autres matières par la suite, Monsieur le Président – pour le pôle Infrastructures, revenir sur une réforme importante,

qui est également attendue, c'est la réforme des zones d'activités économiques. À nouveau, je me remets un peu dans la ligne du temps de cette mandature. Vous aviez annoncé fin du printemps 2015 une réforme pour l'été 2016. Si, effectivement, il y a eu une première note d'orientation et que vous avez annoncé, ici en début de session parlementaire, que mi-novembre, nous pourrions débattre du projet de décret, vous comprenez bien, Monsieur le Ministre, que nous souhaiterions avoir plus d'informations au niveau du calendrier. Vous avez déjà esquissé les contours de la réforme par rapport aux enjeux, au taux de subvention, les 200 hectares par an que vous voulez mettre en place. Nous aimerions donc connaître le planning, le calendrier.

Y a-t-il des blocages au sein de la majorité ? Peut-être aussi revenir, Monsieur le Ministre, sur un thème qui vous tient à cœur, ce sont les partenariats publics-privés. Où en est-on ? Peut-on avoir plus de précisions par rapport à cet important projet du plan 4.0 des zones d'activités économiques ? En termes de financement, nous souhaiterions aussi que vous nous fassiez le point sur SOWAFINAL 1 et SOWAFINAL 2. Où en est-on dans les budgets ? Les enveloppes sont-elles épuisées ?

Pourriez-vous nous faire parvenir par écrit les justifications de ces plans ? Je me souviens aussi, Monsieur le Ministre, que vous aviez évoqué, à l'époque, toute la difficulté d'obtenir des données statistiques des cadastres. C'est l'occasion de faire le point sur ce dossier.

Pour pôle Infrastructures, Monsieur le Président, j'en ai terminé, mais je reviendrai à l'occasion des questions dans le pôle action sociale et santé, mais pour garder la cohérence dans les dossiers par rapport à la note qui a été déposée, je propose de clôturer maintenant.

**M. le Président.** - La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

**M. Onkelinx (PS).** - Je pense que la question qui a été jointe a tout son sens sur la création d'unités de répit. Par rapport aux deux autres questions, je pense que celle-ci peut bien évidemment être débattue.

Monsieur le Ministre, moi aussi, mon intervention sera centrée sur le plan Infrastructures, dans un souci de cohérence et mes collègues viendront sur le reste des compétences du ministre.

Je voulais simplement dire que c'est vrai que le plan est ambitieux et il est bien doté parce qu'il doit répondre aux défis que le Gouvernement doit relever. Au-delà de ces considérations, cela m'amène à poser un certain nombre de questions – désolé, il y a des questions qui ont été posées mais je les repose – qui nous permettront de voir précisément ce que ce plan a à nous livrer.

Premièrement, nous sommes vraiment heureux de voir que le réseau secondaire, au niveau de nos routes, se voit significativement doté dans ce plan. D'où ma

première question : où en est ce plan, Monsieur le Ministre ? La priorisation des chantiers est-elle en cours ? Je pense que Mme De Bue l'a posée aussi, cette question.

Par ailleurs, les recettes prévues pour le prélèvement kilométrique devraient être revues à la baisse. Dans quelle mesure le plan Infrastructures sera-t-il affecté ?

Au niveau du plan RAVeL qui est plus que nécessaire, vous listiez une série de tronçons prioritaires visant à compléter les maillages de voies lentes. Pouvez-vous faire le point avec nous sur les chantiers déjà réalisés ?

Sur PEREX 4.0, c'est bien sûr une bonne nouvelle aussi et une nécessité, entre autres, de doter cet outil des dernières technologies. Par ailleurs, vous parliez récemment de relier Bruxelles à Paris par une autoroute optique. Où en est-on du côté wallon ? Pour quand pouvons-nous espérer voir ce projet sur les rails ?

Sur la jonction Seine-Escaut, quel est l'échéancier ? Quand la jonction sera-t-elle opérationnelle ? Cette jonction est un enjeu important pour placer la Wallonie dans le tissu économique fluvial avec un accès au Port du Havre mais également afin d'accroître le transport fluvial et donc, de facto, de réduire la circulation des camions sur nos routes tout en améliorant l'empreinte écologique.

Enfin, en matière de patrimoine, vous annonciez plusieurs millions d'euros pour de nouveaux accords-cadres pour financer une dizaine de monuments exceptionnels. Quels sont les monuments ?

**M. le Président.** - La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos (MR).** - Monsieur le Ministre, je me limiterai à vous interroger sur les infrastructures hospitalières qui, il faut le dire, sont un des éléments les plus importants de votre politique et qui le sera d'autant plus à partir du 1er janvier 2017.

Dès votre entrée en fonction, vous aviez fait part de votre volonté de revoir un peu le paysage et vous avez parlé de bassins de soins, que ce soit au niveau des prestations à donner, mais également au niveau des bassins géographiques à respecter. D'emblée de jeu, je vous avais dit que l'objet de votre volonté est tout à fait louable puisque l'on doit évidemment repenser le système actuel.

On sait qu'en matière hospitalière, l'avenir ne s'annonce pas des plus sympathiques et je ne rejette pas l'entière responsabilité de la faute sur la Région, bien évidemment. Des mesures sont prises au Fédéral aussi qui auront un impact financier sur les hôpitaux, il est vrai, et vous dire le contraire serait mentir.

Ceci étant, au moins, vous vous rejoignez avec le Fédéral sur un point, c'est qu'il y a lieu de diminuer les

lits. Vous envisagez une réduction de 25 % des lits. Évidemment, cette diminution de lits aura un impact sur le financement du Fédéral, puisque le Fédéral finance les lits et s'il y a moins de lits, il y a de moins grandes infrastructures ou moins d'infrastructures et, par conséquent, vous devrez, vous la Région, aller moins au portefeuille – c'est donc une bonne nouvelle collective et collégiale.

Ceci étant, dans votre note, je reste un peu sur ma faim, Monsieur le Ministre. Pardonnez-moi, même si c'est vrai qu'en trois pages, c'est difficile de s'étendre sur une matière aussi importante que les hôpitaux. Qu'en est-il de votre volonté de revoir vos bassins de soins, vos bassins géographiques ? Vous parlez de revoir le projet Infrastructures au niveau de la proximité, de la qualité de l'accessibilité, voire de la spécialité. C'est tout de même un élément important puisque cela refonderait le paysage hospitalier, en tout cas des services aux soins de chacun des hôpitaux. J'aurais aimé avoir un peu plus d'informations.

La législation entrera en vigueur en 2017, mais quand ? Sachant que vous n'aurez pas le temps de dire « ouf » et l'on sera en 2017. C'est très proche et je ne pense pas que votre agenda des prochaines semaines vous permettra de vous donner à 100 % sur le volet hospitalier.

Concernant le mécanisme de financement, l'on sait bien que les nouvelles normes SEC 2010 sont un véritable problème concernant l'équilibre de votre budget. On entend dire que, pour financer et détourner un peu le mécanisme des normes SEC 2010, l'on envisagerait de faire reporter sur le patient une quote-part du coût de l'infrastructure qui, ce patient, se verrait rembourser par les mutuelles qui, elles-mêmes, se verraient, pour assumer ce coût supplémentaire, subsidié par la Région wallonne.

On sait bien que cette méthode a été un peu recalée par Eurostat. Persistez-vous dans cette manière de procéder ? Si oui, à quelle hauteur ce financement va-t-il grever votre budget, dans la mesure où cela devrait faire partie d'une évaluation qui, soit a déjà été faite – et dans ce cas-là, je souhaiterais avoir des informations – soit, n'a pas encore été faite ? Et dans ce cas, je vous dirais que c'est un peu dangereux de se lancer dans une telle aventure, si l'on n'a pas les détails et l'ampleur du risque financier que cela pourrait coûter pour votre portefeuille ministériel.

Au niveau des infrastructures également et toujours, l'on sait bien que la dotation est négative. J'ai eu l'occasion d'en parler avec M. le Ministre Demotte, auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui – et je reprends ses mots – me dit « naviguer à vue sur le sujet ». À plusieurs reprises, je l'ai invité et soutenu – parce qu'il ne m'a pas dit le contraire, lui non plus – à entretenir énormément de contacts avec vous mais également avec le Fédéral pour savoir comment nous

allons nous positionner dans cet avenir très proche concernant ces infrastructures hospitalières. Qu'est-ce qui nous attend ? Aujourd'hui, M. Demotte ne savait pas me donner de réponses et je ne pense pas qu'il était plus informé que moi. Pouvez-vous éventuellement éclairer notre lanterne ?

Toujours concernant cette volonté qui la vôtre de réduire de 25 % les lits, comment allez-vous programmer cette réduction ? Est-ce à court, moyen ou long terme ? Quels seront les mécanismes mis en place, sachant que – là je vais peut être prendre l'exemple que je connais le mieux qui est la situation hospitalière sur Charleroi – il y a déjà eu dans le secteur public une grosse réduction de lits, puisque l'hôpital de Jumet a disparu, il y a quelques années, et donc il y a une réduction d'environ 1 000 lits sur le paysage hospitalier carolo ? On sait que du côté du GHDC, actuellement, ce sera une fusion de différents hôpitaux existants pour créer une mégastructure et donc là aussi et je vous l'avais dit, je pense, en tout début de votre législature, le secteur hospitalier n'avait pas attendu la volonté du politique pour déjà prendre les moyens. Il est vrai qu'à l'époque, il y avait une aide du Fédéral pour pousser un peu à cette réduction de lits mais ce serait utile pour ma part d'avoir toutes ces réponses.

**M. le Président.** - La parole est à Madame Vienne.

**Mme Vienne (PS).** - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, j'aurais deux questions à vous poser. La première concerne le budget d'assistance personnalisée dont nous savons tous qu'il est en « régime extinctif ». Je sais parfaitement que les bénéficiaires actuels en profiteront jusqu'à la fin du contrat et que le budget est transféré à l'AViQ vers ce que l'on appelle des « activités sociales ».

Mais il me semble que des activités sociales c'est très différent des activités d'aide à la vie quotidienne et qu'entre-temps de nouveaux bénéficiaires, des personnes qui entrent maintenant dans la grande dépendance auront besoin d'une aide à la vie quotidienne immédiate. Je voulais vous entendre sur la manière dont les choses se passeraient dans l'entre-deux et même après.

Ma seconde question est au sujet des soins à domicile. Vous aviez exprimé, lors d'une réponse à une question orale d'un collègue, que vous alliez entamer une négociation relative aux barèmes de la part contributive des bénéficiaires. Où en sommes-nous ? L'impact sur l'assurance Autonomie a-t-il déjà été envisagé ? Il y a aussi la question de l'impact du nombre de places en maisons de repos avec la nécessaire augmentation du personnel et de l'offre en aide et soins à domicile parce qu'il y a très clairement un lien entre les deux. On aura moins besoin de maisons de repos si les aides et soins à domicile sont effectués avec un maximum d'efficacité. On a même une étude du KCE qui parle du fait qu'il faudrait une augmentation de 50 % de l'offre actuelle en aide et soins à domicile. Monsieur

le Ministre, là aussi où en sommes-nous, l'impact budgétaire n'étant pas négligeable, tant s'en faut ?

**M. le Président.** - La parole est à Madame Durenne.

**Mme Durenne (MR).** - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, avant de commencer j'aurai un commentaire plus général. Bien sûr les objectifs que vous avez annoncés concernant le pôle Action sociale et Santé pour toute la législature sont bien évidemment louables ; mon groupe vous rejoint là dessus sans souci. Pour ces objectifs, je voulais dire que l'on arrive doucement à la mi-législature. Nous savons tous qu'il y a vraiment de très gros chantiers, tels les allocations familiales, l'assurance Autonomie et finalement de gros chantiers où beaucoup de questions sont restées sans réponse.

Pour nous, c'est un point d'attention très particulier. Nous avons la crainte que ces objectifs débouchent sur une coquille vide et ne répondent pas aux défis auxquels la société est confrontée, aujourd'hui.

Plus particulièrement, en ce qui concerne l'assurance Autonomie, on le sait, lors de la précédente commission, ce dossier a été abordé longuement par des interpellations de la part de mes collègues et de l'essentiel des partis politiques présents. À la suite à ces interpellations, il y a quelques préoccupations.

Pour ce qui est du BAP, ma première question est claire : les bénéficiaires actuels peuvent-ils le conserver tant qu'ils le souhaitent ? Deuxièmement, la décision d'octroi doit être renouvelée tous les cinq ans. Qu'en sera-t-il à l'échéance ?

Alors là, soit je ne comprends pas soit je ne sais pas lire la note-cadre soit j'ai mal lu le compte-rendu soit on m'a mal rapporté ce qui s'est dit en commission mais j'aimerais vraiment avoir un éclaircissement. On sait que ce BAP se trouve finalement hors du champ d'application de l'assurance Autonomie. Vous aviez annoncé, Monsieur le Ministre, que son budget de trois millions d'euros serait conservé au sein de la branche Handicap. Sera-t-il amené à évoluer ? On sait bien sûr qu'il est loin actuellement de répondre à l'ensemble des demandes qui sont adressées et, lors de la mise, en œuvre effective de l'assurance Autonomie, ce BAP sera étendu à tous les bénéficiaires de l'assurance Autonomie puisqu'il vient en complément de celle-ci, afin de répondre à des besoins spécifiques : déplacements, activités diverses. Dès lors, à ce moment, le postulat relatif à l'accroissement du nombre de demandes semble justifié. L'évolution projetée du BAP pourra-t-elle répondre à ces demandes ? Je pose la question parce que j'avais compris, en lisant la note-cadre, qu'il y avait un choix à faire entre le BAP et l'assurance Autonomie.

Ce qui m'est revenu de la dernière commission et des interpellations n'était pas tout à fait ce qui est noté dans la note-cadre. J'aimerais vraiment avoir une

explication aujourd'hui, Monsieur le Ministre.

Mon collègue, M. Daele, en a parlé, concernant les personnes qui résident en institutions pour personnes handicapées, vous avez signalé, Monsieur le Ministre, qu'elles se trouvaient hors du champ de l'assurance Autonomie parce qu'il s'agit d'un mécanisme de financement tout à fait spécifique.

Sur ce point précis, si pour une raison ou une autre ces mêmes personnes se trouvent dans une institution destinée aux personnes âgées, là, Monsieur le Ministre, vous aviez précisé qu'elles pourraient bénéficier de l'assurance Autonomie. Là, je ne comprends plus rien et je dirais même qu'il y a de l'injustice voire même de la discrimination. Pour quelle raison une personne qui choisit ou qui est contrainte d'aller dans une institution à long terme peut-elle ou pas bénéficier de l'assurance Autonomie, selon l'institution où elle va ? Pour résumer maison de repos, d'accord, mais les services résidentiels pour les personnes en situation de handicap : non. J'aimerais donc avoir une explication également.

Je tiens à signaler qu'outre ces deux aspects vraiment précis du dossier de l'assurance Autonomie, l'on peut également constater qu'il y a un manque voire une absence de données statistiques récentes. Quand il manque des statistiques, cela ne va pas. Il en découle forcément une faiblesse des extrapolations.

On estime qu'à l'heure actuelle, il y a un risque que le modèle mis en place ne soit pas forcément tout à fait en phase avec la réalité concrète et future. Je suis contente qu'on ait l'occasion d'en débattre avec les auteurs de l'étude actuarielle, très prochainement, en commission.

En ce qui concerne le Plan wallon de prévention et de promotion de la santé, on peut se réjouir... Peut-on se réjouir ? Non, on ne va quand même pas se réjouir, 2004-2008, le précédent programme quinquennal, non, je pense que là, on ne peut pas se réjouir.

Enfin, ce Plan wallon de prévention et de promotion de la santé qui est, seulement les dires de la note, je cite : « En cours d'élaboration et qui a pour vocation de remplacer le Programme quinquennal de promotion de la santé, hérité de la Fédération Wallonie-Bruxelles ». Comme je l'ai dit, le dernier de ces plans, c'est le programme de 2004-2008 qui a été prolongé, on le sait, 2012 ensuite jusqu'en 2014 et ensuite, on continue jusqu'en 2015. Maintenant, aujourd'hui vraiment, Monsieur le Ministre, j'aimerais faire le point.

Quel est précisément l'agenda que vous proposez concernant cette matière ? Des groupes de travail sont-ils mis en place avec les opérateurs de terrain ? Vous me l'aviez annoncé lors d'une question posée, si j'ai bonne mémoire, au mois de janvier 2016. Il y aurait des groupes de travail mis en place avec des opérateurs de terrain. Combien de fois se sont-ils réunis durant

l'année 2016 ? Quels en furent les résultats et les priorités retenus et l'implication des organes de l'AViQ à cet égard ?

Lors de la même question, vous m'aviez précisé qu'une collaboration devrait être prévue avec les autorités fédérées ou fédérales ayant des compétences en matière de santé. Là aussi, j'aimerais faire le point aujourd'hui. Ce travail a-t-il été réalisé durant l'année 2016 ? Qu'en est-il tout simplement aujourd'hui ?

Concernant le dossier des allocations, là aussi mon collègue, M. Jeholet, est intervenu très longuement lors de la dernière commission. Là aussi, de nombreuses questions ont été posées mais la plupart des questions sont restées sans réponse. M. le Ministre répondant que, bien sûr, vous deviez d'abord proposer aux partenaires du Gouvernement la réforme que vous entendez porter et vous assurer de l'adhésion de vos collègues. Aujourd'hui, il n'y a aucune décision du Gouvernement à ce stade et je l'ai bien entendu, hier. J'ai noté exactement ce que le ministre-président a dit concernant les allocations familiales : « Nous prenons du temps, aucune précipitation mais nous avons donc toute la législature pour discuter ». D'accord, on a le temps, mais non, comme je vous ai dit, nous arrivons bientôt à mi-législature. Pour mon groupe, nous n'avons plus le temps, il est temps d'avoir des réponses aux questions qui ont été posées.

Vous annonciez une note d'orientation pour fin septembre, début octobre. On ne voit rien. Je me répète, le temps passe, le temps presse. Je rejoins, là, tout à fait mon collègue, M. Daele, lorsque j'ai pu regarder *Jeudi en prime* et puis, tout à coup, je vois M. Lutgen. J'écoute, puisque j'entends que l'on va parler des allocations familiales. Là, j'entends que l'on annonce à tout le monde – on a entendu la même chose, cela me rassure – que le montant serait supérieur à 151 euros. Je me suis fait la même réflexion que mon collègue : « Nous sommes, ici, nous sommes parlementaires ; on ne sait rien ». Lui, apparemment, annonce le montant supérieur à 150 euros. Je trouve cela dommage. J'aimerais faire le point aujourd'hui. Je ne vais pas vous demander la fourchette, je vais vous demander le chiffre concernant les allocations.

Où est la cartographie sociale et familiale de la Wallonie ? On l'a dit, il est vraiment primordial, surtout lorsque la politique induit un budget annuel de plus de 2 milliards d'euros, de lancer des simulations financières sur base de donner les plus actuelles, sérieuses et fiables possibles. Il serait vraiment, aujourd'hui, malheureux et décevant de jouer à la roulette russe budgétaire et que le Gouvernement ne dérape, suite à des données qui ne seraient pas fiables. Où en est le rétroplanning et quel a été l'avis de l'AViQ sur l'étude BDO qui vous a été transmise, le 5 septembre dernier ?

Un autre dossier concerne le renouvellement de

l'accord de coopération relatif à la libre circulation des personnes handicapées entre la Wallonie et Bruxelles. Quels sont les montants concernés à ce jour ? Quelles sont les perspectives de règlement de ces montants en cas de renouvellement de cet accord ? Quels sont les délais de conclusion prévus ? On le sait, un appel à projets de 10 millions d'euros pour des investissements en infrastructures, que ce soit de la création, de l'extension, de la rénovation, ciblé sur les questions d'autisme et de double diagnostique et de répit.

Un appel à projets additionnel de 5 millions d'euros sera par ailleurs lancé, on l'a dit, au second semestre 2017, relatif aux polyhandicaps. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Il faut savoir également qu'avant la création de l'AViQ, la réserve de l'AWIPH a été mobilisée à hauteur de 30 millions d'euros pour financer des infrastructures dans le secteur du handicap, au regard de besoins de plus de 200 millions recensés à l'époque. Deux appels à projets ont été menés à bien. Où en est, aujourd'hui, Monsieur le Ministre, la liquidation des deux tranches de 5 millions d'euros affectés à ces deux appels à projets ?

Qu'en est-il ensuite de la sélection des quatre projets suivants à concurrence de 20 millions d'euros, puisque quatre fois 5 millions ? La branche Handicap sera-t-elle chargée de sélectionner les différents projets comme l'AWIPH l'était à l'époque ? Si pas, à tout le moins de donner un avis.

Concernant le plan transversal Autisme, nous en avons discuté également, ici dans cette commission, où j'ai relayé la demande de ma collègue, Mme Defrang-Firket, pour la présentation. On attend avec impatience cette présentation et connaître également un peu les moyens financiers nouveaux concernant le plan.

Concernant l'AViQ, je ne voudrais pas vous paraître désagréable mais la dernière fois, en commission, j'ai posé mes questions. Vous m'aviez dit que je pouvais les poser mais que vous n'étiez pas obligé de me répondre. Aujourd'hui, je vais les poser dans le cadre de cette note. Je vais poser les questions qui ont été posées, il y a 15 jours, en commission.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame Durenne, vous avez reçu réponse à toutes ces questions par un courrier que j'ai signé, hier, et qui a été transmis.

**Mme Durenne** (MR). - Hier soir ? On a reçu les arrêtés...

Mme la Présidente. - Mais on n'a rien reçu d'autre... On a reçu les arrêtés sur la plateforme.

**Mme Durenne** (MR). - On a reçu les arrêtés sur la plateforme.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - J'ai transmis au secrétariat de la commission toutes les réponses sur l'AViQ.

**Mme Durenne** (MR). - Excusez-moi, à moins que je ne me trompe, mais je ne les ai pas reçues. Ne puis-je pas les poser alors ? Si.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Vous pouvez les reposer, je vous renverrai à la réponse que j'ai déjà procurée hier mais si vous voulez à nouveau, pour le plaisir, les reposer, cela ne me dérange pas. Je veux simplement dire que j'ai réservé suite à ce que l'on avait formulé comme demande.

**Mme Durenne** (MR). - Vous l'aviez dit mais n'ayant pas eu de réponses... Je ne les ai toujours pas d'ailleurs. Hier soir, je ne les avais pas. Ce matin, n'ayant rien, j'ai à nouveau toute...

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Elles seraient sur la plateforme, me signale-t-on, Madame la Députée.

**Mme Durenne** (MR). - Excusez-moi, je ne l'ai pas vu ; je vous crois.

*(Réaction d'un intervenant)*

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Par rapport au budget par exemple de l'AViQ ? Je ne doute pas que vous en ayez de bons échos mais je peux répondre à cette question-là.

**Mme Durenne** (MR). - Cela et l'organigramme.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Mme Durenne peut toujours poser toutes les questions qu'elle veut, comme je procure les réponses que je souhaite. C'est l'exercice.

Je dis simplement que sur le détail, les statistiques qui étaient sollicitées, la dernière fois, par Mme Durenne, que ces éléments ont été répondus.

**M. Jeholet** (MR). - Je dis simplement que vous êtes beaucoup moins prolixes qu'au début de législature.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Non, je mords sur ma chique en attendant d'avoir l'occasion de vous répondre, Monsieur Jeholet.

**M. le Président**. - La parole est à Mme Durenne.

**Mme Durenne** (MR). - Si M. le Ministre pouvait s'expliquer concernant le budget et l'organigramme,

comme je l'avais posé la dernière fois. Il est très important d'avoir cet organigramme clair et précis. J'aimerais savoir, aujourd'hui, où nous en sommes avec l'organigramme. Concernant l'administratrice générale, je ne vais pas tout redire dans le détail, mais je cite, à nouveau, les questions que j'avais posées il y a 15 jours. J'avais demandé des dates concernant la mise en place du Conseil général, également les dates concernant les trois branches, l'organigramme du personnel. Aujourd'hui vraiment, j'insiste, j'aimerais avoir une réponse concernant l'organigramme, le budget, l'administratrice générale. Qu'en est-il de l'administratrice générale – va-t-elle à encore rester comme cela longtemps ? – de la désignation de son adjoint ? Le contrat de gestion, j'en avais parlé également. J'aurais aimé savoir ce qu'il en est aujourd'hui, puisque l'on sait qu'au niveau de l'AWIPH, cela avait pris plus d'un an et demi. J'aimerais savoir si, ici, nous allons aller beaucoup plus rapidement.

Au niveau du bâtiment aussi, qu'en est-il du bâtiment définitif qui regroupera sous un même toit l'ensemble des agents de l'AViQ ? C'était très clair également.

J'avais parlé, il y a quinze jours, également de l'APA. Qu'en est-il de la gestion des nouveaux droits, de la gestion des stocks, du contrôle de la dépendance des bénéficiaires actuels ?

Aussi, oui, comment faire connaître l'AViQ ? J'en avais parlé. Qu'en est-il de sa notoriété par rapport au grand public ? Y aura-t-il une campagne de promotion ?

Cela, c'est concernant l'AViQ, j'ai très bien résumé. Je n'ai pas reposé toutes les questions.

Je laisse la parole à d'autres collègues. Je reviendrai après, si nécessaire.

**M. le Président**. - Nous avons terminé ce premier tour. J'avais enregistré sept prises de parole.

La parole est à Mme De Bue.

**Mme De Bue** (MR). - Monsieur le Président, j'avais dit que j'interviendrais aussi pour quelques questions...

**M. le Président**. - Ne peut-on pas faire d'abord les réponses ?

**Mme De Bue** (MR). - Non, en fait, cela concerne trois dossiers, trois thèmes qui n'ont pas été abordés dans...

**M. le Président**. - Qui encore ? Mmes Pécriaux, Bonni, M. Martin.

La parole est à Mme De Bue.

**Mme De Bue** (MR). - Simplement, Monsieur le Ministre, il y a encore trois thèmes importants que

j'aimerais aborder avec vous.

Il s'agit de l'avenir des épiceries sociales et des restaurants sociaux, en Wallonie, puisque vous aviez annoncé un décret pour 2016 qui vise à consolider, à pérenniser, par un soutien financier pluriannuel, toute cette structure. Où en est ce projet de décret, puisqu'il avait été déjà annoncé cette année? Je voudrais effectivement attirer votre attention que, pour le moment, ce type de structure vide de financement épars, que ce soient les aides à l'emploi ou des subventions facultatives...

*(Réactions dans l'assemblée)*

Je suis près du micro. Si je suis sans voix...

Voilà, épiceries sociales et restaurants sociaux.

Deuxième thème, Monsieur le Ministre, vous aviez également annoncé un décret pour les gens du voyage. Je voudrais savoir où vous en êtes dans ce dossier, puisque l'idée était de contraindre chaque province à organiser, sur son territoire, au moins deux aires d'accueil pour accueillir les gens du voyage. Six terrains supplémentaires équipés d'eau, d'électricité, devront être aménagés, en Wallonie. Ce projet a été annoncé avant la fin de l'année 2015. Nous sommes fin 2016 et nous n'avons toujours pas de nouvelles par rapport à ce décret. L'Association des provinces wallonnes avait pourtant été sollicitée pour entamer les négociations visant à permettre la mise sur pied de minimum deux aires d'accueil par province. J'aimerais que vous fassiez le point sur l'état de la situation et les ambitions, l'état des négociations aussi à ce sujet.

Troisième thème et dernier, pour ma part, c'est au sujet des abris de nuit. Là, effectivement, nous avons voté cette année un décret pour les abris de nuit. Il y a deux provinces dans lesquelles il n'y a pas de ville de plus de 50 000 habitants, à savoir la Province de Luxembourg et la Province du Brabant wallon. Je voulais savoir où l'on en était dans la mise en place des abris de nuit dans ces provinces, plus généralement l'évolution des informations dont nous disposons par rapport à ce problème. En ce qui concerne la demande d'accueil d'hébergement d'accompagnement des personnes en difficulté sociale, pouvez-vous faire le point? A-t-on une photographie de la situation en Région wallonne?

**M. le Président.** - Pour la bonne forme, il faut savoir que M. le Ministre a transmis des documents et qu'il n'y a qu'un seul document sur la plateforme. Toutes les annexes n'ont pas été transmises sur la plateforme mais M. le Secrétaire me communique qu'elles seront envoyées très rapidement désormais sur la plateforme.

La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux** (PS). - Je serai assez brève. Contrairement à ma collègue, je voudrais dire qu'au

nom du groupe socialiste, nous nous réjouissons de l'arrivée d'un Plan wallon de prévention et de promotion de la santé. En effet, il est important d'aborder la prévention de la santé de manière transversale. Vous mettez bien l'accent là-dessus.

Je ne retracerai pas, ici, tout ce qu'on met en avant au niveau des différentes questions, à savoir l'importance du sport, l'importance de bien manger, d'être logé dans des conditions saines, l'importance de bouger, l'importance d'avoir en tout cas des actions et des réactions constructives en matière de vie agréable, en tout cas de vie qui peuvent être conditionnées par des éléments d'alimentation, de logement et de loisirs.

Par contre, je voudrais juste avoir une petite précision. Vous savez combien je suis toujours branchée par rapport au plan Nutrition mais je ne doute pas que le plan Nutrition sera intégré. Je voudrais une précision quant au fait que le plan Nutrition sera bien intégré dans votre Plan wallon de prévention et de promotion de la santé. Le plan Nutrition, nous l'attendons depuis longtemps. Vous nous l'avez annoncé et je ne doute pas que vous connaissez l'importance de ce plan Nutrition pour justement permettre à toutes les Wallonnes et à tous les Wallons de vivre le mieux possible.

Je me permettrai également d'insister sur la notion transversale, puisque vous mettez en avant la notion de transversalité dans la mise en place de votre Plan wallon de prévention et de promotion de la santé. La notion transversale, j'ai envie de dire l'autre notion de transversalité, à savoir celle avec vos collègues en charge de l'Enfance, en charge de la Jeunesse et de la Prévention en milieu scolaire. Car on sait tous que les bonnes habitudes de vie ne débutent pas à partir de 18-20 ans mais bien avant. Je ne doute pas que vous avez un dialogue constant et que cela ne pourra qu'être profitable à nos Wallonnes et nos Wallons.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Bonni.

**Mme Bonni** (PS). - Monsieur le Ministre, concernant les services d'aide aux prostituées, M. Martin, Mme Pécriaux et moi-même vous avons interrogé à plusieurs reprises. Quelles mesures envisagez-vous justement dans le cadre du renforcement des moyens d'aide humain et financier?

Concernant les maisons de repos, les maisons de repos et de soins, nous suivrons avec beaucoup d'attention les pistes proposées concernant le financement du secteur et la qualité assurée, plus spécifiquement, lors de la réforme du calcul du prix. Justement, par rapport au prix en séjour en maison de repos, cela reste vraiment un frein pour de nombreux aînés qui n'ont pas toujours les moyens pour subvenir seuls. Pouvez-vous m'assurer que le montant annoncé de 320 euros par mois permettra aux ménages très précarisés d'être autonomes, sans devoir recourir au CPAS?

Par ailleurs, concernant les lits accordés à des institutions mais non ouverts, quelles mesures envisagez-vous ? Les rencontres avec le secteur ont-elles été menées ?

**M. le Président.** - La parole est à M. Martin.

**M. Martin (PS).** - Effectivement, votre note est un véritable défi, parce que résumer en trois pages, l'ensemble des compétences qui sont les vôtres et des intentions que vous allez mettre en œuvre, durant cette année parlementaire, cela relève de l'exploit.

Je me concentrerai, pour ce qui me concerne, plus particulièrement sur le secteur hospitalier, en particulier sur le domaine des infrastructures hospitalières.

On le sait, c'est un secteur qui sera durement impacté par les mesures annoncées, ce week-end, par le Gouvernement fédéral, qui feront planer de réelles questions sur la capacité des hôpitaux à encaisser ces mesures et de continuer à offrir un service de qualité aux patients. On peut se demander s'ils seront encore en mesure, notamment sur le plan du personnel, de financer et de respecter les normes imposées par ailleurs par le Fédéral. Hier, je voyais encore l'impact sur un seul hôpital universitaire bruxellois, où l'on évoque des montants supérieurs à 3 millions d'euros de répercussions en moyenne annuelle, cela pose question. Dans ce cadre, on se dit que les compétences régionales, notamment le financement des infrastructures, auront évidemment une importance particulière pour faire en sorte que le secteur reste viable sur le plan financier.

Vous aviez mis en place, avec l'accord du Gouvernement, en juin dernier, un mécanisme de financement. Mon collègue, M. Tzanetatos, l'a évoqué tout à l'heure. À titre personnel, je trouvais que le mécanisme était tout à fait bien pensé et particulièrement original.

On le sait, la Commission européenne a, par ailleurs, encouragé les différents États membres et les Régions, les collectivités publiques, d'une manière générale, à investir pour soutenir l'activité économique. Vous nous avez fait part par déclaration dans le journal *Le Soir* des réserves qui auraient été émises par Eurostat sur ce mécanisme. Je lis dans votre note, qui par définition est synthétique, que vous souhaitez avancer durant cette année parlementaire avec un projet de décret qui confirme le montage approuvé par le gouvernement. Je voulais savoir si vous aviez eu entre-temps des apaisements du côté d'Eurostat, si des contacts informels avaient été pris et si le mécanisme qui avait été envisagé, par le Gouvernement wallon, s'annonçait sous de meilleurs auspices que les premières informations qui vous sont revenues par le courrier d'Eurostat, auquel vous avez fait mention, voici quelques mois dans la presse.

Vous évoquez également dans la note un pré-appel à

projets, pour reprendre les termes exacts repris, en mettant en avant quatre éléments qui sont ceux de la proximité, de la qualité, de l'accessibilité et de la spécialité.

J'aurais souhaité vous interroger par rapport à ce pré-appel à projets et aux critères que vous allez proposer au Gouvernement de retenir en la matière, sachant aussi que des moyens financiers effectivement ont été annoncés dans le cadre du budget 2017 à cet égard.

J'entends, ci et là, des projets annoncés sur le terrain, par certains groupes hospitaliers, et qui sont des projets typiquement organisés en réseau, avec la volonté affirmée d'accentuer la concurrence entre hôpitaux de différents réseaux, notamment dans le Hainaut.

Je m'interroge par rapport à cette stratégie et je voulais savoir, si à l'image de ce qui se fait à Namur, par exemple, ou ce qui a été fait à Tournai et que je trouve très positif, vous allez également au-delà des quatre critères que j'ai évoqués, tout à l'heure, et qui sont repris dans votre note, accentuer l'optimisation des collaborations interhospitalières, transréseaux dans le cadre des moyens qui seront dégagés par le Gouvernement. Cela me semble être une approche extrêmement importante dans le cadre d'une utilisation rationnelle des moyens financiers wallons et, surtout, à l'égard de ce que l'on peut entendre sur le terrain, qui est parfois assez étonnant et va à rebrousse-poil de ce qui avait été annoncé dans la Déclaration de politique régionale. Je ne vous en fais évidemment pas le grief, puisque c'est la stratégie propre des acteurs de terrains. Je voulais simplement vous entendre par rapport à votre stratégie en la matière.

Derniers éléments par rapport aux infrastructures hospitalières. Ce n'est bien évidemment pas évoqué dans la note puisque celle-ci, je l'ai évoqué tout à l'heure, ne peut rentrer dans le détail vu sa concision imposée. On entend, ci et là, et cela a encore été dit, tout à l'heure, par notre collègue, Nicolas Tzanetatos, qu'il serait souhaitable de diminuer l'offre de lits hospitaliers, en Wallonie ou en Belgique. J'ai lu à cet égard une étude, la semaine dernière, qui démontait un peu l'ensemble du mécanisme, puisque cela semble devenir une sorte de pensée largement partagée ou, en tout cas, largement diffusée, depuis quelques semaines, dans différentes familles politiques d'ailleurs.

Cette étude mettait en garde les responsables politiques – quels qu'ils soient et quelle que soit leur appartenance politique – sur cet effet non pas de mode, puisque c'est une tendance lourde depuis de nombreuses années dans notre pays, une tendance qui pouvait s'expliquer compte tenu de la diminution des durées moyennes de séjour, très significatives, au cours des dernières décennies, mais qui à un moment donné atteint ses limites.

Pour ne prendre qu'une région que je connais bien et

qui est ma région d'origine, l'on voit régulièrement aujourd'hui une saturation au niveau des lits hospitaliers, que des personnes, qui doivent être prises en charge en termes d'urgence, ne trouvent plus de capacité d'accueil, en termes de lits hospitaliers, dans la région dans l'arrondissement et doivent être transportés dans d'autres arrondissements. On voit également que l'étude que j'ai pu lire met en exergue le fait qu'on n'a pas plus de lits que dans les pays voisins directs de la Belgique et de la Wallonie. Donc, quand l'on fait des comparaisons et que l'on se compare à l'ensemble de l'Union européenne et des 27 ou 28 États membres, cela pose évidemment question. Il y a aussi le défi démographique et tout ce qui va avec.

Donc j'aurais souhaité vous entendre, de manière générale, sur votre vision des choses, par rapport à l'offre hospitalière, et notamment par rapport à cette question de l'offre des lits qui me semble être un élément important en termes d'offre de soin de santé pour nos concitoyens.

**M. le Président.** - Merci M. le Député. Après ce tout fructueux, nous allons céder la parole à M. le Ministre pour ses réponses.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Restez avec nous, Madame Durenne.

Merci, Monsieur le Président, merci à l'ensemble des parlementaires qui ont pris la parole pour évoquer cette note de politique générale, essentiellement ciblée sur l'année à venir, l'année 2017. Par nature – et c'est ce que j'ai évoqué d'entrée de jeu – la concision de l'exercice imposé amène, et c'est bien compréhensible, un très large éventail de questions.

Vous avez pendant plus d'une heure égrainé plusieurs dizaines de questions, je vais tenter de répondre à toutes, sans en omettre l'une ou l'autre, sans quoi vous reviendrez de toute manière me l'exprimer sans difficulté. J'espère que j'aurai l'occasion comme cela d'être complet.

Deux éléments méthodologiques préalables, le premier, c'est que l'an dernier, lorsque en vertu de l'article 135 du règlement, chacun des ministres, dont votre serviteur, a rédigé une première mouture de note de politique générale, il l'a fait et je l'ai fait en vous procurant 70 pages, qui n'avaient pas vocation à déterminer uniquement ce que je comptais mettre en oeuvre en 2016, si vous reprenez ma note de manière concrète mais d'égrener les lignes de force de l'action que je comptais mener au cours de la législature.

Ne faisons pas le raccourci de considérer que les 70 pages concernent la seule année 2016 et de venir alors dire : « Vous n'avez pas fait la moitié de ce que vous aviez évoqué ». Mais non, Madame De Bue, vous pouvez reprendre mon texte, les 70 pages en question

n'évoquent pas tout ce qui concerne 2016 ; y a une série de projets, oui, ou des dates figurent même dans la note que j'ai procurée.

Ces dates, je les assume, quand elles sont tenues ou quand elles ne sont pas tenues. Je note par ailleurs que l'année 2016 n'est pas encore terminée et qu'il y a une série de griefs qui m'ont été formulés, en disant : « Vous aviez promis que cela arrive, en 2016, il n'y a rien », alors que l'on est en train de les mettre en œuvre. Un seul exemple qui me traverse l'esprit, la question de la réforme du décret Zonings 4.0. il y a une différence entre ce qu'est l'accord obtenu au sein d'un Exécutif et le moment où le texte arrive sur les bancs du Parlement.

Il a toujours été convenu expressément que, s'agissant de la réforme du décret Zonings, il y aurait une réforme qui serait validée d'ici l'été. C'est ce qui a été fait. Et le temps de passer les autres lectures et d'intégrer les remarques du Conseil d'État, nous arrivons inévitablement avec un décalage auprès du Parlement. Donc, ne confondons pas ce qu'est le timing de l'Exécutif avec celui du législatif. Pour votre information, la troisième et dernière lecture du décret est inscrite à l'ordre du jour de cette semaine du Gouvernement wallon.

Vous aurez l'occasion, comme je l'ai exprimé il y a deux semaines, d'être saisi du texte courant du mois prochain. Il restera à la commission évidemment d'organiser ces travaux à la lumière des textes qui lui sont procurés.

Le deuxième élément, surtout pour les deux dossiers sensibles que sont les allocations familiales et l'assurance Autonomie, j'entends qu'on m'a à nouveau posé une série de questions sur le sujet. Nous avons débattu, il y a deux semaines, pendant plus d'une heure, sur chacun de ces deux sujets, pendant un échange d'interpellations et de questions multiples. Deux semaines plus tard, je suis confus de devoir vous inviter à relire ce qui a déjà été dit, à ce moment-là, parce que l'essentiel a déjà été évoqué. Et nous venons, en début de réunion, de décider d'une journée entière sur l'assurance Autonomie, lors de notre prochaine rencontre. Je n'ai aucune difficulté, ce sont des sujets importants, à en débattre à chaque commission, pendant une heure, mais je risque, à un moment donné, de ne pas avoir une grande diversité dans les réponses que je vous procurerai.

Je vais tenter, puisque cette fois-ci ces thématiques ont été abordées mais avec des questions plus ciblées, d'y répondre aussi de manière plus ciblée.

Pour sérier les choses, je commencerai par le pôle Infrastructures et puis reviendrai aux questions qui concernent le pôle Action sociale et Santé pour ne pas, à chaque fois, jongler d'une thématique plus humaine vers une thématique plus technique. L'ordre dans lequel j'aborde ces sujets n'est en rien révélateur d'une

quelconque priorité ou importance que je leur accorde. C'est juste pour la facilité du suivi des travaux et pour suivre notamment l'ordre des questions qui ont pu être abordées. Vous avez été plusieurs à me questionner sur le plan Infrastructures, notamment sur l'impact du prélèvement kilométrique et la trajectoire d'investissement prévue dans le cadre de ce plan.

Il faut, d'abord, rappeler – c'est une évidence, mais c'est un élément important pour autant à mettre en exergue pour éviter les confusions inopportunes – que les 640 millions d'euros du plan Infrastructures 2016-2019 sont des crédits de liquidation, bien entendu. Ce sont ces éléments-là qui sont les plus importants. Les crédits de liquidation sont les plus essentiels, puisque c'est eux qui permettent la mise en œuvre concrète et le financement des entreprises. Faire un plan Infrastructures à 900 millions d'euros en crédits d'engagement doté de 640 millions d'euros en crédits de liquidation serait un non-sens ; à part exploser l'arriéré et mettre des entreprises en difficultés, ces mêmes entreprises qui, dès le début du mandat, sont venues nous trouver en rappelant leur fragilité, cela n'aurait pas d'intérêt. Rappelons que l'essentiel est, d'abord, de regarder les crédits de liquidation.

Autre élément : il n'y a pas de diminution – le Gouvernement a été très clair et a pris une décision en ce sens – en fonction des recettes du péage. La SOFICO a maintenu, en 2016, plus ou moins 200 millions d'euros d'investissement. Cela a encore, d'ailleurs, été un plan approuvé par le conseil d'administration, le 28 septembre dernier, comme vos représentants vous l'ont certainement signifié. Pour 2017, nous avons gardé le budget d'investissement similaire à ce qui avait été projeté et prévu. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises dans cette commission, le plan Infrastructures est financé par le biais du prélèvement kilométrique, pour partie. Si l'intégralité du prélèvement est orientée vers la SOFICO, qui en est le réceptacle, ce n'est pas le plan Infrastructures qui est le seul bénéficiaire de ces investissements, et qui, dès lors, jouit d'une fragilité quelconque dès qu'il y a une baisse de prélèvement.

Je n'ai pas caché, d'ailleurs, qu'initialement, il était prévu 320 millions d'investissements via le prélèvement kilométrique, je le redis. Sur les 640, il y a seulement la moitié qui provient du prélèvement kilométrique. Le reste, ce sont des crédits classiques qui ont été intégrés pour avoir un plan plus ambitieux. L'impact du moindre prélèvement kilométrique se fait ressentir au niveau de la SOFICO *in globo*, mais n'impacte pas, de manière directe, le volant d'investissement prévu par le plan Infrastructures et les projets qui ont, dès lors, été sélectionnés. Je confirme qu'aucun d'entre eux n'est passé à la trappe ou n'est prévu comme allant passer à la trappe.

L'année 2016 aura connu une étape administrative importante, qui, elle, s'impacte sur la ventilation de réalisation des projets en année pleine, en fonction de ce

qui avait été convenu. Dans le cadre du plan Infrastructures, vous avez le détail de tous les projets qui sont concernés et vous n'avez pas – Mme De Bue l'a rappelé – la ventilation de ces projets par année. Cette ventilation des projets par année a été établie par la SOFICO et la DGO1. S'il est vrai que, dès lors, aucun des projets ne passe à la trappe, il n'y aura, inévitablement, au gré – c'était déjà le cas du précédent plan et ce sera encore le cas d'un plan futur que mon successeur aura le plaisir de pouvoir lancer – des impondérables liés aux procédures administratives, aux recours, aux permis obtenus ou pas obtenus qui ne permettent pas stricto sensu que la totalité des projets prévus l'année x soit à 100 % réalisée cette année x.

J'ajoute que 2016 a une particularité. Vous vous souviendrez – j'en suis fier – que j'avais obtenu du Gouvernement – c'était une démarche assez inédite – que 10 millions d'euros soient mobilisés pour permettre l'externalisation de la rédaction de cahiers des charges. Constatant que dès l'année 2015, lorsque j'avais pu obtenir, vous vous en souviendrez, 40 millions d'euros de crédits additionnels pour faire le lien entre la fin du plan Routes et le lancement du plan Infrastructures, nous avons dû constater – c'est un fait – que, nonobstant toute la bonne volonté de nos amis les fonctionnaires de la DGO1, ils n'avaient pas été en capacité, dans le délai imparti, d'assumer la rédaction et le lancement de l'ensemble des cahiers de charges qui étaient souhaitées. On avait donc deux options. Si c'était déjà compliqué avec 40 millions, d'apport, imaginez avec 640 millions d'apports. Lancer un plan qui n'avait pas la capacité d'être mis en œuvre par défaut de ressources humaines, cela n'a guère d'intérêt. Il y avait deux options : soit engager, engager et engager dans la fonction publique pour la DGO1, soit venir en renfort lorsque c'est nécessaire. Singulièrement, la priorité s'est posée sur les postes de contrôleurs, vous vous en souviendrez et, parallèlement – c'est ce qui a été fait – sur l'externalisation, auprès de bureaux d'études privées, la rédaction d'une série de cahiers des charges, en parallèle à la mobilisation des ressources humaines disponibles au sein du SPW, le tout pour qu'il y ait un maximum de cahiers de charges qui sortent et qui puissent être attribués au cours de chacune des années, d'ici la fin 2019. C'est ce qui est en cours de route.

Pour information, l'accord d'externalisation est passé au Gouvernement en mars dernier, le 24 exactement. C'est une procédure d'attribution de marchés européens, vu les montants concernés. Les premiers bons de commande de mise en œuvre concrète de cette externalisation ont été envoyés au début du mois d'août 2016. Ce qui a été quelque part, si l'on regarde le calendrier de manière un peu stricte, une perte d'un semestre, pour 2016, de par la procédure administrative liée à cette externalisation, sera un gain pour les autres années, puisque l'on ne devra plus passer par là, mais être directement opérationnel.

J'ajoute, au niveau de la méthode, puisque je pense

que c'était Mme De Bue qui me questionnait aussi pour savoir quels étaient les liens entre les routes et les voies hydrauliques, comment la sélection s'était opérée, je vous ai fait parvenir à tous la brique du plan Infrastructures et vous avez la réponse sur les questions méthodologiques à partir de la page 29. Par ailleurs, vous avez déjà toute une série de chantiers qui sont en cours et qui sont les premiers à sortir de ce plan Infrastructures. Pensons, par exemple, à la E25 entre Visée et Liège, pensons encore à l'échangeur de Dausoulx qui est actuellement en travaux ou encore la Nationale 4 en province de Luxembourg entre Bastogne et Martelange.

Les dossiers labellisés plan Infrastructures sont en train de sortir. Le rythme va s'accélérer grâce à cette aide externe à la rédaction des cahiers de charges. Je peux vous assurer que je suis à la culotte, pour le dire trivialement, la DGO1 et la SOFICO d'une manière intense qui les a quelque peu surpris d'ailleurs, pour ne pas dire bousculé, mais je l'assume. Ce n'est pas un acte de méfiance à l'égard de leur capacité de mise en œuvre des objectifs fixés par le Gouvernement, c'est une volonté par contre de garantir un suivi et un monitoring étroit de ces engagements.

Je rappelle aussi, en lien avec la question du péage kilométrique, que des réunions de *task force* ont continué à s'organiser, non seulement avec les acteurs concernés. Vous aurez remarqué que les choses s'apaisent et s'affinent au fur et à mesure que les semaines s'écoulent, que, sur la mise en œuvre du plan Infrastructures lui-même, il y a aussi une *task force* et des crédits spécifiques qui ont été prévus. La DGO1, la DGO2, la SOFICO et mon cabinet suivent cela de manière assidue. Vous constaterez au budget 2017, puisque les réponses que je vais procurer à vos différentes questions sont l'occasion de vous donner aussi quelques infos budgétaires, qu'il y a, certes, pour 2017, une diminution en crédits de liquidation de 20 millions d'euros, mais qui n'empêchera pas la mobilisation et la capacité d'engagement en crédits d'engagement des différents dossiers qui sont prévus pour l'année 2017 au plan Infrastructures. Je le redis, il n'y a aucun dossier qui est retiré de la liste ou qui est sacrifié.

Vous me posez aussi la question du PEREX 4.0. Le PEREX 4.0 n'est pas un dossier qui est politiquement « sexy », ce n'est pas un dossier qui va faire gagner une voix dans un isolement, mais c'est un dossier qu'il, il me semble, est essentiel de mettre en œuvre en termes de responsabilité de gestion publique. Nous avons un centre PEREX qui, il y a une vingtaine d'années, était une Rolls-Royce à l'échelle européenne dans la gestion des flux de mobilité et de sécurité et qui, n'ayant pas fait l'objet d'investissement, d'entretien régulier, aujourd'hui est plus obsolète qu'exemplaire. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a accepté – et je m'en réjouis – de pouvoir, sur ma proposition, dégager 30 millions d'euros, en vue de mettre à jour le centre PEREX, de

l'adapter aux nouveaux besoins en termes de gestion de trafic et de sécurité routière et de mobilité, d'intégrer aussi la gestion des voies navigables, et pas seulement des dimensions « Routes » et « Autoroutes », dans ce centre nerveux des flux de mobilité sur notre territoire, et ce, notamment grâce à un financement qui a été rendu possible par la dissolution du FIA et par la mobilisation de la SOFICO.

Des groupes de travail et de pilotage sont déjà mis en œuvre sur le sujet. Le cahier des charges a déjà été publié le 30 juin dernier pour pouvoir permettre déjà l'extension du bâtiment et la modernisation du bâtiment actuel. Les offres sont attendues pour le 28 octobre, donc dans quelques jours. Les analyses s'en suivront. L'objectif, c'est qu'au conseil d'administration de la SOFICO au mois de décembre, on puisse attribuer le marché, veiller à ce que le bâtiment soit opérationnel fin 2018 et permettre la dimension d'équipement et d'opérationnalisation avec les logiciels dans le courant 2019.

Sur l'autre aspect, qui concerne les analyses fonctionnelles du centre PEREX pour l'exploitation des routes et des voies hydrauliques, l'avis de marché a été publié le 13 septembre dernier. Nous attendons les offres pour le 7 novembre, des auditions s'en suivront, tout comme les explications des offres. Là aussi, pour la fin décembre, le conseil d'administration de la SOFICO sera sollicité pour pouvoir trancher le dossier. Le reste s'en suivra dans le même timing.

Sur le projet RTE-T, projet Seine-Escaut, là, très clairement, rappelons qu'il s'agit d'un dossier majeur, retenu et soutenu par la Commission européenne. Il s'agit également d'un projet international, puisque sont concernés nos amis, notamment, des Pays-Bas et de France. L'objectif est vraiment de créer un nouvel axe de navigation qui relie Paris-Anvers-Rotterdam, le tout au gabarit de 4 500 tonnes.

On en a beaucoup parlé dans cette commission suite à la saga du pont des Trouis et de la traversée du Tournaisis, ce sont probablement des dossiers qui, épisodiquement, reviendront à l'ordre du jour. L'ambition de la Wallonie, que je soutiens en veillant à la mise en œuvre de ce projet, c'est, très clairement, le développement d'une politique multimodale à l'échelle communautaire, pour développer aussi et permettre le déploiement des systèmes de gestion des trafics intermodaux entre le rail, la route, l'air, la mer, les voies d'eau et le transport côtier. C'est la raison pour laquelle l'Europe a retenu comme éminemment stratégique ce corridor transeuropéen de transport Mer du Nord-Méditerranée.

À l'horizon 2014-2020, qui est celui de la programmation européenne, l'évolution du réseau wallon concerne, en fait, trois axes :

- la mise au gabarit de 4 500 tonnes de la Lys entre l'écluse de Comines et Wervik ;

- la mise à gabarit de la traversée de Tournai et l'amélioration de la navigabilité de l'Escaut ;
- la mise à gabarit de la dorsale wallonne, singulièrement le canal du Centre, le canal Nimy-Blaton, le canal Charleroi-Bruxelles, versant Sambre et une partie de la Sambre.

L'investissement total représente près de 150 millions d'euros sur le réseau wallon, de 2014 à 2020 – 150 millions d'euros – c'est tout sauf anodin, avec une partie de financement de l'Union européenne d'un peu plus de 50 millions d'euros, et donc une part régionale qui sera d'un peu moins de 100 millions d'euros.

Des moyens supplémentaires vont être engagés d'ici la fin de l'année et ont été prévus au budget 2016. Pourquoi ? Parce que, là – pour une fois, on peut s'en réjouir – on remarque que le rythme de la programmation physique de réalisation des investissements est plus rapide que ce qui avait été projeté. Des moyens additionnels sont prévus sur 2016 à hauteur de 20,728 millions d'euros en crédits d'engagement additionnels. Les budgets nécessaires, tant en crédits d'engagement que de crédits de liquidation, de manière, d'ailleurs, pluriannuelle, suite à un accord que j'ai obtenu au Gouvernement sur le sujet, sont inscrits en 2017, avec notamment le lancement de travaux pour près de 46 millions d'euros prévus en 2016.

Mme Vienne me questionnait aussi, de mémoire, sur le timing et la réalisation, au-delà des questions de Mme De Bue sur le sujet. Bien entendu, tous les éléments contractuels sont vérifiés par l'INEA. L'Europe a signifié que les travaux devaient être exécutés pour le 31 décembre 2019. Cela signifie que si nous prenons du retard – et nous sortons de l'échéance qui nous a été fixée dans le *grant agreement* – nous perdons alors le financement, même si le chantier a démarré.

La question est bien celle de la finalisation du chantier et pas celle de son démarrage. Vous comprenez la raison pour laquelle je m'étais quelque peu pressé sur le dossier de Tournai. La pire des situations serait de traîner, de lancer, en 2019, un chantier dont les dépenses commenceraient en 2020.

Il faut savoir que, du côté de la France, les Voies navigables de France sont actuellement en négociation, pour permettre une extension d'un an – on parle donc d'un report de la date buttoir, avec la Commission européenne. On ne sait pas aujourd'hui dire avec certitude si cela sera accordé ou non. On peut l'espérer aussi pour se donner un peu plus de latitude. Nous devons, plus que jamais, continuer à avancer dans ce dossier, avec l'option prudente, c'est-à-dire considérer que la date buttoir d'exécution des travaux reste toujours le 31 décembre 2019.

Mme De Bue me questionnait également sur le permis de conduire.

Je formulerais, d'abord, une réflexion.

Nous avons hérité, avec la sixième réforme de l'État, d'une très large palette de compétences. Les mettre toutes en œuvre en les transposant en droit wallon en l'espace d'un an ou deux, c'est tout simplement impossible, ou alors vous devez me permettre – j'en serai ravi – de doubler mes effectifs de cabinet.

En la circonstance, tous ces éléments d'intégration, dans le droit wallon, de ces héritages de la sixième réforme de l'État ont nécessité une priorisation. Il a semblé plus important de donner instruction à mes équipes de travailler sur les compétences qui concernaient notamment le volet social et santé. Ma foi, il n'y a pas péril en la demeure si la réforme du permis de conduire arrive plus en fin de législature qu'en début de législature. Je vais vous rassurer, je vais vous donner des timings plus clairs par rapport à cela. Il faut, à un moment donné, principalement, prioriser la mobilisation des ressources humaines sur les dossiers qui sont plus fondamentaux et stratégiques. Autant on n'aurait pas pu commencer en deuxième partie de législature sur la seule question des allocations familiales ou de l'AViQ, par exemple, autant, ici, il n'y a pas péril en la demeure.

Sur la question de la réforme elle-même, Madame De Bue, c'est la première fois – je pense – que je vais vous donner autant d'éléments d'information pour esquisser les contours de la future réforme.

D'abord, j'expliciterais un constat qui explique aussi pourquoi on envisage la réforme de la manière dont je vais vous l'exposer.

On a une difficulté aujourd'hui parmi les conducteurs victimes de décès, singulièrement au niveau de la cible des jeunes conducteurs. En Wallonie, comme en Belgique d'ailleurs, l'insécurité routière est la cause de mortalité de plus de 25 % des hommes de 10 à 29 ans et de plus de 25 % des jeunes filles de 15 à 19 ans. Ce groupe de jeunes est et reste toujours un groupe cible particulier à devoir prendre en compte.

La voiture est devenue, qu'on le souhaite ou pas, le moyen de transport principal dans notre société, en tout cas aujourd'hui, Monsieur Daele. Les 18-34 ans paient le plus lourd tribut des accidents corporels, avec en moyenne plus de 800 victimes pour 100 000 habitants, dont 55 % sont des conducteurs de voiture. Les jeunes conducteurs de voiture ont un risque d'accident corporel par kilomètre parcouru plus important que toutes les autres catégories d'âge. Les jeunes conducteurs ont un risque d'accident presque deux à trois fois plus élevé que la moyenne générale des conducteurs.

Ainsi, toute mesure qui toucherait à cette catégorie d'usagers est pertinente, pour pouvoir essayer d'améliorer leur propre sécurité, mais aussi la sécurité routière des routières, donc la sécurité routière en

général.

L'âge et l'expérience sont donc deux facteurs de risques. Ces deux effets sont intimement liés, puisque le jeune conducteur est toujours un conducteur novice est un jeune conducteur. Si l'âge du conducteur joue un rôle prépondérant dans le risque d'accident, différentes études montrent que l'expérience peut faire diminuer ce risque.

Les facteurs liés à l'âge constituent une prise de risque plus importante, notamment due à un moindre contrôle des émotions, à une moins bonne évaluation de ses propres capacités, à un style de vie plus à risque, lors des retours de boîte de nuit, des conduites de nuit, des compétitions de vitesse, au port moins fréquent de la ceinture. Les facteurs liés à l'expérience sont, par contre, des techniques de conduite moins bien intégrées, notamment une moindre détection des dangers, une moindre maîtrise du véhicule et des schémas d'actions qui sont moins bien ancrés.

Au vu de cette situation, il m'apparaît que dans le cadre de la réforme de la formation au permis de conduire, une formation de qualité et plus importante est à mener en termes d'expérience et de kilomètres parcourus. C'est un plus pour accroître pour l'expérience, et donc réduire les risques.

S'agissant de l'examen théorique, parmi les pistes, figure notamment la réinstauration du principe de la faute grave. Ce principe est simple : toute erreur à une question relative aux infractions du troisième et quatrième degré entraîne l'échec automatique à l'examen théorique. Ce n'est plus le cas actuellement. L'idée est de le réinstaurer.

Outre ce principe de faute grave entraînant l'échec de l'examen théorique, la matière intégrera davantage d'autres compétences, comme, par exemple, la connaissance du Code de la route, des matières telles que la perception des risques, les facteurs d'accroissement des risques ou encore l'auto-évaluation.

S'agissant de la formation et de l'examen pratique, ces principes de qualité et d'expérience influent également sur la formation pratique. En s'appuyant sur les techniques de base, comme le maniement du véhicule et la maîtrise des situations courantes de circulation, la formation mettra l'accent sur la perception des risques, sur l'auto-évaluation – autrement dit, avoir conscience de ses limites – le style de conduite, qui sera pris en compte à travers l'écoconduite.

Il faudra aussi, dans le cadre de la formation et des examens, intégrer l'utilisation des nouvelles technologies. Il s'agit, entre autres, de l'utilisation du GPS, de l'assistance pour se garer, de l'utilisation de caméras de recul, de systèmes de détection d'obstacles, et cetera.

Les jeunes conducteurs que l'on forme aujourd'hui

seront, dès lors, des conducteurs de demain et d'après-demain, pour les 30, 40 et 50 prochaines années, espérons-le, avec un bagage plus conséquent en termes de prévention et de sécurité.

S'agissant d'une question qui revient régulièrement sur la filière de formation, je redis ce que j'ai déjà exprimé à plusieurs reprises : la filière libre restera d'actualité ; il n'est pas question de la supprimer, mais de mieux la cadrer, de manière à ce que le guide et l'apprenti conducteur reçoivent une formation d'introduction et qu'ils reçoivent également un document de formation ou une fiche comportant les repères et les conseils utiles pour le déroulement de l'apprentissage. Un journal de bord reprenant le nombre de kilomètres parcourus et la progression de la formation sera aussi un outil de formation.

Le principe des auto-écoles sans but lucratif ou à finalité sociale sera également promu. L'objectif de ces auto-écoles est, évidemment, la formation adaptée à la conduite d'un véhicule, notamment pour les bénéficiaires de ressources plus précaires, qu'il s'agisse, de manière non exhaustive, de personnes émargeant au revenu d'intégration ou bien de personnes inscrites en tant que demandeurs d'emploi depuis une longue durée.

Le permis de conduire, ne le nions pas, est aussi, en soi, un facteur d'intégration et, souvent d'ailleurs, de mise à l'emploi.

S'agissant des questions relatives au prix ou à la qualité, toute formation a, par nature, un prix. Les auto-écoles sont des entreprises privées, on ne peut pas, à ce stade, garantir un prix particulier ou évoquer un chiffre. Le Gouvernement établira, toutefois, évidemment, un cadre de régulation pour avoir le prix le plus juste.

Pour le Gouvernement, il est question de développer un système de formation et de conduite régulé et accessible à tous, pour que chacun puisse bénéficier d'un apprentissage de qualité, à son meilleur bénéfice, mais aussi à celui de tous les autres usagers de la voie publique.

Vous m'avez aussi questionné, Madame De Bue sur le transport exceptionnel. Vous vous souviendrez du rapport que j'avais pu commander et qui a été réalisé par le député Dimitri Fourny et qui a été transmis et exposé à cette commission.

Mon administration a également, bien naturellement, examiné le rapport. Des projets étaient déjà en cours, bien entendu, mais les projets sont, désormais, adaptés suite aux recommandations du rapport.

L'un des sujets de la réglementation concerne le principe du guichet unique pour les trois Régions. Là, un nouveau protocole de collaboration est en passe d'être signé par les trois Régions. Pour être encore plus clair et transparent, je l'ai signé il y a quelques jours et je l'ai apporté dans les mains propres de Ben Weyts,

pour qu'il puisse lui-même le signer, puisque j'avais une réunion avec M. Weyts sur les questions portant sur la traversée de Halle.

Ce projet de collaboration interrégionale va permettre d'organiser la communication vers le public, le traitement et la délivrance des autorisations de mise en circulation des véhicules exceptionnels, ainsi que la facturation et le versement aux Régions des recettes de redevances perçues par chacune d'elles pour la délivrance des autorisations de mises en circulation des véhicules exceptionnels.

Le protocole crée également un comité de concertation interrégional. Je vous fais grâce de le développer davantage. De manière générale, la question des masses et des dimensions circulation, de même que des dérogations en la matière, comme, par exemple, pour permettre le développement des écomobis, sont également intégrées dans ce protocole.

Un autre enjeu, c'est la cartographie du réseau des itinéraires. Là aussi, des avancées sont effectuées, puisque le mois prochain, nous devrons faire le point sur les projets et les modifications des législations qui sont suggérées. Je propose, dès lors, de revenir en commission début 2017 pour vous présenter les résultats de ces analyses techniques réalisées par l'administration et le plan d'action qui résultera des propositions, notamment celles suggérées par mon administration, mais aussi par le rapport de M. Fourny, pour pouvoir mesurer les suites qui seront réservées, notamment sur le plan réglementaire, à ces différentes études.

Vous avez évoqué – j'aurais pu en parler directement dans la foulée du permis de conduire – la question de la sensibilisation à la sécurité routière.

On le sait, les campagnes de prévention et de contrôle-sanction se renforcent mutuellement. Le calendrier de campagnes de communication grand public est établi entre l'Agence wallonne pour la sécurité routière et les forces de police. L'AWSR donne également de la visibilité aux contrôles effectués, à travers des conférences de presse, des calculateurs d'amende, l'annonce des contrôles, des communiqués de presse sur les résultats de fin de campagne, et cetera.

Toutefois, la sensibilisation de la sécurité ne se limite pas aux campagnes d'affichage grand public le long des autoroutes et les grands axes routiers ; c'est un outil, mais ce n'est pas le seul. Rappelons déjà les efforts déployés par l'AWSR avec le déploiement progressif du label Backsafe, qui rencontre, d'ailleurs, un succès grandissant, et qui vise particulièrement les jeunes et les manifestations festives. Citons également l'émission *Contacts*, qui est devenue une production de l'Agence et de Bruxelles Mobilité, avec la collaboration de la police fédérale, qui reste diffusée sur *La Une*. L'agence, elle-même, est, en outre, présente à un grand nombre d'événements, développe ses réseaux sociaux et son site

Internet, des spots pour les médias, des études et analyses, des gadgets comme les porte-clés Bob, les lunettes, des quiz télévisés. L'AWSR mobilise également des entreprises privées et leur personnel à travers des sensibilisations à la sécurité. Bientôt, d'ailleurs, nous aurons de nouvelles palettes de brochures et prospectus.

Il y a notamment un prospectus « Bien attacher son enfant » désormais joint à la valisette bébé-parents, donnée à la maternité.

N'oublions pas l'action du secteur associatif. Je pense singulièrement à FEDEMOT ou à la Fédération belge des motards concernée. Il y a également les autres initiatives prises par le tissu associatif ou les communes ou provinces sur ces questions.

S'agissant de la question de l'éducation et de la prévention en milieu scolaire, vous savez qu'il s'agit d'une compétence qui était assumée par le Fédéral, mais que le ministre Jambon a souhaité supprimer ces prestations, estimant que cela devait être assumé par les Régions. J'ai obtenu il y a peu, il y a quelques jours seulement, et j'en remercie aussi les équipes qui y ont travaillé, un accord des cinq gouverneurs pour pouvoir réorganiser au départ de la Wallonie les cellules d'éducation et de prévention de la police en milieu scolaire. Même chose pour la question des voitures tonneaux.

Nous en sommes en train de finaliser le partenariat entre la Région et la Fédération Wallonie-Bruxelles s'agissant de la question de l'intégration et de la formation à la sécurité routière dans le continuum pédagogique.

Je veux bien un peu d'eau parce que je n'ai pas fini de parler.

**M. le Président.** - Je vous communique entre-temps que la plateforme est maintenant dotée des courriers du ministre.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Toujours en matière de sécurité routière, je voudrais aussi, sur le volet de la prévention, rappeler que 347 millions d'euros du plan Infrastructures sont expressément destinés à un investissement dans le cadre du réseau dit « secondaire », précisément parce qu'il a besoin d'être mis à jour en vue de réduire les risques liés aux accidents. C'est une manière aussi très concrète, à travers le levier de l'investissement, de concourir à l'amélioration de la sécurité routière.

Autre élément, plus sur le volet « Sanctions et répression », c'est la question des radars. Vous avez vu, puisqu'un courrier a été adressé à toutes les zones de police, que la Région wallonne avait contractée pour avoir une série de lidars, des radars de gabarit important qu'il est possible de déplacer et de mettre par exemple à

proximité de chantiers ; on le voit souvent lors des chantiers autoroutiers. Nous avons fait œuvre de service à l'égard des zones de police pour qu'elles puissent en bénéficier aussi lorsqu'elles le demandent, et ce, à titre gratuit.

Autre élément, l'acquisition de radars fixes additionnels qui seront réalisés courant de cette année 2016. En 2017, ce sont des investissements qui concerneront les radars sur les feux et les réflexions sur les radars tronçons qui pourront aussi être à l'ordre du jour.

S'agissant des amendes administratives et de la volonté de supprimer tout sentiment d'impunité, nous sommes en train de finaliser les discussions sur le sujet avec les représentants de la justice et des procureurs du Roi en la circonstance. C'est un dossier qui lui aussi fera l'objet d'une opérationnalisation en 2017.

Sur la question du patrimoine, je ne peux pas cautionner cette interrogation faussement naïve en disant : « Ne s'agit-il pas du grand oublié des compétences qui sont les miennes ? » C'est d'ailleurs assez comique que l'on me pose cette question dès lors que jusqu'à présent, j'avais souvent les échos inverses en disant : « N'en faites-vous pas un peu trop dans la mobilisation des crédits au bénéfice du patrimoine, au détriment d'autres secteurs ? » Comme quoi, tout dépend toujours des lunettes que l'on met quand on veut entamer la lecture d'un livre.

L'alliance patrimoine-emploi a été concrétisée, les groupes de travail ont été lancés, les appels d'offres pour l'appel à projets, notamment des 16+, ont également été lancés. Les communes qui avaient introduit des projets ont d'ailleurs reçu soit une confirmation, soit une explication sur les motifs pour lesquels leur dossier n'a pas été retenu. On a aussi réalisé déjà l'intégration CCTB 2022 des prescrits édictés, notamment avec la Confédération de la construction wallonne.

Les séminaires d'information à l'administration ont également déjà été déployés. La note technique relative au mécénat d'entreprise a été bouclée au mois d'août dernier. Nous finalisons un autre arrêté qui concernera un avantage fiscal dont pourraient bénéficier les propriétaires de biens patrimoniaux classés. J'y reviendrai ultérieurement.

Là, on est vraiment dans la mise en œuvre concrète avec l'IFAPME, l'Institut du patrimoine wallon, le SPW et le secteur de la construction de cette alliance patrimoine-emploi, et ce, avec d'autant plus de conviction que, rappelons-le, de tous les secteurs de la construction, celui par tranches de millions d'euros investis est générateur du plus haut taux d'emplois directs et indirects créés, celui du patrimoine. C'est le meilleur moyen aussi de lutter le dumping social puisque là ce ne sont pas des mains-d'œuvre bulgares ou polonaises qui viennent faire les chantiers patrimoniaux,

ce sont des artisans de chez nous, des petites entreprises.

J'étais encore à un débat organisé par l'UCM, la semaine dernière, sur la question du dumping social aux côtés de M. Borsus. Les entreprises témoignaient de leurs difficultés par rapport au dumping social. L'une d'entre elles travaillant dans le secteur patrimoine confirmait que c'était aussi le secteur dans lequel ils étaient jusqu'à présent – et pourvu que cela dure – assez préservés par rapport aux questions du dumping social.

C'est de l'investissement qui est bon pour les neurones au niveau culturel, mais aussi pour la dynamique économique de notre Région, raison pour laquelle je suis heureux d'avoir pu obtenir l'accord de mes collègues pour qu'il y ait – comme M. Onkelinx y faisait allusion – d'importants moyens complémentaires dévolus aux accords-cadres qui aient été débloqués pour des montants cumulés de près de 100 millions d'euros, avec une série d'annonces d'accords-cadres déjà réalisés. Pensons au grand théâtre de Verviers, à l'abbaye d'Aulne, à la basilique de Saint-Hubert, à la cathédrale Saint-Aubain. D'autres seront annoncées d'ici les prochaines semaines ou prochains mois parce que ce sont des éléments majeurs qu'il n'aurait pas été possible, vu leur caractère exceptionnel à la fois en qualité intrinsèque, mais aussi en budget nécessaire à leur restauration, d'assumer sur les seuls crédits classiques du patrimoine.

Toujours s'agissant de l'alliance patrimoine-emploi, je rappelle qu'en septembre de l'année prochaine, début de la prochaine année scolaire, nous allons lancer des formations longues en maçon et gestionnaire de chantier, perfectionnement pour les couvreurs également. Nous finalisons une série de clauses administratives courant de ce mois. Les clauses techniques toitures seront aussi bouclées fin 2016.

Le label « Qualité patrimoine » sera lancé en janvier, en marge du salon Batimoi destiné aux professionnels. L'agrément des experts dans le code du patrimoine est prévu lui aussi d'ici l'année 2017.

Nous sommes en train de finaliser les textes du code du patrimoine. C'est un dossier extrêmement puisque nous n'avions pas pu avancer au rythme que nous aurions initialement souhaité tant que le CoDT n'était pas lui-même voté. C'est à la lumière du vote du CoDT que se clarifiaient les espaces qui n'étaient pas prévus par celui-ci et qui devaient l'être dans le futur code du patrimoine.

J'ajoute, pour avoir eu encore au téléphone ce matin mon éminente et appréciée collègue en charge de la Culture à la Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'il sera aussi veillé, courant du premier trimestre, à opérationnaliser le transfert de la compétence de la Fédération vers la Région relative au patrimoine mobilier. C'est une pièce que j'attends aussi pour l'intégrer de manière aussi anticipée et optimale dans le

code du patrimoine, lui-même.

Là, mon souhait est de saisir avant la fin de cette année le Gouvernement sur la première mouture du code du patrimoine et de laisser le soin ensuite au Parlement d'être saisi courant de l'année 2017, le moment venu en fonction des différentes lectures et avis des organes concernés et du Conseil d'État.

Toujours sur la question du patrimoine et de la création notamment de l'Agence wallonne du patrimoine, une étape extrêmement importante a été franchie début du mois de septembre puisque la note stratégique relative à la création de cette agence, et parallèlement à la suppression d'un OIP – vous voyez que l'on veille aussi à participer à la clarification du paysage institutionnel wallon, comme d'aucuns nous y incitent souvent. Cette étape franchie a été présentée et exposée à l'ensemble du personnel du Département du patrimoine de la DGO4 et de l'Institut du patrimoine wallon, en y ayant convié d'ailleurs courtoisement les membres du Bureau de la Commission royale des monuments, sites et fouilles. L'accueil a été assez positif quant à la perspective tracée.

À l'instar de ce qui a été fait pour l'AViQ, il nous faudra évidemment maintenant plusieurs mois pour l'opérationnaliser sur les questions d'organigramme, de fonction publique, de bâtiments, de transfert des compétences, de clarification des rôles de chacun. L'objectif étant de mettre en œuvre cette AWaP – Agence wallonne du patrimoine – au 1er janvier 2018. Le Gouvernement a mandaté la secrétaire générale, Mme Marique, pour piloter la mise en œuvre de ce processus d'intégration avec à l'appui puisqu'elle ne sait pas faire cela toute seule, au vu de sa charge de travail, un bureau d'étude externe qui pourra accompagner comme cela, le changement et veiller à ce que les actes les plus opportuns soient posés pour que cette nouvelle agence soit bel et bien opérationnelle au 1er janvier 2018.

Toute une série de volontés existe derrière cette rationalisation de paysage. Outre la clarification du fait qu'il ne faut plus qu'il y ait deux ou trois interlocuteurs différents et finalement, des opérateurs de terrain qu'ils soient privés, publics ou associatifs, qu'ils ne savent plus trop à quel saint se vouer. Nous aurons, demain, un seul interlocuteur, une orientation clients, à savoir le citoyen, le bénéficiaire de la subvention ou du bien classé, l'aménageur, une volonté d'harmoniser et de rendre plus cohérentes les différentes décisions prises. Également à l'interne de la DGO4, j'ai été contraint d'exposer, il y a quelque temps, le fait qu'une des divisions de la DGO4 me proposait le classement et donc, l'octroi d'une subvention plutôt à un bien classé, tandis que sa voisine de pallier me proposait de déclasser le bien. Pour éviter ce genre de situation incongrue qui n'accroisse pas la crédibilité ni de l'administration, ni de son ministre de tutelle lorsqu'il est contraint de récupérer la sauce auprès des administrations concernées, l'Agence sera

certainement une opportunité.

C'est aussi la manière de travailler qui devrait être modifiée avec une optique beaucoup plus orientée « gestion de projets » avec l'identification des différents processus, la combinaison des expertises. Beaucoup de savoir existe dans les deux outils qui doivent pouvoir travailler ensemble, une meilleure gestion des risques, planification et budgétisation ainsi qu'un suivi des résultats.

Pour la question, Madame De Bue, dont vous me parliez, de la sortie de M. Jeholet, disant que je voulais sacrifier en raclant les fonds de tiroirs pour faire des économies, en mettant en œuvre une procédure de déclassement. Je suis désolé, mais mon prédécesseur à la Ville de Namur m'a toujours appris qu'il valait mieux soit bien connaître son dossier ou soit ne pas monter à l'arbre quand on avait un « trou din s'culotte ». En la circonstance, la sortie dans la presse a été extrêmement mal inspirée sauf à considérer – ce qui peut toujours arriver – que c'est le journaliste qui n'a pas compris les propos de M. Jeholet.

En la circonstance, il n'y a pas 500 biens qu'il est proposé de déclasser, mais il y en a 10 dont des biens qui n'existent plus. Par exemple, j'ai même l'audace – imaginez-vous combien j'en veux...

*(Réaction d'un intervenant)*

Vous pouvez reprendre ce que j'ai dit en Commission. Il n'y a pas de problème. Je n'ai rien dit d'autre. Il y en a une dizaine.

*(Réaction d'un intervenant)*

Bien sûr ! Attendez !

Laissez-moi juste l'occasion de pouvoir m'exprimer. À défaut d'avoir pu le faire hier. Laissez-moi le faire aujourd'hui.

Très clairement, sur la question des 500 biens, ce sont 500 biens qui, par l'ASBL Wallonia Nostra ont été mandatés et ont procédé à une nouvelle fiche d'évaluation pour en examiner la pertinence, la valeur et la nature du maintien ou non du classement.

Eux, ont suggéré que pour 10 biens, il y ait un déclassement. C'est là où je dis : « J'ai même eu l'audace de proposer parmi ces 10 biens, au déclassement des biens qui n'existent plus, car ils ont été emboutis par une voiture ». On est dans une démarche où l'on fait un léger toilettage à la lumière de la pertinence ou non établie non pas politiquement, mais par des experts du patrimoine, du maintien d'un classement. Cela concerne 10 biens et souvent, une potale ou une petite chapelle. Aller insinuer que c'est pour faire des économies que le processus a été lancé, c'est bien mal maîtriser de quoi il retourne puisque les économies seront *peanuts*, que les biens en question peuvent d'ailleurs émarger au petit

patrimoine populaire de Wallonie. Ils conservent une faculté, le cas échéant, d'obtenir des renforts financiers. Il s'agit juste une procédure qui vise intellectuellement à permettre d'être crédible dans le portefeuille des biens classés dont on dispose. C'est tout.

Il n'y a donc pas 500 biens qui vont être déclassés, mais il y en a 500 qui ont été analysés et pour lesquels il y en a 10 en déclassement qui ont été proposés. Ces 500 biens analysés ne sont qu'une première tranche de tous les biens classés de Wallonie et nous allons continuer à faire cette mise à jour et ce classement de l'ensemble des restes des biens patrimoniaux. Présenter donc cela comme étant un sacrifice des biens sous l'autel d'économie, c'est vraiment tout sauf la vérité. Autant m'offrir l'opportunité de le préciser.

Sur la question de la réforme des zones d'activité économique, je l'ai dit tout à l'heure, la réforme a été proposée et prévue pour l'été. Cela a été le cas au niveau des décisions du Gouvernement. Ne confondons pas avec ce qui est ensuite, le calendrier parlementaire. Quand je formule des engagements calendrier, ils ne le sont qu'à l'aune de la décision du Gouvernement. C'est la seule que je peux maîtriser. Je ne maîtrise pas, après, le calendrier au niveau du Parlement.

Je n'ai pas la faculté, comme membre de l'Exécutif, d'imposer l'ordre du jour du travail de votre commission.

S'agissant de la question du plan RAVeL – M. Onkelinx me requestionnait sur le sujet et sa mise en oeuvre – pour mémoire, ce plan RAVeL vise deux objectifs. D'une part, développer le réseau par l'aménagement des chaînons manquants qui peuvent être courts ou plus longs, selon les cas de manière à favoriser les itinéraires cyclables de longue distance, particulièrement sur les itinéraires internationaux qui traversent la Wallonie. Le tout, pour viser, durant cette législature, à augmenter de 300 kilomètres supplémentaires, la dimension du réseau et arriver donc à 1 700 kilomètres et d'autre part, veiller aussi à rendre ce réseau accessible à tous, notamment les personnes à mobilité réduite, par l'amélioration de la qualité du réseau et notamment l'asphaltage de pré-RAVeL existants qui ne permettent pas, quand vous avez de grands gravats, avec une chaise roulante, ce n'est pas simple pour s'y déployer, veiller aussi à l'entretien extraordinaire du réseau existant et de ses ouvrages d'art, car il est aussi concerné par des ponts, la pose de signalisation directionnelle et de bornage kilométrique pour faciliter le repérage des usagers et si nécessaire, l'intervention des services d'urgence.

Pour réaliser cela, la DGO1 et la DGO2 travaillent sur les différents dossiers. Des réunions trimestrielles ont lieu avec les messieurs et mesdames vélo pour coordonner la mise en oeuvre du plan et en marge de ce plan RAVeL, une *task force* vélo a été mise sur pied avec les cabinets de mes collègues M. le Ministre Collin

pour le Tourisme et M. le Ministre Di Antonio pour la Mobilité et que les Sports pour M. le Ministre Collin dans un premier temps et M. le Ministre Furlan désormais et leur administration respective pour coordonner la politique de promotion du vélo en Wallonie. Le plan, rappelons-le, a déjà été présenté en juillet 2015 à l'occasion des 20 ans du RAVeL. Un colloque s'est tenu en octobre 2015. un budget de 6 millions d'euros a déjà été engagé sur cette année 2015 et 8 millions d'euros seront engagés en 2016. Les négociations sont en cours avec la SNCB pour renouveler le contrat-cadre RAVeL.

Nous poursuivons donc, bien entendu, cette volonté de placer la Wallonie plus que jamais, au coeur du réseau européen des voix vertes.

Je vérifie avant de passer aux questions sur le volet social santé si je n'ai rien omis sur le volet des infrastructures. Si pas, j'y reviendrai bien entendu.

M. Onkelinx me posait la question sur la fibre optique. Effectivement, là, très clairement, c'est un dossier qui est actuellement déployé par la SOFICO avec la SANEF qui est une société française bien connue puisqu'elle gère une partie des autoroutes françaises. Ce partenariat SANEF-SOFICO va permettre une connexion très haut débit entre Bruxelles et Paris. Les travaux sont en cours, essentiellement en France, sur plusieurs dizaines de kilomètres. Ils le seront en Wallonie et également en 2017. Surtout, il faut le dire aussi, à l'initiative vu que c'est son ressort de M. le Ministre Marcourt, Ministre du Numérique ayant en charge également la fibre optique, mais la SOFICO pour laquelle j'ai la tutelle est le partenaire de cette mise en oeuvre et c'est le bénéfice pour l'activité économique de notre Région.

Je parcours les notes que j'avais prises lors de vos interrogations pour voir si sur ce plan Infrastructures, je n'omets pas une thématique particulière. J'ai le sentiment que les différents sujets ont été abordés. Je ne peux savoir si les réponses ont été satisfaisantes, mais au moins, elles ont été procurées.

Pour revenir maintenant sur les dossiers pour lesquels vous avez souhaité m'interroger et qui concernent mes compétences essentielles en matière sociale et de santé.

Je ne peux pas vous promettre d'être plus court. S'agissant des éléments évoqués, notamment par Mme Durenne et Mme Vienne à savoir le BAP – budget d'assistance personnelle. Je redis que les BAP acquis sont des BAP conservés.

Deuxièmement, il avait été initialement envisagé de fondre les budgets du BAP dans ceux globalisés et globalisant l'assurance autonomie et qu'au final ce n'est pas la voie retenue - après rencontre avec les opérateurs du terrain puisque l'on nous fait le reproche de ne jamais

aller suffisamment vite, mais je me réjouis parfois de ne pas faire dans la précipitation gratuite parce que c'est à la faveur de ces concertations de terrain que l'on mesure les améliorations à devoir apporter à un projet qui pouvait être généreux dans sa conception initiale, mais qui n'est pas dénué d'effets pervers.

S'agissant du BAP, la rencontre avec une série de personnes lourdement handicapées, expliquant combien ce budget leur était essentiel, nous a convaincus qu'il ne fallait pas fondre le budget du BAP dans celui de l'assurance autonomie, mais le conserver distinct.

Il est vrai, Madame Vienne, vous l'avez rappelé, envisagé au départ pour venir en soutien en termes d'activités sociales pour ceux qui à défaut de bénéficier demain du BAP pourraient jouir des dispositifs de l'assurance autonomie. C'est trop limitatif. Les crédits qui seraient conservés au sein de l'AViQ ne devraient pas servir uniquement à des questions de type activités sociales, permettre à quelqu'un de se rendre au théâtre ou que sais-je, mais également, et c'est un autre acronyme qui pourrait être utilisé pour l'AViQ, pour aider aussi à la vie quotidienne et donc que cela puisse rencontrer des besoins particuliers que la seule assurance autonomie ne permettrait pas de rencontrer. Exemple : la mise au lit à des heures qui soient autres que 18 heures et qui soient les créneaux classiques des aides familiales.

Très clairement, pour répondre aussi à une autre interrogation de Mme Durenne, soit vous avez déjà un BAP aujourd'hui et vous le conserverez. Dès lors que vous avez le BAP, il n'y aura pas l'intervention de l'assurance autonomie en sus. Soit quand viendra le jour du basculement à l'assurance autonomie, il n'y aura pas de nouveau BAP qui sera alors octroyé, vous pourrez bénéficier de l'assurance autonomie, mais pour tous les besoins spécifiques qui ne sauraient être couverts par l'assurance autonomie, le maintien des crédits au sein de l'AViQ pour les activités sociales, mais aussi pour les autres types d'aides à la vie journalière pourrait dès lors continuer à bénéficier aux personnes qui en ont le besoin.

Cela ne s'appellera plus formellement BAP, mais cela en conservera tous les effets bénéfiques.

J'espère de la sorte avoir été clair et avoir rassuré tout le monde.

Sur la question du pourquoi les personnes âgées en institutions et pourquoi les personnes handicapées en institutions n'en bénéficient pas, je l'ai déjà exprimé. J'entends que de manière régulière vous pointez du doigt le fait que cela ne semble pas cohérent. Je rappelle que s'agissant de la prise en charge institutionnelle des personnes handicapées, il y a des financements, des dispositifs, des modalités et des crédits différents. Il n'a donc pas été jugé pertinent de faire un grand pow-pow avec tous les crédits désormais dévolus à l'action sociale

en considérant que finalement on supprimait tout et qu'il ne subsistait demain plus que l'assurance autonomie.

Sur les questions liées aux allocations familiales, questions aussi à la fois de Mme Durenne et de M. Daele. Je redis à M. Daele puisque je ne doute pas que ce soit par distraction qu'il a formulé inopportunistement sa phrase en disant que j'avais annoncé que les montants seraient entre 120 et 160 euros. Je rappelle, pour l'avoir déjà expliqué à maintes reprises, que ce que j'ai annoncé et dit c'est que les modèles qui tournaient suite à l'analyse faite par BDO faisait qu'il y a avait des scénarios entre 120 et 160 euros et qu'il était évident, je l'ai encore redit il y a deux semaines, qu'en fonction de l'endroit où vous mettez le curseur, selon que vous considérez que les montants qui ne sont pas forfaitaires, mais qui sont des suppléments en lien avec les revenus soient plus ou moins importants, plus ou moins grands, cela impacte évidemment votre montant forfaitaire. J'ai toujours dit aussi qu'il fallait arrêter de prendre de manière fétichiste ce chiffre de 160 de la Flandre parce que l'on oublie de dire que derrière cela, il y a des sauts d'index, il y a la suppression des suppléments d'âge, suppléments d'âge que nous souhaitons conserver et que quand on verra le modèle wallon que je choisirai et qui sur certains aspects s'écartera de ce que BDO recommande. BDO fait une étude, pose des hypothèses, identifie des scénarios. C'est la prérogative du politique après et singulièrement la mienne en la circonstance de pouvoir dire : « oui, il me semble pertinent de suivre la recommandation de BDO sur tel aspect ou non on souhaite s'en écarter sur tel hôte selon les choix politiques que l'on porte ».

Vous savez qu'il y a des sensibilités différentes entre un montant forfaitaire important et un montant additionnel aux revenus plus faibles ou inversement. Cela, ce n'est pas BDO qui le tranche, c'est une décision par nature politique. Quand M. Ludgen, Président de parti a exprimé, je l'ai entendu comme vous, sur le plateau son souhait que le volontarisme du Gouvernement wallon s'inscrive dans les balises qui ne soient pas en deçà de celles fixées par la Communauté germanophone. Je lui donne raison, je n'ai jamais rien dit d'autre sur la volonté politique qui était la nôtre. Je n'ai même d'ailleurs pas caché, je l'ai dit à plusieurs reprises dans les médias et même en commission, que le jour où l'on intégrera le modèle avec les suppléments d'âge, avec les suppléments sociaux, avec le cas échéant une famille monoparentale qui a plusieurs enfants, on aura dans certains cas de figure des montants qui excéderont les fameux 160 de la Flandre. Je peux maintenant le redire toutes les deux semaines si vous le souhaitez. Cela a été assez clair sur le sujet.

Quant à l'étude BDO, j'ai bien reçu la demande expresse d'ailleurs de votre chef de groupe, M. Daele, pour bénéficier de l'étude. Il n'y a aucune raison de la cacher, a fortiori vous en disposez déjà tous, vous faites tous semblant que ce n'est pas le cas. Étant donné que cette étude a été transmise dans les comités d'avis où les

relais politiques siègent, on peut continuer de faire semblant que l'on n'en dispose pas et sur la forme continuer à la réclamer. Sur la forme, je vous confirme n'avoir aucun problème à la donner puisque cela reste un outil d'aide à la décision, mais l'étude de BDO n'est pas la décision du Gouvernement wallon. Comme cela, on arrêtera de faire semblant que l'on n'en dispose pas.

La question de l'avis, vous le connaissez aussi, il a été diffusé, vos collaborateurs en disposent donc là aussi on peut faire semblant que l'on ne l'a pas, mais je peux bien sur la forme, à nouveau, si vous voulez, à nouveau vous le retransmettre. Cet avis d'ailleurs n'est pas un avis tranché disant : « Monsieur le Ministre, nous vous encourageons à prendre telle ou telle décision ». Vos collaborateurs le savent, leurs sourires en témoignent d'ailleurs. L'avis formulé, puisqu'ils n'ont pas su trancher eux-mêmes entre les différentes options, a été de dire : « Voilà, sur tel aspect, il y a X, Y, Z sont favorables à l'option A et A, B, C et D sont favorables à l'option D. ». En gros Solidaritis est plutôt pour tel aspect, que Vie Féminine est plutôt pour tel autre... C'est un super résumé des avis de chacun, mais ce n'est pas un avis concerté disant : « Monsieur le Ministre, on vous demande de faire cela ». On sait quels sont dès lors ceux que l'on va contrarier ou satisfaire en fonction des orientations que l'on prendra.

Sur la question du bâtiment de l'AViQ, je ne peux que vous répéter depuis le début de cette législature que je ne suis pas en charge des bâtiments et donc que c'est auprès de mon collègue, M. Lacroix, que vous pourrez obtenir la réponse. Je crains que dans un mois je sois amené à vous répondre la même chose, car je ne crois pas qu'il y aura de changements dans l'arrêté de dévolution des compétences au sein du Gouvernement.

Je peux vous donner la lecture, si vous le souhaitez, des réponses que j'ai apportées à vos questions sur l'AViQ, mais qui ont été entre temps retransmises par le service du greffe. Il me plaît quand même de souligner que j'avais veillé avant la tenue de la commission de transmettre tout. C'est dommage que l'étape n'ait pas été jusqu'au bout. Voilà, cela fait partie des impondérables, ne nous flagellons guère. Je postule, comme mes réponses faisaient plusieurs pages, que vous apprécierez les lire sereinement plutôt que de veiller à ce que j'en fasse la lecture exhaustive juste pour le compte rendu du procès verbal. Sinon d'ailleurs, le contenu des documents procurés, je le demande expressément, il me plairait que ce soit joint en annexe au compte rendu intégral de notre commission comme cela cela m'évite de devoir à nouveau une cinquième fois répondre sur les mêmes sujets. Merci déjà.

Sur la question hospitalière, je ne vous ai pas oublié Messieurs Tzanetatos et Martin, comment le pourrais-je ?

Sur la question hospitalière, d'abord un petit préambule qui ne se veut pas polémique sur le plan

politique ou partisan, mais comme vous avez pour habitude de partager avec moi, quels que soient les bancs sur lesquels vous siégez, vos inquiétudes quant à la politique que je peux mener, j'imagine que vous ne me tiendrez pas rigueur de vous livrer les inquiétudes que je peux partager sur les politiques menées à d'autres niveaux de pouvoir.

En la circonstance, je suis bien moins inquiet des questions relatives aux mécaniques de financement des infrastructures et des crédits qui resteront à l'entretien et à l'équipement que je ne le suis sur les questions relatives au financement du fonctionnement des infrastructures hospitalières qui, vous le savez, relèvent du Fédéral.

Je ne suis pas suspect puisque j'ai toujours souligné les bonnes relations que j'entretiens avec Mme la Ministre De Block et l'estime que je lui porte. Cela ne veut pas dire pour autant que je cautionne toutes les décisions qu'elle prend – comme l'inverse doit être certainement vrai aussi –, mais les annonces qui ont été faites ce week-end sont – pour moi et les infrastructures hospitalières – de loin bien plus inquiétantes. Parce que si, demain, on en arrive à une démarche où ne seront plus financés que les lits justifiés et plus les lits agréés, vous allez accroître encore plus les difficultés financières des hôpitaux – et la récente étude MAHA a montré combien cela devenait compliqué – et vous allez contraindre les plus petites infrastructures hospitalières de proximité à mettre la clé sous le paillason et à entretenir un mouvement qui, au détriment de la proximité d'accès aux soins, sera celui de la concentration vers des infrastructures mastodontes.

Je n'ai donc aucun problème à répondre aux questions du plan d'investissement d'infrastructures hospitalières, mais s'il y a bien des inquiétudes à avoir, croyez bien que ce n'est pas en cette matière, mais davantage à ce qui est décidé sur les mécanismes et modalités de financement de demain. Avec l'effet pervers, au-delà de l'impact dramatique pour les hôpitaux eux-mêmes, d'avoir un transfert latent de charges du Fédéral vers la Région, puisque les modalités de financement allant notamment réduire les durées d'hospitalisation, vous allez par effet domino accroître la pression sur les besoins aux domiciles ou en institutions alternatives qui sont des éléments financés par la Région.

Je sais que vous êtes particulièrement concernés et impliqués par les questions hospitalières. Ne négligeons pas ces questions. Je le dis avec d'autant plus de calme et de conviction, que l'on n'en mesurera probablement ces effets qu'au-delà de cette législature. Soyez plus que vigilants sur ce qui se décide actuellement rue de la Loi, parce que c'est cela qui va, demain, impacter plus dramatiquement le paysage hospitalier.

Quant à la question de la réforme et du souci partagé entre Mme la Ministre De Block et moi-même de

rationalisation des lits, je ne l'ai pas caché. Je l'ai d'autant plus dit, et encore moins caché, que c'est expressément un des objectifs clairement avoués dans le cadre des programmations quinquennales à venir du plan d'investissement en infrastructures, avec à un horizon de moyen à long terme une réduction de 25 %. C'était ce qui était modestement envisagé, mais à la lumière des décisions qui viennent d'être annoncées, le rythme va probablement s'accélérer dans la réduction de ces lits.

Je souhaite y concourir en contraignant, dans le cadre des appels à projets, les infrastructures hospitalières à me faire la démonstration, lorsqu'elle sollicite des crédits de la Région, que leur projet s'intègre dans une rationalisation, qui s'intègre dans des partenariats. Plus que jamais, Monsieur Martin, je prône en faveur de partenariats transréseaux.

Je ne suis évidemment pas responsable des rumeurs qui circulent – il y en a qui me reviennent tous les jours – et qui sont parfois des plus surprenantes. J'ai entendu par exemple, il y a peu, dans le Luxembourg qu'il y avait une rumeur selon laquelle je freinais la mise en œuvre du plan infrastructure hospitalière parce que je voulais faire venir un projet namurois. Tout d'abord, il n'y a pas projet de création de nouvel hôpital en Province de Namur – ou alors cela m'a vraiment fort échappé – et si cela devait concerner les projets d'extension ou autres investissements de Mont-Godinne, je rappelle que c'est un hôpital assimilé universitaire et qu'il n'est pas du ressort de ma compétence.

Il y a beaucoup de canards qui volent – c'est la période de la chasse tant mieux, ce sera l'occasion d'en flinguer quelques-uns – mais je ne peux pas empêcher les acteurs de terrain d'avoir eux-mêmes, à l'échelle de leurs bassins, des réflexions qui risqueraient de s'inscrire encore et toujours dans des réflexions de réseaux.

La ligne de ce gouvernement est de favoriser au maximum l'intelligence territoriale, la rationalité des outils et tout ce qui permet de transcender les réseaux pour proposer une offre de soins et de prise en charge en santé publique qui soit la plus optimale possible et éviter que, d'un côté ou de l'autre côté de la rue, on ait les mêmes outils et les mêmes équipements. Bien que cette générosité de principe se trouve parfois heurtée à des législations ou des arrêtés qui dépendent du Fédéral et qui ne permettent pas de faire autrement une fois les quotas au prescrit ont été rencontrés. C'est le cas, par exemple, en cardio ; on en a parlé il y a peu.

Sur le décret lui-même relatif au prix d'hébergement et au financement des appareillages de services medicotechniques lourds en hôpital, je suis confiant par rapport à l'Europe.

L'institut des Comptes nationaux, l'ICN, est notre meilleur et plus grand allié pour défendre notre modèle.

J'ai été désagréablement surpris du dernier courrier d'Eurostat, dans les comparaisons des régimes d'hôpitaux bulgares, hongrois, je ne sais plus. Je pense que l'on pousse le bouchon fort loin du côté d'Eurostat. On ressent heureusement un réveil progressif du côté des autorités dirigeantes de la Commission européenne sur la nécessité de faire évoluer les lunettes de lecture sur le périmètre SEC, sans quoi on va juste tous étouffer sous l'incapacité de réaliser des infrastructures et des investissements. Il sera en tout cas hors de question de freiner le rythme de ceux-ci, s'agissant de la question la plus fondamentale pour notre société qu'est la santé.

C'est dans la note de politique générale : 240 millions d'euros sont prévus parmi le milliard d'euros du nouveau plan d'investissement wallon qui a été déterminé par le gouvernement et qui a déjà été communiqué au Premier ministre pour s'inscrire dans sa propre stratégie d'appel à la mobilisation des différents niveaux de pouvoir.

Nous avons envoyé le texte – puisqu'il est passé en première lecture le 23 juin dernier au gouvernement. Il a été envoyé à la Commission wallonne de la santé et au Conseil économique et social. Nous avons reçu leurs avis dans le courant du mois dernier. Ces remarques ont surtout porté sur des aspects techniques et sur le pourcentage d'intervention retenu par le gouvernement dans le juste prix. Le taux d'intervention de 72,50 % relatif au projet de construction était, pour la plupart, jugé insuffisant. Le fait qu'il s'agisse aussi d'un taux unique, quels que soient les surfaces considérées et le taux d'intervention dans les équipements fixé à 14,50 %. J'avoue que j'aurais pu rédiger l'avis avant même de le recevoir puisque, par nature, quand il y a des taux d'intervention, on considère qu'ils sont toujours insuffisants. Hier, j'ai encore pu expliquer que la Wallonie allait intervenir à 85 % pour du patrimoine exceptionnel ; on considère que c'est toujours insuffisant puisque l'on a été habitué à 95 %. On peut toujours vouloir faire mieux, mais dans le cadre budgétaire qui est le nôtre, il faut pouvoir aussi être réaliste.

Il faut rappeler que le principe repose sur une autorisation donnée aux hôpitaux de facturer aux patients hospitalisés un prix d'hébergement destiné à couvrir l'utilisation des infrastructures par le patient, tant en ce qui concerne le maintien que le développement de l'infrastructure. Ce prix d'hébergement est facturé au patient via les organismes assureurs en tiers payant – le patient n'avance pas l'argent – et c'est l'AViQ qui finance les organismes assureurs pour les missions qui leur sont confiées normalement en douzièmes.

L'hôpital facture au patient le prix de l'hébergement calculé sur la base du juste prix à la construction qui consiste en une évaluation du prix de reconstruction totale de l'hôpital sur la base de ses caractéristiques propres – le nombre de lits, de salles d'opération, des places d'hospitalisation de jour, de salles d'accouchement, et cetera. Ce juste prix constitue un

plafond à la construction ; un nombre de mètres carrés maximum et un prix maximum par mètre carré sont définis. Le prix d'hébergement comporte donc quatre parties : l'entretien, le remplacement, les constructions et le matériel.

Ces quatre parties sont définies en pourcentage du juste prix. Les parties entretiens et remplacement sont intégrées automatiquement dans le prix d'hébergement de chaque hôpital. Les parties constructions et matériel sont activables via l'introduction et accord dans le cadre du programme quinquennal de construction qui est arrêté, comme son nom l'indique, tous les cinq ans par le Gouvernement. Cette technique permet – c'est sa valeur ajoutée principale – de faire en sorte que l'argent suive le patient dans un principe de sécurité sociale. Cela permet de pousser à la déconsolidation des investissements au sens SEC 2010 et de traiter les hôpitaux de façon plus égalitaire en tenant compte de ce qui a déjà été réalisé dans le cadre du calendrier de construction précédent, car les deux parties construction et matériel ne sont activables que via le Plan de construction. C'est, pour rappel, 240 millions d'euros pour la première programmation quinquennale à venir.

Je rappelle, Monsieur Tzanetatos, que nous sommes liés au Fédéral pour les précédents calendriers de construction. C'est la raison pour laquelle il y a ce contentieux sur le prélèvement de nos dotations qui amène une dotation négative. Ce contentieux n'est toujours pas réglé à l'heure où nous nous parlons.

On est également toujours lié au Fédéral pour les forfaits hospitaliers. On doit solliciter au moins deux ans à l'avance le Fédéral quand on souhaite lui exprimer notre volonté de reprendre le système. La fédération ne l'avait pas fait dans les formes et le Fédéral a continué à payer le forfait, alors que la Fédération avait prévu et liquidé les moyens au départ de son budget. Voilà pour l'explication puisqu'on m'avait interrogé sur la différence de traitement entre la Région et la Communauté. Nous ne reprendrons pas les forfaits avant 2019.

On constate aussi que la diminution des lits est une tendance statistique. Là aussi, on serait intéressé de voir comment Mme la Ministre De Block mettra en œuvre le dispositif visant à diminuer ce nombre de lits.

**M. Wahl (MR).** - Madame la Présidente, pour l'organisation de nos travaux, un certain nombre de matières doivent encore être examinées par le ministre, tandis qu'il y aura encore des répliques. Certains ont pris des engagements pour ce midi ; j'aurais voulu savoir quel était le timing que vous pensiez pouvoir proposer.

Excusez-moi, Monsieur le Ministre.

*(Mme Kapompole, Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la Présidente.** - Je voulais laisser

M. le Ministre clôturer et terminer l'ensemble de ses réponses aux différentes questions posées et vous proposer de suspendre nos travaux jusqu'à 14 heures, comme il l'est prévu au niveau de l'ordre du jour, de notre agenda. Si cela peut convenir, maintenant je peux voir avec M. le Ministre combien de temps il reste.

**M. Wahl (MR).** - Je pense que le ministre a encore des matières très importantes à aborder. Cela m'étonnerait qu'il ait terminé en cinq minutes.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - À mon avis, j'en ai certainement pour encore une demi-heure, sans parler des trois questions qui avaient été jointes.

**M. Wahl (MR).** - Je me demande s'il ne serait pas plus sage d'interrompre ici – pour autant que le ministre soit d'accord – et de reprendre à 14 heures.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je suis d'accord, pour autant que vous m'accordiez la capacité d'apporter une précision.

Quand j'évoquais à l'instant, sur le volet des infrastructures hospitalières, 240 millions d'euros pour le premier plan, c'est une erreur de formulation, on s'entend bien. Le premier plan sera déterminé l'année prochaine, portera sur cinq ans, mais c'est 240 millions d'euros par an. Je ne voudrais pas qu'il y ait, dans cette erreur de langage, une incompréhension.

**Mme la Présidente.** - Chers collègues, je vous propose de suspendre les travaux de notre commission et de la reprendre à 14 heures. Je remercie évidemment M. Knaepen pour sa présidence toute cette matinée.

La séance est suspendue.

*- La séance est suspendue à 12 heures 30 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 14 heures 7 minutes.*

**Mme la Présidente.** - La séance est reprise.

## AUDITIONS

### NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE POUR LA SESSION 2016-2017

**QUESTION ORALE DE M. KNAEPEN À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
CARTOGRAPHIE DES NUISANCES SONORES  
SUR LES ROUTES ET AUTOROUTES  
WALLONNES »**

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
SENSIBILISATION ET CAMPAGNE POUR LA  
VACCINATION DE LA GRIPPE »**

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
PRÉVENTION CONTRE LA GRIPPE  
SAISONNIÈRE »**

**QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
CRÉATION D'UNITÉS DE RÉPIT DANS LE  
CADRE DU PLAN CANCER EN WALLONIE »**

*Échange de vue  
(Suite)*

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Nous voici dans la suite des débats tenus ce matin. Je remercie la Commission de m'offrir la possibilité de poursuivre dans les réponses à apporter aux nombreuses questions qui m'ont été adressées.

En ce qui concerne la question relative au plan de prévention et de promotion de la santé, ce plan a, pour rappel, pour vocation de remplacer le programme quinquennal de promotion de la santé hérité de la Communauté française, en tenant compte des inégalités sociales et territoriales de santé et en appliquant le fameux concept de santé dans toutes les politiques de la recommandation de l'OMS. Très clairement, on ne peut plus continuer à considérer que la santé est l'apanage d'un seul secteur ; il a une vocation transversale.

Rappelons, en effet, que depuis l'entrée en vigueur du décret du 14 juillet 1997 portant organisation de la promotion de la Santé en Communauté française, il y a eu deux programmes quinquennaux – 1998-2003 et

2004-2008 – tandis que ce dernier a été prolongé à plusieurs reprises depuis 2009 jusqu'à aujourd'hui. Le programme quinquennal est clairement le pivot de l'application du dispositif de promotion de la santé et de médecine préventive. L'objectif final est que ce plan puisse permettre de contribuer à un gain de santé pour toutes les Wallonnes et tous les Wallons, à leur permettre d'atteindre le meilleur état de santé possible. Dans ce cadre, je tiens à le préciser et à en informer les députés, l'APES-ULg a été chargé de réaliser l'axe alimentation et activité physique, qui est une priorité de santé déjà définie. Ce travail a pu débuter en janvier dernier. Il se base sur le projet de la Communauté française Cap Cœur relatif à la promotion de la santé cardiovasculaire, par lequel des objectifs et des stratégies opérationnelles avaient été dégagés via une vaste concertation des acteurs concernés. Il ne fallait pas non plus jeter à la poubelle ce qui avait pu être réalisé de manière satisfaisante.

Pour rédiger ce Plan wallon prévention et santé, – je le confesse, je le dis d'ailleurs dans la note – qui a pris du retard par rapport ce que j'aurais initialement souhaité, là aussi les ressources au sein du cabinet étant limitées, avec les gros chantiers que nous avons eus, nous n'avons pas su y être consacrés prioritairement, je l'affirme : une modification réglementaire et du cadre du décret sera proposée l'année prochaine.

Un autre aspect qui explique que l'on n'a pas encore bouclé l'outil est qu'en marge de ma participation à l'assemblée générale de l'Organisation mondiale de la santé à Genève, il y a quelques mois – vous vous souviendrez d'ailleurs qu'on y était avec la commission – il y avait une réunion de travail à laquelle je ne sais pas si tous les parlementaires de l'époque avaient assisté ou non, mais où en tout cas on avait pu discuter avec la représentante de l'OMS et suggérer que pour la finalisation du plan, la Wallonie puisse s'inspirer des recommandations de l'OMS. En l'occurrence, des contacts ont été pris. Une délégation s'est effectivement à nouveau rendue avec ma cheffe de cabinet sur place pour débattre du contenu du programme. L'enjeu est d'obtenir par l'OMS aussi une validation de la *draft* du plan pour être certain qu'on est, quant au contenu, intellectuellement bien en phase avec les expertises et recommandations de l'Organisation mondiale de la santé.

Courant du mois prochain, je vais soumettre au Gouvernement une note pour valider les axes stratégiques et prioritaires de santé en la matière. Des groupes de travail intersectoriels vont alors de réunir pour rassembler les opérateurs, les experts, les acteurs administratifs et institutionnels, pour voir vraiment quelles sont les mesures à mettre dans cet axe alimentation et activité physique. Le lancement des groupes de travail est prévu d'ailleurs pour la fin de ce mois. Les mesures opérationnelles sur ce volet seront alors finalisées en janvier et les autres axes stratégiques et prioritaires de santé le seront, selon la même

méthodologie, progressivement tout au long de l'année 2017.

Vous voyez, Madame Pécriaux, que le volet relatif à la nutrition est loin d'être négligé puisqu'il est même le premier thème abordé dans le cadre de la constitution progressive du contenu nouveau de cet axe de prévention et de santé qui remplacera donc le programme quinquennal, qui devrait permettre d'appréhender de façon globale la question de la promotion de la santé, en harmonisant aussi les différentes composantes santé qui ont été transférées à la Wallonie à la faveur de la réforme de l'État et des accords de la Sainte-Émilie.

La libre circulation des personnes handicapées, c'est aussi une question qui m'a été adressée par Madame Durenne.

Vous savez qu'en matière de coopération avec les autres entités, le Gouvernement wallon souhaite opérationnaliser l'accord-cadre entre la République française et la Wallonie, d'une part, concernant la prise en charge en Wallonie des personnes handicapées françaises, mais aussi renégocier un accord de coopération entre la Cocof et la Wallonie pour garantir la libre circulation des personnes handicapées, puisque le précédent valait jusqu'en 2011.

Pour ce qui concerne l'accord-cadre avec la France, la Commission mixte chargée de l'accompagnement de cet accord se réunira le 16 novembre prochain. Je me rendrai à Paris pour rencontrer Mme la secrétaire d'État Neuville. Ce sera l'occasion de faire un état des lieux des modifications réglementaires côté wallon et côté français qui pourraient, le cas échéant, avoir un impact l'une sur l'autre.

Avec la Cocof, les modalités du nouvel accord à rédiger sont en cours de finalisation. On s'est mis d'accord avec les cabinets, notamment de mon homologue Mme Fremault, sur les éléments constitutifs de l'accord. On en vérifie actuellement l'équilibre budgétaire et l'impact.

Nous devons encore, au-delà de la poursuite de l'accompagnement de l'accord franco-wallon, présenter en Gouvernement wallon un projet d'arrêté pour régir les services en autorisation de prise en charge, renforcer par là même les normes de qualité, les normes architecturales et concrétiser alors cet accord de coopération avec la Cocof.

Voilà pour le suivi et la mise en œuvre de ces coopérations.

J'ai également été questionné sur l'appel à projets à hauteur de 10 millions d'euros relatif à l'autisme, au double diagnostic et au répit – sachant aussi, comme je le dis dans la note, s'agissant du volet double diagnostic, je remercie le député Daele d'avoir déjà pu rencontrer mon cabinet la semaine dernière afin de livrer à celui-ci

les premiers enseignements de son rapport, qui est en train d'être finalisé. Comme il devenait impératif de ne plus traîner pour lancer l'appel à projets, afin de pouvoir engager déjà la première tranche de 5 millions sur les dix durant cette année 2016, nous avons été privilégiés en entendant ses recommandations et en veillant à en tenir compte dans ce qui va être finalisé au niveau du document d'appel à projets.

Très clairement, la volonté est de poursuivre cette politique à l'égard de la grande dépendance, notamment par la création de places d'accueil et d'hébergement supplémentaires.

Ici, on est, s'agissant de cette enveloppe de 10 millions d'euros, dans une démarche relative à l'infrastructure. Il y a des moyens complémentaires, singulièrement dans la mise en œuvre du plan Autisme sur lequel je reviendrai et qui prévoit des moyens additionnels, qui eux relèvent du fonctionnement et pas que de l'investissement en briques, pour le caricaturer un peu.

Le lancement d'appel à projets va donc pouvoir se faire dans les prochaines semaines. En l'occurrence, il va être lancé la semaine prochaine. Les institutions auront trois semaines pour remettre leur projet. Ces projets ne doivent pas s'inventer de toutes pièces, ils sont déjà actuellement dans le *pipe*, il y a pour eux une demande d'opportunité de financement. Le comité de sélection sera composé d'associations de parents, notamment ceux qui siègent au comité de branche de l'AViQ pour la sélection des projets. Ils seront impliqués. Viendra ensuite le passage au Gouvernement bien entendu. Puis, l'année prochaine, la thématique pour 5 millions d'euros sera, elle, le polyhandicap. Là aussi les besoins sont gigantesques.

Le souhait en matière d'infrastructures est de pouvoir lancer un appel qui porte sur l'achat, la construction ou le reconditionnement de bâtiments et, le cas échéant, la construction indépendante de petites unités de crise, ce qui répond aussi à une des volontés du plan Autisme. Les priorités seront accordées notamment aux services qui ont de petites implantations décentralisées, variées et multiples et qui sont nécessaires dans le cadre de la prise en charge de l'autisme ; à un concept incluant des unités architecturales de taille réduite avec des chambres individuelles ; au projet polyvalent et adaptable qui intègre le meilleur niveau de performance énergétique. J'ai souhaité d'ailleurs que cet appel puisse aussi bénéficier aux services qui sont partiellement subventionnés, ce qui n'avait pas été le cas du premier appel à projets de l'an dernier et ce qui nous avait été légitimement reproché.

Concernant le plan Autisme justement, les aspects formation et sensibilisation sont en cours. Des formations à l'attention des parents ont été également données et devront être reconduites l'année prochaine. Il

faudra aussi faire l'évaluation pour mesurer l'effet réel de ceux-ci.

La liste unique devrait permettre un recensement de la population en recherche de solutions dans les structures handicap. On prévoit son opérationnalisation pour la fin de l'année.

Ces informations devront, par la suite, être croisées avec le secteur de l'enseignement, notamment, l'idée étant, pour ce qui concerne les étapes à venir, d'étudier et de pérenniser les initiatives qui seront partiellement subsidiées et qui prennent déjà en charge les autistes lourds – sous pensons par exemple à Héliotropes –, de soutenir les projets start up du SUSAs de Mons pour l'étendre aussi à d'autres régions que l'axe Ath-Soignies, soutenir la formation des parents, pérenniser par le biais d'un arrêté les dispositifs actuellement conventionnés. Dans le cadre de ce plan transversal autisme, vous le verrez, au budget 2017, 4 millions d'euros nouveaux, qui étaient jusqu'ici inexistantes, sont ajoutés et mobilisés pour permettre à la fois de mener une politique des cas prioritaires puisque l'on sait qu'il y a sans cesse des besoins en la matière, mais aussi permettre d'autres initiatives pour améliorer la qualité de vie des personnes souffrant d'un trouble autistique.

Je peux, par le détail si vous le souhaitez, évoquer chacune des pistes du plan transversal autisme et la manière dont il sera mis en œuvre. Je pense que cela serait un peu fastidieux, il s'agit d'un tableau de toute manière. On aura l'occasion d'y revenir lors du débat budgétaire.

À la question de l'avant-projet de décret relatif aux épiceries sociales, je pense que c'est Mme Debue qui m'avait questionné en second tour de parole sur le sujet. L'avant-projet de décret est une nouveauté et une volonté de ma part de pouvoir soulager, consolider et pérenniser le secteur des épiceries sociales et des restaurants sociaux. Ces deux secteurs sont particulièrement pris en considération.

L'avant-projet de décret, qui prévoit d'ailleurs une concertation avec ces différentes structures, est actuellement en train d'être finalisé. Il devrait venir à l'ordre du jour du gouvernement en première lecture la semaine prochaine. On respecte le timing qui avait été évoqué. Le temps de suivre son cours, il arrivera début 2017 au Parlement de Wallonie.

L'objectif est de lutter contre l'exclusion sociale par le développement aussi de projets qui ont un caractère préventif et qui favorisent le non-assistanat, de pouvoir aussi favoriser la restauration de la dignité des familles bénéficiaires et de leur capacité de choix, d'améliorer la qualité des produits distribués et la recherche de solutions pour augmenter les moyens à disposition des associations ainsi que de créer des lieux d'accueil et d'accompagnement qui sont adaptés pour les familles aussi bien pour les enfants que les adultes en améliorant

l'accompagnement social des bénéficiaires.

Il y a, pour la mise en œuvre de ce décret, de mémoire, un million d'euros nouveaux qui sont aussi au budget initial de 2017.

S'agissant des gens du voyage, Mme Debue me questionnait également. Elle sera satisfaite, j'imagine, d'apprendre que pas plus tard que la semaine dernière, je réunissais à nouveau pour la deuxième fois les différents collèges provinciaux et singulièrement les députés présidents des différentes provinces concernées avec l'association wallonne des provinces. On a pu, lors de cette deuxième réunion, débriefer avec eux les questions qui avaient été formulées lors de la première, procurer toutes les informations utiles et esquisser les contours de ce que serait le futur décret « gens du voyage » qui lui aussi arrivera en première lecture au gouvernement le mois prochain. Avant la fin de cette année, il sera sur la table du gouvernement.

Ces interactions avec les collèges provinciaux ont été fort utiles puisqu'elles ont pu faire bouger les lignes aussi des dispositifs envisagés pour garder un maximum de souplesse aussi dans les choix de mise en œuvre des exigences formulées. Au départ, certains disaient : « Nous serions plus contrariés si nous imposiez de devoir réaliser deux aires totalement équipées alors que l'on a une douzaine de terrains qui, sur le territoire de la province du Brabant wallon accueillent épisodiquement ». Ne vaut-il pas mieux être dans une démarche où plutôt qu'un nombre restreint de terrains équipés, l'on favorise un nombre plus grand de terrains moins bien équipés, mais donc à capacité d'accueil plus grande ? Ne doit-on pas compter en équivalant capacité d'accueil semaine pour laisser aussi de la souplesse ? Car dans certaines communes, les choses se passeront bien si on leur dit que pendant un mois par an elles doivent accueillir, d'autres pourront aller jusqu'à trois ou quatre mois. Si l'on met une même norme pour tous, on risque d'avoir un effet retour plus frileux et plus négatif de la part des bourgmestres qui sont concernés.

M. Michel, pour ne pas le citer, a été un grand défenseur de cette optique à laquelle j'ai finalement souscrit et qui sera proposée au gouvernement dans les semaines qui viennent. L'objectif reste toujours de ne pas ignorer cette réalité et de pouvoir venir en soutien aussi avec des médiateurs qui pourront être dévolus au niveau provincial s'ils le souhaitent et venir en support des différentes communes lorsqu'elles sont confrontées à la problématique.

Sur la question des abris de nuit et de l'hébergement des personnes en difficulté sociale, qui était également une question de Mme Debue. L'objectif que je poursuis à travers ce texte qui arrivera, lui aussi, dans les toutes prochaines semaines – si pas avant la Toussaint, tout juste après – sur la table du gouvernement. Vous voyez que 2016 est loin d'être terminé. Nous avons là un avant-projet de décret qui vise à pérenniser le

financement des abris de nuit, à augmenter les places disponibles et à permettre une couverture sur l'ensemble du territoire wallon pour vraiment lutter contre la pauvreté, en écho au Plan wallon de lutte contre la pauvreté coordonné par le Ministre-Président.

La volonté affichée est donc d'avoir une plus large solidarité territoriale. Vous connaissez les balises qui avaient déjà été fixées antérieurement, minimum un par province et pour chacune des villes de 50 000 habitants. On a là aussi, pour la création de places nouvelles en abris de nuit comme pour des agréments et reconnaissances financements complémentaires dans les maisons d'accueil, dans les maisons communautaires et celles qui visent singulièrement à l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales, des crédits nouveaux additionnels qui sont aussi prévus au budget initial 2017 comme vous pourrez le constater lorsque viendra le moment tant attendu du débat budgétaire.

Sur la question de l'agrément et du soutien à apporter au service d'aide et de soin aux personnes prostituées. Mme Boni me questionnait sur le sujet. Quelle est la vision politique en la matière ? Le souhait, à travers cet agrément des services et les montants octroyés, est de consolider, pérenniser et soulager les associations de terrain, d'éviter que dans ce secteur – comme hélas dans bien d'autres pour lesquels je cherche, à chaque fois, à faire une programmation pluriannuelle et des crédits qui soient désormais réglementés pour être moins fragiles, moins précaires dans l'obtention de ceux-ci – cette épée de Damoclès avec l'insuffisance de trésorerie, l'insécurité sur le personnel et donc le risque que des personnes de qualité, avec une expertise reconnue aillent vers d'autres lieux professionnels qui sont plus rassurants au détriment d'un travail de terrain pourtant essentiel. L'idée est que, grâce à cette décision, les subventions qui étaient jusqu'ici demandées chaque année le soient au final une seule fois pour un nombre X d'années.

L'ensemble du dispositif relatif au service d'aide et de soins aux personnes prostituées devrait être finalisé courant 2017, au gré aussi des demandes d'agrément. Je rappelle que l'on a déjà, le 9 juin dernier, validé au gouvernement le projet d'arrêté pour introduire certaines dispositions dans le CWASS relatives à l'agrément subventionnement des services d'aide et de soin aux personnes prostituées. Une deuxième et troisième lecture devrait arriver courant de cette année encore avant Noël et permettent qu'il puisse y avoir, en 2017, différents services et antennes agréés bénéficiant d'un financement plus important et sûrement pérenne.

Les moyens d'ailleurs sont revus à la hausse puisque pour rappel, en 2015 et 2016, trois associations ont été subventionnées par la Wallonie pour un montant d'environ 430 000 euros et qu'un budget total de 710 000 euros pourrait être dégagé pour développer et pérenniser le secteur et multiplier alors les services et antennes sur l'ensemble du territoire.

Concernant le débat sur les maisons de repos, j'ai reçu des questions de Mme Boni et de M. Daele. Je conclurais avec la question des aides à domicile qui fait l'articulation sur laquelle M. Daele, singulièrement, m'a questionné.

Concernant la question des maisons de repos et de soin, je voudrais d'abord rappeler un élément. J'ai plaidé et je plaide toujours pour que l'on ait un autre regard sur la question des quotas entre les secteurs. Soit on les supprime totalement de la réglementation soit, s'ils devaient être maintenus, que l'on offre en tout cas un mécanisme permettant de s'écarter de ces quotas. Même si l'approche de la modalité est différente, le résultat sera le même puisqu'on ne sera plus corsetée par cette ventilation par secteur.

Il a suffi d'ailleurs en début de législature que j'annonce cette volonté pour que l'on crie haro et que, du côté du secteur public ou du secteur associatif, on ait des craintes de voir le tapis rouge déroulé pour le secteur privé.

J'ai toujours dit – je continue de dire et de penser – que le secteur privé ne doit pas être diabolisé et qu'il a aussi sa juste part à jouer dans la question de l'accueil et de l'hébergement des personnes âgées. Qu'on le veuille ou non, qu'on l'apprécie ou non, aujourd'hui les seuls secteurs publics associatifs n'arrivent pas à pouvoir seuls satisfaire la demande.

Aujourd'hui, lequel des trois secteurs est le plus en difficulté au regard de la législation existante ? Vous croyez vraiment que c'est le secteur privé ? C'est le seul qui a, plus que quiconque, les capacités d'agir. Aujourd'hui, les secteurs qui rencontrent les plus grandes difficultés sont le secteur public et le secteur associatif. Rester dans le même cadre juridique ne fera qu'accroître les difficultés du secteur public et du secteur associatif.

D'autant que le secteur public n'a pas de capacité de pouvoir développer des projets au rythme qu'il souhaiterait étant donné l'insuffisance des crédits de subventions de la Région.

On a d'un côté des pouvoirs locaux qui voudraient soit mettre aux normes, soit créer de nouvelles places, qui peinent à le faire parce qu'eux-mêmes sont contraints au retour à l'équilibre et donc subissent une pression sur les finances et notamment de leurs CPAS qui ne sont pas à négliger, mais surtout extrêmement dépendante de l'obtention ou non d'un subside régional pour le faire.

Depuis le début de cette législature, vous le savez, les subsides sont à zéro. Il faut repenser le schéma. Quand on sait qu'à l'heure actuelle, il y a 2 500 lits qui ont été octroyés et qui ne sont toujours pas activés, qui dorment dans des tiroirs, qui sont octroyés sur papier, pour lesquels des financements sont prévus mais ne sont

toujours pas activés... La majorité de ses dossiers sont des dossiers publics.

On doit donc rebattre les cartes, non pas pour offrir au secteur privé plus de facilité encore pour aller supplanter le secteur public ou le secteur associatif, mais pour pouvoir d'une part s'inscrire dans un mécanisme nouveau qui ne rende plus le secteur public dépendant des subsides de la région.

En la circonstance, des interventions financières de la région sont toujours envisagées. On n'est pas en train de dire qu'il n'y aura plus de subsides régionaux pour faire des projets publics. Je suis conscient qu'ils en ont besoin ; ils ne savent pas s'en passer. La forme, la manière de laquelle la région intervient ne doit plus être nécessairement celle du subside traditionnel octroyé tel qu'on le connaît.

Autrement dit, les mécanismes qui ont pu inspirer la réflexion sur les infrastructures hospitalières pourraient très bien être des mécanismes qui inspirent aussi le secteur des maisons de repos. Cela garantirait de surcroît une déconsolidation par rapport aux problèmes SEC et aux périmètres que les interventions représentent dans le déficit régional.

Je travaille à un modèle différent de financement qui permettra d'offrir à nouveau de l'oxygène au secteur public et au secteur associatif. Il n'est pas question d'aller donner de l'argent public au secteur privé pour créer des infrastructures. Ils n'en ont pas besoin. Il le faut déjà très bien sans nous aujourd'hui. Sortons du carcan vieux d'il y a 20 ans pour permettre à nouveau qu'il y ait du vent dans les voiles du secteur associatif et du secteur public, qu'ils ne soient plus contraints par le disponible de la Région, par les quotas de lits ventilés mais qui offrent des garanties en termes de tarifs, de mixité, de qualité et de normes qui s'imposeront à tous, y compris au secteur privé. Il sera donc davantage balisé demain, notamment pour les questions tarifaires, avec cette volonté de pouvoir développer toute forme de partenariat. Cela n'est pas le cas en suffisance aujourd'hui.

Entre-temps – parce que ce mécanisme nouveau va prendre encore un an, un an et demi voire deux ans avant d'être mis en œuvre ; le temps de faire tous les textes, tous les décrets, les premières lectures, les deuxièmes lectures, les troisièmes lectures, les arrêtés, et cetera – dans l'attente de la mise en œuvre de ce nouveau mécanisme de financement que je compte proposer au gouvernement en espérant qu'il est un accueil favorable, le mécanisme d'aujourd'hui reste d'application. Pour cette raison, il y a cette enveloppe de 34 millions d'euros pour 2017 – on pourra arriver à 35 si on gratte un peu les deux recyclages CRAC – qui pourra continuer de servir à enfin réoctroyer des promesses fermes de subsides sur des projets publics et associatifs de maisons de repos et de soins.

Vient alors la question connexe des aides à domicile. Je ne vais pas refaire ici le débat sur l'assurance autonomie qu'on a déjà mené il y a deux semaines et qu'on va refaire dans quelques semaines pendant une journée entière.

Vous aurez certainement des échos prochainement, si cela n'est pas déjà fait, notamment des inquiétudes formulées par le secteur des aides à domicile. Il les a encore ouvertement exprimés hier lorsque le budget de l'AViQ leur a été présenté. Leurs craintes ou déceptions viennent d'une insuffisance, à leurs yeux, des moyens dévolus à l'augmentation des contingents.

Je voudrais quand même juste rappeler trois choses.

Premièrement, l'assurance autonomie a pour vocation première de donner des moyens nouveaux de plus de 100 millions d'euros au secteur des aides à domicile, manne dont il ne bénéficie pas aujourd'hui ;

Deuxièmement, il y a – depuis longtemps d'ailleurs – un problème de contingentement insuffisant. Je rappelle que le gouvernement s'est engagé durant cette législature à augmenter les moyens dévolus au contingentement. La contrariété exprimée par le secteur vient notamment du fait qu'en présentant le budget initial de 2017, il leur aura été annoncé que les 2,4 millions d'euros qu'ils escomptaient dans le cadre des projections pour augmenter le contingentement ne figuraient pas à l'initial 2017. Il y avait, pour être très clair et transparent, 8,4 millions d'euros qui étaient dans la trajectoire prévue en 2017. Pourquoi est-ce que je ne parle que de 2,4 et pas de 8,4 ? Parce que le delta de six correspond au montant qui a été mobilisé à la fin de l'année dernière pour pouvoir sauver les 1 000 emplois titres-services dans le secteur et permettre le basculement de ces personnes vers le régime aide familiale, aide-ménagère sociale.

Je rappelle aussi que la mobilisation de ces 6 millions pour permettre cette conversion s'est faite sur la proposition du secteur des aides familiales et des aides au service des aînés. On ne peut pas d'un côté avoir préconisé qu'on prenne 6 millions sur les 8,4 millions pour régler le problème – qui devait l'être – des personnes qui risquaient de perdre leur job et de diminuer donc la capacité d'accueil et, une année plus tard, se plaindre et contester le fait que cette somme soit structurellement mobilisée pour pérenniser ces emplois. Surtout lorsque la proposition a été formulée par le secteur des aides familiales lui-même. Il n'en demeure pas moins que je suis bien conscient qu'il reste une difficulté quant au contingentement. Des moyens sont prévus de manière nouvelle et additionnelle en 2018 et en 2019 dans la trajectoire en la matière.

Pour être très transparent, il y a de mémoire 10,2 millions prévus en 2018 et en 2019 pour le contingentement additionnel, desquels il faut retirer les 6 millions structurels du mécanisme évoqué et qui a

mobilisé le partenariat avec Mme Tillieux et moi-même. Cela veut dire 4,2 millions que l'on portera, pour que ce soit un chiffre plus significatif, à 5 millions d'euros additionnels qui sont dans les prévisions de 2018 et de 2019 pour l'augmentation des contingents.

Conscients que, singulièrement avec le lancement de l'assurance autonomie, les besoins risqueraient d'être accrus, il est légitime qu'ils revendiquent d'avoir une augmentation de moyens pour ces contingentements, d'ores et déjà dès 2017.

Deux réflexions par rapport à cela. Vous verrez, dans le cadre de l'examen du budget, que 4 millions d'euros ont été également prévus par mes soins pour pouvoir financer le secteur des SAFA, notamment dans le développement de tous les outils informatiques qui seront nécessaires à leur capacité de mise en œuvre de l'assurance autonomie. Vous me direz : cela leur fait une belle jambe, ce n'est pas le contingent. Certes, mais c'est déjà 4 millions d'euros de mobilisés en la matière. Nous avons à plusieurs reprises demandé au secteur quel était le montant qu'il estimait nécessaire pour le développement de ces outils informatiques, sans que l'on n'ait jamais eu une réponse claire et chiffrée.

Je peux le concevoir, puisque c'est malgré tout assez intuitif et nouveau. Pour cette raison et puisqu'il faut bien avancer, j'ai obtenu du Gouvernement ces 4 millions d'euros pour couvrir les frais informatiques, estimant déjà que les organismes assureurs, les mutuelles, avaient eux aussi besoin de plusieurs millions d'euros.

Si les SAFA font la démonstration que ces 4 millions d'euros pour le développement des outils informatiques ne sont pas nécessaires et qu'il est déjà possible de récupérer une partie de ces 4 millions d'euros pour les basculer vers le contingentement, tant mieux. Dans le cas contraire, je m'engage de toute manière à ce que, lors de l'ajustement budgétaire, des moyens soient réinscrits, au minimum égaux à ces 2,4 millions d'euros qui devaient normalement être dans la trajectoire, qu'il n'a pas été possible de maintenir à l'initial. Je veillerai à faire les arbitrages utiles dans mes crédits et lors du conclave avec le Gouvernement pour les restaurer : 2,4 millions d'euros au minimum, plus si possible, pour qu'il y ait déjà une bouffée d'oxygène complémentaire en termes de contingentement dès l'année 2017. J'espère que cela sera un geste de nature à pouvoir au moins, non pas apaiser le secteur parce je mesure bien que ces besoins sont de plusieurs dizaines de fois ce montant dans l'absolu, mais leur indiquer combien je suis conscient de leur demande, de la légitimité de celle-ci et qu'un ajustement a précisément pour vocation de permettre de rectifier le tir dans des ventilations budgétaires, à défaut d'avoir pu le faire dès l'initial. Voilà l'engagement que je formule sur cet aspect, autant le préciser à l'égard de celles et ceux qui m'ont questionné sur le sujet.

Madame la Présidente, je pense avoir fait le tour de toutes les questions qui m'ont été adressées. Mme Vienne s'interrogeait aussi, s'agissant des SAFA, du dossier relatif aux statuts. On va aussi assez rapidement pouvoir finaliser la question des statuts et barèmes relatifs aux gardes-malades, aux aides-ménagères sociales également. Ce processus est toujours en cours et nous ne l'avons pas oublié.

Je pense avoir été complet, à la lumière de la lecture de mes notes. Je confirme à Mme Salvi que les rapports parlementaires, le sien, celui de M. Daele, et je l'espère aussi celui relatif à l'habitat permanent, sont dans les dernières phases de rédaction. J'aurai plaisir, comme ministre commanditaire, à les recevoir, puis à pouvoir faire en sorte que, le moment venu dans l'agenda – avec ce qui arrive, ce sera plutôt au premier trimestre 2017 – le débat puisse être nourri également en commission sur le sujet.

**Mme la Présidente.** - M. Wahl a demandé la parole avant les répliques des collègues.

La parole est à M. Wahl.

**M. Wahl (MR).** - Dans le cadre d'un deuxième tour, si vous me permettez, Madame la Présidente, mais je préférerais pouvoir prendre la parole maintenant.

**Mme la Présidente.** - Les collègues sont-ils d'accord ? Vous avez raison de formuler vos préférences de manière aussi directe et franche, cela a le mérite de la clarté. Je voudrais toutefois demander aux collègues s'ils sont d'accord de procéder de la sorte, étant donné que j'ai différentes répliques. Cela ne pose de problème à personne ? Très bien.

*(Réaction d'un intervenant)*

Vous êtes inscrit dans les répliques, mais c'est pour laisser M. Wahl intervenir maintenant, ce qui lui permettra...

**M. Onkelinx (PS).** - J'aimerais simplement dire que, à partir du moment où l'on donne la permission à M. Wahl de pouvoir intervenir, qu'il considère qu'il nous doit un petit quelque chose. Il n'est pas interdit de penser qu'il pourra nous rendre la pareille un jour.

**M. Wahl (MR).** - Monsieur Onkelinx, comme je le disais tantôt, j'interviendrai auprès des autorités canadiennes pour que l'on vous donne encore votre visa.

**Mme la Présidente.** - Sur quel point vouliez-vous intervenir, Monsieur Wahl ?

**M. Wahl (MR).** - Je n'étais volontairement pas intervenu dans le premier tour, parce que je pensais qu'un certain nombre d'informations seraient données par le ministre. Cela ne justifiait pas que l'on se répète. Mes collègues au sein du MR ont couvert l'essentiel, d'autres interventions de nos collègues sur d'autres

bancs l'ont également été. Vu le mécanisme qui a été pris pour ce débat, à savoir une note – je n'en fais surtout pas grief au ministre – extrêmement restreinte de trois pages, alors que ce n'est pas ce qui avait été imaginé par la Conférence des présidents à laquelle j'ai eu l'honneur de participer, le ministre avait d'ailleurs annoncé qu'il y aurait un certain nombre de considérations et de développements qui seraient faits en réponse aux différents parlementaires.

Ceci dit, Monsieur le Ministre, je l'ai déjà dit sous d'autres formes et je pense que cela crée une difficulté, on est passé, entre autres, de l'examen des canaux à grand gabarit à l'autisme, aux gens du voyage, à PEREX, aux maisons de repos, notamment. Au niveau de vos compétences, je ne peux que m'incliner. Au niveau des travaux de notre commission, Madame la Présidente, il me semble effectivement compliqué que tous les parlementaires soient spécialisés dans des domaines aussi divers les uns que les autres. Cela a été décidé à l'époque par le Bureau et les présidents de groupes, je ne vais donc pas y revenir. On constate néanmoins aujourd'hui la difficulté que cela représente.

Monsieur le Ministre, en fonction du nombre de matières que vous avez à traiter simultanément – matières importantes parce que, dans celles que je viens de citer, je n'ai pas cité les domaines phares – vous devez comprendre que nous avons inévitablement des craintes quant à la capacité d'un cabinet normalement constitué de pouvoir mener, au cours d'une législature, autant de réformes que celles que vous êtes amené à faire. Vous avez une barque. Cela n'est plus une barque mais un paquebot qui est fameusement chargé. Attention à la ligne de flottaison, parce que lorsque l'on dépasse la ligne de flottaison, le paquebot coule.

Il y a réellement, dans toutes les questions qui vous ont été posées, une crainte que nous avons de vous voir mener à bon port l'ensemble des matières qui vous sont dévolues. Je souhaitais partager cette remarque générale. Pour le surplus, je m'attacherai à un seul point. Je ne serai pas long.

Je voudrais m'attacher au plan Infrastructures. Je souhaiterais un peu mieux comprendre les choses, parce que j'ai quelques petits doutes. Je n'ai pas dit que j'étais surpris ou étonné. J'aimerais bien l'être mais je ne le suis pas.

Monsieur le Ministre, 640 millions sont prévus pour le plan Infrastructures 2016-2019. Nous savons – et vous l'avez admis sans aucune difficulté – que vous pouvez disposer de la moitié. Ce sont les chiffres grosso modo avec la taxe kilométrique, et cetera. On sait donc qu'il y a un souci.

Selon une étude – et ce n'est pas ma première remarque – qui a été réalisée par la Fédération belge des entreprises, il faudrait – selon ces chiffres, il faut sans doute les prendre avec précaution – 5 milliards. Nous en

sommes donc assez loin.

Je sais bien qu'il faut trouver les moyens. Ce qui m'inquiète un peu, ce sont vos 640 millions d'euros. Vous avez précisé qu'il s'agissait de moyens de liquidation, fort bien. Je vais prendre une région que je connais forcément mieux – je me souviens de vos déclarations, l'année dernière, à propos de ce plan –, la région du Brabant wallon, mais il me revient qu'on a le même schéma dans certaines parties d'autres régions.

Vous avez annoncé un montant pour le Brabant wallon, pas proportionnel aux 640 millions d'euros, mais peu importe. C'est un montant qui est important d'autant plus que le Brabant wallon avait été totalement sous-financé pendant des années, vous l'avez d'ailleurs très correctement admis.

La problématique est que, dans un certain nombre de gros chantiers que vous avez retenu dans votre liste de courses pour le Brabant wallon, il y a – et c'est là ma demande, vous avez d'ailleurs donné une précision en disant que ce qui allait être retenu allait être poursuivi – des dossiers où il est évident que vous n'aurez pas à déboursier un euro avant plusieurs années et qui sont pourtant urgents.

Je vais prendre un dossier qui est extrêmement urgent, qui est impératif, mais pour lequel il n'y a encore quasiment rien : le contournement de Tubize. Ce contournement est essentiel pour le développement de tout l'ouest du Brabant wallon, il y aura des retombées économiques sur une partie du Hainaut. Seulement, le tracé du contournement n'existe pas encore. Il n'y a même pas encore d'accord là-dessus et vous le financez. Moyens de paiement, mais si vous me répondez que les crédits de liquidation que vous avez prévus pourront être utilisés jusqu'en 2024-2025, alors j'applaudis. Si vous me dites qu'en 2017, il n'y a toujours rien, ils n'ont rien fait, je n'applaudis plus du tout. Car il y a d'autres infrastructures en Brabant wallon qui, elles, sont prêtes et qui, assez curieusement, n'ont pas été retenues. Ce sont aussi des contournements, des voies de liaison, et cetera. Je ne vais pas prêcher, je ne vais pas faire du sous-localisme parce que je considère que le contournement de Tubize est une des priorités, même s'il a du retard et s'il n'est pas prêt. Il faut y consacrer les moyens.

Il y a d'autres infrastructures routières qui sont indispensables, je pense à l'est du Brabant wallon où tout est prêt. Il y a le plan de secteur, tout y est. Il y a dans le Centre où tout est quasiment prêt. On peut donc y aller. Or les moyens n'y figurent pas comme tels.

Je suis donc un peu surpris parce que j'ai un peu l'impression, sauf si vous me dites le contraire, d'avoir été berné.

L'année dernière, lorsque vous avez annoncé le montant pour le Brabant wallon, j'étais heureux des

montants pour ma province. Et puis, je m'aperçois que je me suis peut-être fait un peu avoir en ce sens que, concernant le contournement de Tubize, si je reprends celui-ci, cela m'étonnerait que je sois encore sur ces bancs-ci avant qu'il ne soit réalisé.

**Mme la Présidente.** - Ce que je propose, c'est en effet de permettre à M. le Ministre de répondre à votre intervention avant même les répliques.

*(Réaction de M. Onkelinx)*

**M. Wahl (MR).** - Non, ce n'est pas sous-localisé du tout, Monsieur Onkelinx, parce que c'est la même chose sur l'ensemble. Je cite un exemple pour l'ensemble de la Wallonie. À partir du moment où l'on annonce 640 millions d'euros, mais que l'on sait très bien – je dis n'importe quel chiffre, c'est égal, je le reconnais – qu'on ne devra en définitive déboursier que 150 millions d'euros, l'effet d'annonce n'est pas la même chose que la réalité. Cela concerne donc l'ensemble de la Wallonie.

Une dernière chose, Monsieur le Ministre, et puis je crois que j'aurai exposé le problème et je devine que vous avez compris mon souci. Toute la question est de savoir si – parce qu'alors, là aussi, c'est une réponse qui ne pose aucune difficulté – dans l'ensemble de ces montants et par direction provinciale, il est permis de remettre les fonds non utilisés dans un fonds de réserve, alors, tout ce que j'ai dit ne tient plus la route, si vous me passez l'expression. Parce qu'alors, dans ce cas, effectivement, le Gouvernement aura tenu ses engagements.

Si, par contre, les fonds non utilisés ne peuvent pas être mis dans un fonds de réserve, alors, il y a eu un effet d'annonce. Vous voudrez bien admettre que je puisse en tout cas le penser en attente de votre réponse.

**Mme la Présidente.** - Je vous remercie, Monsieur Wahl, pour votre question. Très clairement, j'ai bien mesuré - et je pense d'ailleurs que c'est la première fois qu'on m'interroge sur cet aspect – le souci d'éviter le gaspillage d'opportunités.

Le Gouvernement s'est engagé à mobiliser les 640 millions d'euros sur son réseau des routes et sur son réseau des voies navigables. Cet engagement sera tenu, que ce soit en crédits d'engagement ou en crédits de liquidation, dans la mesure où cela répond à un souci à la fois d'amélioration de notre réseau pour des questions de mobilité, de sécurité, de confort, mais aussi de souci de développement économique si je parle des voies navigables et de soutien aux entreprises du secteur de la construction et des voiries.

Ces 640 millions d'euros mobilisés sont inscrits dans notre trajectoire budgétaire, ce sont donc des crédits prévus. J'aime même obtenu, ce qui est une exception dans la pratique généralement d'un gouvernement, une capacité de *revolving* des crédits.

Autrement dit, comme nous sommes engagés sur une enveloppe claire, si je dois constater que les crédits qui ont été inscrits à l'année 2016 pour réaliser les chantiers de la tranche 2016 et que, pour une série de raisons, on a du retard – un permis n'est pas obtenu, le comité d'acquisition qui a traîné, et cetera –, que je ne sais pas alors les engager, les crédits de liquidation, comme d'engagement peuvent être automatiquement récupérées l'année d'après. Ils ne servent pas à améliorer le non-consommé sans capacité de réinscription puisqu'on reste avec des vases communicants, le cas échéant, mais toujours sur cette enveloppe de 640 millions d'euros.

Ces 640 millions d'euros, nous avons décidé de les mobiliser de manière simulée sur un nombre restreint et identifié de manière claire de projets. Ce sont les annexes du plan Infrastructures qui identifient les voiries concernées ou les ouvrages voies hydrauliques concernés.

Je n'ai pas la faculté de pouvoir dire que les crédits qui n'auraient pas été mobilisés pour un dossier d'ici la fin de la législature sont d'office gardés sous le coude dans un tiroir pour 2024 ou 2025 et au demeurant, si je le faisais, vous seriez le premier à trouver anormal que j'aie de la sorte préempté la législature d'après.

Ce qui est vrai, par contre, c'est que, prenant ce cas de figure, j'ai assumé les deux premières années de la législature, la bonne fin du plan Routes 1, estimant que des engagements avaient été formulés qu'ils devaient donc être assumés. J'ose espérer qu'il en sera de même après.

Mais surtout, ce qui ne serait pas normal – et vous avez raison de le dire – c'est, supposons, pour reprendre votre exemple, que le Brabant wallon avait une somme X – j'avoue que je n'ai plus le chiffre en tête non plus. Proportionnellement à votre réseau, vous aviez plus de crédit que nécessaire mais parce qu'il y a aussi une pression plus forte sur le Brabant wallon avec la proximité de Bruxelles et du retard pris dans une série d'ouvrages, et singulièrement de contournements. C'est là où il y a le plus grand nombre de dossiers de contournement à devoir réaliser et cela se justifiait objectivement.

Si l'on doit constater à mi-parcours, parce que je compte bien fin 2017, début 2018, au moment de la charnière des deux ans de la première tranche de plan et des deux ans qui suivent, réaliser l'évaluation du degré de maturité administrative des dossiers.

Et si l'on doit constater que, pour un dossier X, il y a un enlisement, une incapacité d'ici la fin de la législature de pouvoir mobiliser les crédits et les moyens, ils seront alors réalloués à des projets situés dans la même province, qui sont mûrs et qui peuvent être activés.

S'il y a des dossiers en attente et qui procurent une

valeur ajoutée aussi à Wavre, à Jodoigne, à Nivelles, et qui n'ont pas pu être retenus puisqu'il fallait faire des choix dans le plan infrastructure mais qui pourraient être plus rapidement être mis en oeuvre au bénéfice des collectivités et des citoyens, cela n'a pas de sens de ne pas les réaliser et de garder hypothétiquement dans un tiroir un montant que l'on sait probablement être en incapacité d'être mobilisé d'ici la fin de la législature.

Donc l'engagement total sera de 640 millions d'euros. La liste des dossiers réalisés sera-t-elle un copier-coller de chacune des lignes de ce qui est dans l'actuel plan Infrastructures ? Probablement que le principe de réalité nous amènera à considérer qu'il y a des ajustements à faire et que pour des dossiers qu'on avait souhaité porter ou qu'on avait envisagés, on n'avait peut-être pas mesuré qu'il y aurait autant de problèmes dans les expropriations, dans les recours pour les permis ou que sais-je. Ces dossiers devront peut-être alors être reliftés sinon tout le monde est perdant : la zone concernée, les budgets que j'avais pu obtenir et les entreprises qui sont en attente de ces marchés.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Monsieur Wahl.

**M. Wahl (MR).** - J'acte donc pour être bien sûr d'avoir tout compris. Pour l'ensemble de la Wallonie – et ce serait assez logique, parce que ça correspond à la logique de départ – province par province, il y aura des possibilités de réévaluation des investissements à faire sans diminution des montants tels qu'annoncés initialement.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - L'enveloppe des 640 millions restera intégrale. A priori l'idée est bel et bien de pouvoir faire des réallocations au sein des provinces. J'y mets une nuance, qui est plus une prudence intellectuelle qu'autre chose. S'il devait arriver qu'un dossier d'importance stratégique devait mobiliser des moyens qui ne soient pas nécessairement disponibles dans la province en question, je me réserverais le droit de l'analyser. Je prends une illustration. Si n'avions pas dégagé les moyens utiles pour faire GSK – la liaison – ou bien Baxter Lessines avec l'A8, et que je devais, parce qu'il y a un enjeu économique majeur, me rendre compte que c'est en province de Namur qu'il y a du disponible plus qu'ailleurs, je trouverais ridicule de ne pas pouvoir le mobiliser pour un enjeu et un dossier aussi stratégiques, y compris dans une autre province, au motif que comme cela venait de Namur, cela doit rester à Namur. La logique veut a priori, le postulat de départ, que l'équilibre restera dans les dévolutions, telles qu'envisagées au niveau des provinces mais avec aussi la réserve pragmatique de la décision de bonne gestion publique.

**M. Wahl (MR).** - Tel qu'encadré, je peux effectivement partager votre point de vue. Je souhaite

encore apporter cette dernière précision. Il est peut-être utile pour un certain nombre de dossiers, à nouveau je vais citer des exemples que je connais – et je ne connais pas suffisamment les dossiers de Liège et du Luxembourg – donc M. Onkelinx voudra bien m'en excuser mais cela n'est pas du tout sous-localisme que je fais, bien au contraire.

Il y a d'une part la nécessité d'inciter un certain nombre de pouvoirs locaux à se hâter dans certains dossiers et il y a aussi le fait de voir qu'entre-temps et entre le prochain plan que vous avez déjà là tantôt annoncé en disant qu'après le vôtre, il y en aura un autre, il faudra utiliser les moyens plus rapidement sans nécessairement mettre en péril les autres enjeux importants. D'où la date de 2017, je l'accepte.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Il faudra qu'à mi-parcours de mise en oeuvre du plan, on fasse une opération vérité sur l'état d'avancement administratif des dossiers. C'est pour maximaliser la concrétisation de ces projets qu'il a notamment été fait appel à des bureaux externes pour la rédaction du cahier des charges.

Maintenant, vous preniez le cas du contournement de Tubize. Je viens de lancer toutes les instructions depuis quelques mois déjà pour faire les études, la topographie, les dessins, et cetera. Cela prend un an pour analyser le bon tracé à proprement parler.

Il faut s'assurer après qu'on n'ait pas de difficultés avec le CAI, le comité d'expropriation et tout le reste. Entre la volonté politique de donner un signal à travers le plan infrastructure en disant que le contournement de Tubize est un impératif, il est reconnu comme tel, repris dans le plan, les moyens sont prévus, et le moment où administrativement s'enclenche la concrétisation du dossier, il y a évidemment un délai sur lequel je n'ai pas de maîtrise directe. Tout est fait pour maximaliser la mise en oeuvre qui a été retenue dans le plan infrastructure en premier ressort.

**M. Wahl (MR).** - J'évoquerai, si vous me le permettez Mme la Présidente, ma méfiance. D'une manière globale je ne vous vise pas évidemment mais lorsque l'on sait que le contournement attendu dans l'est du Brabant wallon était au budget de la Région wallonne jusqu'en 2004 et qu'en 2005, il a disparu, qu'il n'a jamais réapparu, en tout cas dans son entièreté, vous comprendrez que je sois amené à devoir être attentif.

**Mme la Présidente.** - Je vous propose de démarrer les répliques. J'ai un ordre. L'excellent président de séance de ce matin a vraiment élaboré tout un ordre que je suivrai si vous le voulez bien. Et je vais démarrer par Monsieur Daele.

**M. Daele (Ecolo).** - Ma réplique sera très courte puisque je ne vous ai pas adressé de question. Je vous ai adressé des remarques, des réflexions qui n'appellent

pas nécessairement de réponse. Par contre, il y a un élément sur lequel je souhaite rebondir, c'est par rapport à l'étude BDO. Je n'ai pas bien compris si vous étiez disposé à la transmettre au Parlement ou si vous étiez disposé à ce qu'on la trouve par nous même.

Je voudrais avoir plus de précision par rapport à cet élément-là.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je n'ai pas de difficulté par rapport à l'étude BDO. Je vais simplement – et vous m'y autoriserez, j'imagine – attendre qu'on ait pu finaliser les arbitrages au sein du gouvernement avant de diffuser tous azimuts l'étude.

**M. Daele** (Ecolo). - Dans ce cas Monsieur le Ministre, ma demande et la motion restent toujours pendantes parce que j'estime que nous devons ne pas nécessairement avoir besoin d'attendre la version finale. On peut aussi avoir une version intermédiaire de manière à pouvoir nourrir nos réflexions et nourrir le contrôle parlementaire que nous faisons à l'égard du Gouvernement et notamment les présidents de partis, les ministres du gouvernement qui viennent aussi avec des chiffres et qui m'étonnent très fort parce que M. Lutgen n'a pas dit : « mon parti estime qu'il serait bon que les allocations familiales soient de 151 euros ». Il a dit : « ça sera plus que 151 euros ». C'est une affirmation et pas simplement un souhait ou alors je ne comprends plus rien au cdH qui part lui-même dans toute une série de chiffres auxquels on ne comprend plus rien.

Si M. Lutgen a l'étude, il serait bon que le Parlement l'ait aussi et donc je maintiens ma demande et nous aurons l'occasion de nous exprimer là-dessus demain à l'occasion du vote sur la motion que j'ai déposée il y a 15 secondes.

**Mme la Présidente**. - La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - Je serai également extrêmement brève puisque je n'ai à mon tour pas posé de question ce matin. J'ai constaté, Monsieur le Ministre, que, depuis 9 h 15 ce matin, vous avez fait un exercice compliqué, c'est-à-dire celui de revenir comme vous le faites depuis des mois dans cette commission sur des sujets qui ont été déjà longuement abordés. Pour cela, je vous félicite de votre patience et du fait que les réponses sont identiques mais vous parvenez à choisir une manière de les aborder différente. L'objectif est de toute façon le même. Vous poursuivez dans la direction que vous vous êtes fixée depuis le début. Quant à moi, au nom du groupe, comme je le dis et je le répète déjà depuis plusieurs commissions, l'intérêt de cet exercice ne sera réel et véritable qu'à partir du moment où l'on pourra le confronter directement avec le budget. C'est à ce moment-là que l'exercice aura tout son sens et nous ne manquerons pas de revenir au moment du budget sur base des éléments que vous nous avez partagés ce matin sur base des chiffres sur des questions beaucoup plus

précises et pertinentes.

**Mme la Présidente**. - La parole est à Madame De Bue.

**Mme De Bue** (MR). - Je remercie Monsieur le Ministre pour ses réponses très longues et j'ai parfois l'impression qu'il s'est répandu dans beaucoup de détails et qu'à la limite pour certains aspects, nous n'en demandions pas tant. En fait, il a peut-être esquivé des dossiers quand même essentiels pour l'année 2016 et 2017 qui vient à savoir les deux grands dossiers l'assurance autonomie et les allocations familiales où clairement l'on est encore au milieu du gué, on n'est pas encore très loin dans ces dossiers.

Par rapport au plan d'Infrastructures, il est vrai que vous avez reprécisé un certain nombre de choses et vous avez, en quelque sorte, un peu rassuré notre collègue Jean-Paul Wahl, mais l'on verra bien d'ici 2017 où l'on en sera dans les budgets, on reste quand même persuadés que ce plan d'Infrastructures, cela reste un catalogue de bonnes intentions, une liste de courses, mais qu'il n'y a pas énormément de priorisation effectuée, je maintiens la remarque qui a été faite.

Le gros reproche que je vous fais, c'est que vous avez lancé beaucoup de chantiers, tambour battant, au début de la mandature et qu'en 2016, il y a beaucoup de dossiers, l'année n'est pas terminée j'en conviens, Monsieur le Ministre, qui sont en rade et, particulièrement, tout le thème de la sécurité routière.

Vous dites que ce n'est pas une priorité, que c'était d'abord l'action sociale et la santé, je peux admettre qu'effectivement il y a certaines priorités, mais ce ne sont même pas les mêmes administrations, les mêmes interlocuteurs, les mêmes acteurs. La sécurité routière est un enjeu important aussi pour la Wallonie. Vous avez posé un certain nombre de constats et l'on a quelques esquisses de ce que vous allez mettre en place prochainement, mais cela montre que vous auriez pu vous y atteler dès le départ, qui embrasse trop mal êtreint. Vous avez énormément de dossiers et que, quelque part, vous n'arrivez pas à tous les concrétiser.

**Mme la Présidente**. - La parole est à M. Onkelinx.

**M. Onkelinx** (PS). - Je voudrais remercier, Monsieur le Ministre, pour les réponses qu'il m'a apportées même si, c'est là que je crains déjà l'exercice budgétaire, sachant déjà la longueur de ce débat alors que nous n'avons jamais fait qu'aborder de façon très générale, cette note de politique générale, quand nous allons aborder plus en détail votre politique, je vais pouvoir prendre mes tartines...

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Il y a une solution toute simple, c'est de ne pas poser beaucoup de questions.

**M. Onkelinx (PS).** - Vous savez, poser des questions pour un parlementaire, c'est une extension naturelle de sa personnalité et là, vous n'y arriverez pas. Nous poserons les questions qu'il faut. En ce qui concerne les clés de répartition, très sincèrement, j'attends que vous puissiez me convaincre d'autant plus que je ne suis pas encore convaincu de cette répartition entre MR et MRS et sur les lits. Là, c'est un débat que nous devons avoir, d'autant plus que c'est un débat très important, le public/privé, les zones de pénurie, et d'autres choses, les files d'attente que l'on peut avoir, bref un certain nombre de choses dont on doit discuter et j'attends encore d'être convaincu.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos (MR).** - Monsieur le Ministre, concernant les coupes sombres au niveau santé du Fédéral, j'ai bien entendu votre avis et les avertissements que vous lancez quant à la vigilance à avoir au sein de notre groupe. Comme je vous l'ai dit de manière objective, forcément une diminution du budget aura un impact et se voiler la vérité n'est pas la meilleure chose à faire.

Ceci étant, ce n'est pas parce que l'on diminue un budget, que forcément l'on se désintéresse de la matière.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je ne vous le fais pas dire et j'attends le débat budgétaire pour le rappeler.

**M. Tzanetatos (MR).** - Exactement et je serai de ceux qui ne vous jetteront pas la pierre, dans la mesure où je vous demanderai d'abord la justification d'une diminution et si votre réponse est de me dire « je fais aussi bien si pas mieux parce que je réorganise le système ou la manière de dépenser l'argent », je voterai pour. Cela je vous le dis et ce que je dis au niveau du Fédéral et de la santé, c'est exactement cela. Il ne faut pas s'arrêter à la première ligne -900 millions d'euros, on parle d'un recul social de dix ans, sous d'autres sphères, on crie au scandale et on s'époumone au scandale. La première chose à faire est de dire quel est l'objectif. Je ne me fais pas ici l'avocat de Maggy De Block, on n'est pas dans le lieu adéquat.

C'est pour faire le parallèle avec votre compétence, sa volonté est exactement la même que la vôtre, c'est de redessiner le paysage en matière hospitalière. Quand j'entends, Monsieur Martin n'est plus là pour le dire, mais quand j'entends que lui aussi marque son inquiétude par rapport au chiffre de 900 millions d'euros, est-ce que vous pouvez me dire combien de ces 900 millions d'euros touchent exactement aux hôpitaux ? J'aurais bien aimé poser la question à Monsieur Martin parce que c'est un peu plus d'une centaine de millions, au-delà de cela, une centaine de millions pour 92 hôpitaux. Je vais faire le parallèle avec l'argument que vous m'avez sorti, c'est de dire qu'il y a

une certaine étude qui dit que : plus d'un tiers des hôpitaux sont dans le rouge. Ce tiers des hôpitaux dans le rouge n'a pas attendu les réformes de Maggy De Block pour l'être, ce qui veut dire qu'il y avait déjà un problème de gestion dans plus d'un tiers des hôpitaux, en Belgique. Le fait de vouloir modifier ou changer son fusil d'épaule quant à la répartition du financement et quant à l'organisation des hôpitaux, que ce soit au niveau des bassins de soin, au niveau du bassin géographique et de la position des différents hôpitaux, ce n'est pas forcément une mauvaise chose. Le tout est de le faire de manière intelligente. Pour le reste, les grosses coupes et cette grosse économie de 900 millions d'euros, qu'est-ce ? C'est une non-indexation à concurrence de 2/3 puisque l'indexation était prévue pour les prestataires hospitaliers à 2,51 %, je crois, dans ces eaux-là, il n'y aura qu'un tiers d'indexation. Le reste, ce sont des petites mesures où l'on va rechercher 14 millions d'euros par-ci ou par-là en matière du BIM. C'est donc un changement plus rapide de la composition de ménage pour les bénéficiaires du régime préférentiel. Vous avez un ticket modérateur indexé, pourquoi ? Cela, les médecins vous le diront, c'est comme en matière d'aide juridique, le fait que tout soit gratuit tout le temps à n'importe quelle condition, ce n'est pas un bon signal et ce n'est pas responsabiliser le patient, comme le citoyen, à quelque niveau que ce soit et pour quelques matières que ce soit. Il y a donc lieu de peser le pour et le contre de ces réformes, mais ne pas crier comme cela au drame social tel que ce sera le cas.

Concernant plus précisément votre matière, là vous m'apporterez une petite précision si Madame la Présidente vous l'autorise, je lis dans la note du Ministre Marcourt en page 2 de sa note qu'il y a un pôle qui serait créé pour le financement des infrastructures hospitalières. Qu'est-ce que cela sous-entend ? Comment ce pôle sera-t-il financé ? Avez-vous plus d'informations à me donner ?

Deuxièmement, concernant ces 240 millions d'euros annuels qui seront répartis avec un appel à projets. Évidemment, il y a lieu de maintenir la programmation telle qu'elle est prévue et de subvenir tant que faire se peut, vous avez gardé plus ou moins le même montant qu'à l'époque 240 millions d'euros. Il ne faut pas le faire aveuglément non plus. Oui, il y a un appel à projets, ce qui veut dire qu'il y aura un choix sur la manière de répartir ces 240 millions d'euros. Ce qui aurait été intéressant, c'est que vous nous disiez exactement ce que vous voulez faire au niveau de ce paysage hospitalier parce que les infrastructures hospitalières, dans le budget d'un hôpital, cela représente 30 % et donc ce n'est pas rien. Les 70 %, c'est le personnel et donc le secteur hospitalier va être mis à contribution ou devra s'adapter. Je préfère dire « devra s'adapter » parce que quand l'on regarde ces 900 millions d'euros sur 92 hôpitaux, c'est un peu simpliste comme raisonnement, mais cela ne fait jamais 10 millions d'euros par hôpital. Qu'est-ce que le budget d'un hôpital ?

**M. Onkelinx** (PS). - Vous divisez 10 millions d'euros par le nombre d'emplois et vous verrez ce qu'ils vont perdre.

**M. Tzanetatos** (MR). - En plus, dans ces mesures, comme je vous l'ai dit, elle est répartie. Au final, qu'avez-vous sur ces 900 millions d'euros ? Je vous l'ai dit, c'est 110 millions d'euros qui touchent aux hôpitaux.

*(Réaction d'un intervenant)*

En tout cas, les mesures telles qu'elles sont annoncées, c'est 110 millions d'euros.

**M. Onkelinx** (PS). - Nonante-deux millions d'euros plus le reste.

**M. Tzanetatos** (MR). - Nonante-deux millions d'euros plus 29 millions d'euros d'économies pour le secteur.

**M. Onkelinx** (PS). - Le niveau de remboursement de certains médicaments impacte les hôpitaux.

**M. Tzanetatos** (MR). - Non, parce qu'au niveau des médicaments, Monsieur Onkelinx... C'est bien, on fait le débat du Fédéral à la Région. Au niveau des médicaments, il y a une contribution...

*(Réaction d'un intervenant)*

Je l'explique pour expliquer mon raisonnement. Quelle a été la réponse du ministre à mes interrogations sur le secteur hospitalier dans la matière qui le concerne, à savoir les infrastructures, c'est de dire « Attention, le danger ne vient pas d'ici, il vient du Fédéral ». Je me dois de répondre, de la manière la plus objective. Il n'y a pas plus objectif que moi, c'est moi qui ai avancé cet argument en posant mes questions, en disant « Forcément, le Fédéral aura un impact » et j'en suis conscient.

Cependant, venir dire que les 29 millions d'euros de surplus, ce sera l'imagerie médicale et sur la biologie clinique, qui sont les deux secteurs qui marchent le mieux. On va donc essayer de les récupérer là. Sinon, le prix des médicaments, il y a 300 millions d'euros, c'est un accord avec les firmes pharmaceutiques pour leur demander de diminuer le prix des médicaments, 300 millions sur 900 millions d'euros. Il faut donc arrêter d'aller crier au loup quand on n'est pas précis dans les chiffres que l'on avance.

Quand je parle des 240 millions d'euros et de la programmation, ce que je disais, c'est : essayez d'abord d'avoir une idée concrète, même si cela ne relève pas seulement de votre compétence, parce qu'il faut un accord avec les hôpitaux universitaires, donc M. Demotte, et avec Mme De Block au niveau du Fédéral. Que l'on ait déjà une vision un peu précise de ce que l'on attend dans cette définition de « modifier le paysage hospitalier ». Après, quoi ? On va aller donner

des millions d'euros pour aller refaire un petit hôpital perdu à côté d'une grosse infrastructure, que l'on voudra éliminer après ?

La bonne gestion serait de dire : j'ai de l'argent, je n'ai pas beaucoup, mais je vais faire avec ce que j'ai, comment l'affecter au mieux en fonction des circonstances actuelles ? Je ne dis pas qu'il ne faut que des mastodontes, loin de là. La réalité à Bruxelles est différente de celle du Hainaut et que celle du Luxembourg, où il y a des distances beaucoup plus longues à parcourir, vu l'étendue de l'arrondissement. Tout cela, ce sont des questions auxquelles j'aurais aimé avoir un tant soit peu de réponses avant de pouvoir dire : votre façon de distribuer 240 millions d'euros est bonne ou pas bonne. Je ne peux pas me positionner tant que je n'ai pas de détails. Que je le fasse dans un sens ou dans l'autre, ce serait une malhonnêteté intellectuelle dans mon chef.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Vienne.

**Mme Vienne** (PS). - Je voulais remercier le ministre qui m'a répondu, mais je lirai sa réponse dans le rapport et je lui présente mes excuses pour mon absence momentanée à la commission.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Durenne.

**Mme Durenne** (MR). - Avant de répliquer, je voudrais dire à M. Onkelinx que cela ne me dérange pas de passer une grande partie de mon temps avec M. le Ministre. On a annoncé la couleur. Vous le dites aujourd'hui, mais je vais le préciser. Aujourd'hui, vu la longueur des débats, on peut imaginer ce que sera la commission lors du budget, puisque M. le Ministre gère quand même cinq treizièmes du budget. Il a un gros portefeuille et nous faisons notre travail de parlementaire.

Je voulais dire à Mme Salvi que je remercie M. le Ministre pour ses réponses, premièrement ; deuxièmement, pour sa patience, puisque je reviens très souvent avec les mêmes questions. C'est parce que parfois soit il y a une incompréhension, parfois on n'a pas la réponse aux questions. Je vous remercie vraiment pour vos réponses, mais j'en ai encore dans ma réplique.

Je vous avais demandé d'annexer le document qui nous est parvenu ce matin sur la plateforme document concernant les réponses au sujet de l'AViQ que j'avais posées il y a 15 jours, donc l'annexer au compte rendu. Peut-on l'annexer également au rapport de la commission ?

**Mme la Présidente.** - Ce sera en fait annexé au rapport de la commission, parce que le compte rendu intégral de notre commission ne permet pas des annexes.

**Mme Durenne** (MR). - Le règlement ne le permet

pas ?

**Mme la Présidente.** - C'est-à-dire que la façon dont le compte rendu est libellé n'appelle pas à avoir des annexes telles que celles-là. Par contre, on pourra le mettre dans le rapport.

**Mme Durenne (MR).** - D'accord.

Deuxièmement, Monsieur le Ministre, j'ai bien entendu qu'il n'y a aucun souci, on peut maintenant prendre connaissance de l'étude BDO. La demande que je formule aujourd'hui auprès de la commission, puisque l'on a des auditions – vous savez ce que je vais demander – concernant l'assurance autonomie, cette étude peut-elle être présentée ici dans notre commission ?

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je suis désolé de devoir vous indiquer que vous confondez les deux études, entre Forsythe et BDO.

**Mme Durenne (MR).** - Non je ne confonds pas.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Forsythe c'est l'assurance autonomie, BDO ce sont les allocations familiales. Comme je viens de le dire il y a 10 minutes à M. Daele, l'étude vous sera transmise une fois que le Gouvernement aura tranché. Je n'ai pas changé d'avis en 10 minutes.

**Mme Durenne (MR).** - Cette étude ne peut donc pas être présentée ici au sein de cette commission ?

*(Réactions dans l'assemblée)*

C'est bien, c'est noté.

Pendant la commission de ce matin, j'ai pu prendre connaissance du document et des réponses aux questions posées il y a 15 jours concernant l'AViQ. Je l'ai vite parcouru, Monsieur le Ministre. J'aimerais quand même avoir quelques petites précisions.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Je fais mon travail de parlementaire, M. le Ministre aurait fait exactement la même chose. Il aurait fait son travail de parlementaire.

Quand on parlait du conseil de stratégie et de prospective et les différentes commissions, j'avais posé la question précisément de quand, de la date exacte de mise en place. Pour les différentes commissions, des candidatures ont été rendues – nous sommes le 18 octobre aujourd'hui – parce qu'elles devaient l'être pour le 15 octobre. J'aimerais savoir si c'est bien exact. Combien y a-t-il de candidatures ? Sur quels critères la sélection se fera-t-elle ?

Je vais essayer d'aller très vite, Monsieur le Ministre.

Au niveau de l'administratrice générale, dans les réponses, en page 5, je vais lire exactement la réponse : « Par des contacts officieux, nous disposons de la liste des lauréats du Fédéral, dont le cabinet de la Fonction publique dit ne pas encore les disposer. » Je trouve la formulation un peu particulière. A-t-on la liste et on ne veut pas la donner ? J'aimerais avoir un peu plus de précisions concernant cette liste.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - C'est du français. En l'occurrence, on a questionné le ministre fédéral de la Fonction publique pour avoir cette liste. Il prétend ne pas l'avoir et nous expliquons que nous en avons une par d'autres canaux.

**Mme Durenne (MR).** - Parfait, c'est très clair.

Le contrat de gestion qui sera soumis à l'approbation du Gouvernement fin 2016, n'est-ce pas un peu optimiste ? On y est bientôt, fin 2016. Je souhaite que ce contrat de gestion soit présenté, mais je trouvais que c'était exagérément optimiste, j'aurais donc voulu vous entendre sur le contrat de gestion. On est quand même mi-octobre.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je vais tenter de rester optimiste. Si pas, on sait qu'un pessimiste c'est un optimiste qui a de l'expérience.

**Mme Durenne (MR).** - C'est parce qu'il y a encore énormément de travail de concertation entre les branches et le conseil général. J'espère qu'il sera présenté.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - C'est le *target*. Après, peut-être que je reviendrai vers vous en décembre en disant que l'on n'est pas prêt et qu'il nous faut encore un mois ou deux, mais a priori on essaie de rester dans ces clous-là.

**Mme Durenne (MR).** - C'est parce que je me permets de faire cette remarque quand je pense à d'autres sujets où l'on allait également nous présenter le résultat de groupes de travail et cela a été reporté. Ici, j'espère que vous allez pouvoir nous le présenter.

Concernant l'organigramme du comité, il me revient du comité de la branche Santé qui a voté « non », hier, par manque de réponse aux questions posées.

Là aussi, je l'ai lu dans le document. Vous disiez que des questions sont revenues chez vous. Peut-on connaître ces questions et les réponses qui sont bien sûr apportées aux questions ?

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Vous avez

plus d'informations que moi. Vous me demandez quelles sont les questions...

**Mme Durenne** (MR). - J'ai dit : « Il me revient ». Je l'ai lu et je l'ai lu dans la note. J'ai lu que...

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Vous pouvez faire la réponse en même temps que la question.

*(Rires)*

Je dis qu'une décision dont vous vous faites l'écho est intervenue hier soir. J'avoue qu'à force d'avoir dû préparer toute la commission d'aujourd'hui, je n'ai pas encore eu le détail des motifs pour lesquels les positions sont exprimées, ni la nature des questions.

Dans l'absolu, de toute manière, vous disposez de représentants qui pourront vous les relayer plus vite que moi. Je n'ai pas là, hic et nunc, sous les yeux, la liste de ces questions et je ne les connais pas encore.

**Mme Durenne** (MR). - Pour le bâtiment unique, aurions-nous une date approximative ? J'ai lu dans la note qu'il n'y a pas de problème pour l'accueil des agents des FAMIFED. Sommes-nous donc repartis jusqu'en 2019 ? Où allons-nous essayer d'avoir ce bâtiment unique bien avant ?

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Comme je l'ai déjà dit 14 fois, premièrement, je ne suis pas le ministre en charge des bâtiments. Je l'ai rappelé tout à l'heure. Il faut donc, à un moment donné, adresser votre question au bon ministre.

Deuxièmement, je n'ai pas caché au moment même du décret AViQ, le fait que le premier impératif, avant de trouver un bâtiment unique était surtout d'assumer le transfert et l'accueil des agents après que l'on trouve un bâtiment pour mettre tout le monde ou que l'on trouve un terrain pour construire un nouveau bâtiment, cela m'apparaît être plus secondaire par rapport à la mise en oeuvre opérationnelle de l'AViQ et, ce n'est, de toute manière, pas de mon ressort, mais celui de mon collègue, M. le Ministre Lacroix.

**Mme Durenne** (MR). - Je l'interrogerai, je vous remercie.

J'ai également bien entendu, vous l'avez bien expliqué au niveau des aides à domicile. Dans le budget, il y aura donc 4 millions d'euros en plus pour financer le secteur au niveau de l'informatique. Cela comprend-il le logiciel et le matériel ?

*(Réaction de M. le Ministre Prévot)*

Oui, les deux ? Parfait.

Il m'est également revenu que l'on va rencontrer un

gros problème, c'est de faire rentrer de nouveaux dossiers, déjà à partir du mois de mai ou du mois de juin 2017.

Là aussi, il faudra donc rester très attentif.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Raison pour laquelle j'ai annoncé en primeur de cette commission, il y a quelques instants, que je veillerais à l'ajustement, à dégager des moyens complémentaires additionnels. J'avais de mémoire évoqué 10,2 millions d'euros en 2018. C'est 10,8 millions d'euros.

**Mme Durenne** (MR). - Parfait, je pense avoir terminé. Je vous remercie pour vos réponses.

**Mme la Présidente**. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Pour Mme Durenne, j'ai répondu en temps réel, aux différentes questions complémentaires qu'elle avait. Il y a juste sur la question des profils qui se sont manifestés au niveau des experts d'ici le 15 octobre et pour lesquels on est en train de collecter les informations utiles. Si mon temps de parole est terminé et que j'ai la note sous les yeux, je vous la glisserai directement.

Monsieur Tzanetatos, je ne vais pas relancer le débat sur la question des Infrastructures. J'entends les commentaires qui sont partagés. Deux mots quand même, dans les semaines qui viennent, une circulaire sera adressée à tous les hôpitaux pour lancer l'appel à manifestation d'intérêts et de projets dans le cadre du programme quinquennal premier du genre. Là-dedans, vous aurez toutes les informations utiles puisque l'on est en train de finaliser cela entre mon cabinet et l'administration sur les balises et le cadre qui va accompagner l'introduction des projets par les hôpitaux, la manière dont on entend aussi estimer le caractère rationnel, raisonnable des projets proposés.

S'agissant de la question du quatrième pôle santé et social évoqué par M. le Ministre Marcourt, il ne m'appartient pas d'aller faire les commentaires ici, dans la commission, sur les notes déposées par mes collègues, dans les autres commissions. Je peux simplement vous dire qu'il y a une conviction forte surtout à l'aune des décisions d'Eurostat de réfléchir à des mécanismes d'intervention financiers différents de ceux classiquement mis en oeuvre, y compris pour des questions de garantie, sans quoi l'on risque d'étouffer le secteur des soins au sens large, qu'il s'agisse de la prise en charge des personnes handicapées ou des patients dans des structures hospitalières. La volonté, sous réserve des précisions ultérieures que le ministre Marcourt voudra bien vous apporter, il nous est apparu utile d'avoir ce pôle nouveau qui répond à des besoins sociétaux pour lesquels des questions de financement

sont devenues également sensibles.

J'ai le petit mot concernant la commission de convention qui est du ressort de l'Agence. L'appel au *Moniteur belge* a été lancé le 15 septembre. Là, il y a donc six commissions, quatre en santé et deux transversales et cela devrait probablement passer au prochain comité de gestion du mois de novembre, mais ce n'est pas de notre ressort direct, c'est de l'Agence et singulièrement, du président du Conseil général, d'organiser les travaux en la matière.

Sur le conseil de stratégie et de prospective, les candidatures reçues au cabinet sont au nombre de 156. Là, cela devrait, après un tri, passer au Gouvernement dans le courant du mois de novembre.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces informations complémentaires. Juste une dernière petite remarque pour M. Onkelinx ou le groupe PS de manière générale qui est de dire que l'économie visée par votre Gouvernement concernant la diminution de 25 % des lits, cela représente 114,5 millions d'euros. Quand on crie donc au scandale et quand je parle de 120 millions d'euros qui touchent les hôpitaux au niveau Fédéral, l'on n'en est pas loin au niveau de la Région et ce n'est pas pour cela qu'il faut considérer – je reste sur la même ligne de pensée que ce que je vous disais il y a quelques minutes – que c'est une mauvaise mesure. Il y a lieu de s'adapter à la réalité de terrain pour dépenser son argent surtout quand il est public pour mieux en fonction des besoins.

**Mme la Présidente.** - S'il n'y a plus d'autres remarques, chers collègues, vous le savez, en fonction de l'article 140 du règlement, des questions orales ont été versées au débat sur la note de politique générale.

M. Knaepen a modifié sa question en question écrite.

Il y a encore celle de Mme De Bue et de M. Onkelinx.

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

**Mme De Bue (MR).** - En fait, M. le Ministre a lui-même fait cette remarque judicieuse. Ma question, je ne vois pas pourquoi elle a été jointe au débat.

Par contre, il y en a d'autres qui viennent à l'ordre du jour, par la suite pour lesquelles il a en partie répondu dans le débat. C'est compliqué.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je propose qu'on les transforme toutes en questions écrites.

**Mme la Présidente.** - En tout cas, c'est clair que si vous les transformez en questions écrites, il y aura de

toute façon une réponse tout à fait officielle qui sera apportée. On peut imaginer cela.

Pour ce qui concerne le Règlement, c'est simplement parce que dès qu'il y a un impact, même minime sur le budget, elles sont d'office versées au débat budgétaire ou un débat qui s'y rapporte comme on vient de le lancer.

C'est vrai que ce sont des nouvelles dispositions. Il faut encore que l'on affine le modèle.

La parole est à Mme De Bue.

**Mme De Bue (MR).** - Ce n'est pas une tâche facile non plus pour les services, mais ici, c'est une question pour laquelle je ne vois pas très bien...

On parle de campagne de prévention. Je ne sais même pas s'il y a un impact budgétaire ou pas. C'était de savoir comment la campagne de vaccination était organisée, mais je ne vois pas bien pourquoi elle a été mise dans le débat d'autant plus que l'on a bien dit toute la matinée que l'on ne parlait pas du budget, mais que l'on était dans la note d'orientation générale, dans les directions générales de la politique du ministre. Il y a encore pas mal de choses à faire pour organiser les travaux de manière plus efficace.

**Mme la Présidente.** - Cela sera rapporté au niveau de la Conférence des présidents.

La parole est à Mme Durenne.

**Mme Durenne (MR).** - Moi, c'est le contraire de Mme De Bue, je ne comprends pas, j'avais une question sur le programme quinquennal et puis, je ne la retrouve pas jointe au débat, je la retrouve dans les questions. Je vais donc la transformer en question écrite, M. le Ministre a répondu.

**Mme Bonni (PS).** - Madame la Présidente, moi de même, et M. le Ministre a répondu à ma question concernant les contingents. Je ne suis toujours pas satisfaite de sa réponse, mais je ne vais pas m'emporter pour cela aujourd'hui. Je pense que M. le Ministre a subi aujourd'hui assez de questions. Je sais que c'est assez compliqué quand on rentre chez soi le soir.

**Mme Durenne (MR).** - J'ai la même chose pour mes deux premières questions, les soins à domicile, les travailleurs sociaux. Voilà, je vais transformer en question écrite et j'aurai la réponse de M. le Ministre. Il faut rester cohérent. Dans la bonne organisation des travaux, je crois que c'est un minimum.

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

**Mme De Bue (MR).** - J'avais été frappée par un reportage sur la sensibilisation quant à la vaccination puisque l'efficacité du vaccin réduit en moyenne le risque d'infection virale de 50 à 60 % parmi l'ensemble

de la population vaccinée lorsque les souches en circulation sont proches des souches vaccinales. Donc, les campagnes de prévention sont compétence et c'est vrai que j'avais effectivement abordé la question des moyens à mettre en place pour mener les campagnes.

Au travers du protocole d'accord du 21 mars 2016 en matière de prévention, les Communautés et Régions se sont engagées à faire la promotion de la vaccination auprès de la population des groupes cibles spécifiques.

L'objectif est d'évaluer si ces démarches sont suffisamment fondées scientifiquement et d'examiner avec l'autorité fédérale la volonté de rembourser de nouveaux vaccins par l'assurance maladie. Les modalités organisationnelles les plus efficaces pour ces vaccinations. En France, chaque année, 11 millions de personnes à risque reçoivent un bon de prise en charge de l'assurance maladie afin de les inciter à se faire vacciner en retirant gratuitement le vaccin en pharmacie.

Le vaccin grippal demeure le moyen le plus sûr, le plus efficace pour protéger les personnes les plus à risques. Moins d'une personne sur deux, pour lesquelles la grippe représente un danger, est vaccinée. Le tout est relayé par une importante campagne de sensibilisation et de promotion.

J'avais vu à travers différents reportages – je ne sais plus si c'était télévision ou radio – qu'il n'y avait rien de prévu spécifiquement pour la Wallonie. Je voulais que M. le Ministre nous indique s'il avait des moyens disponibles pour réaliser des campagnes de prévention et effectivement, j'avais abordé la question des moyens dans la question, d'où peut-être l'attitude des services que je m'explique ici.

J'aurais donc voulu savoir ce qu'il en était pour les budgets et le déroulement des campagnes de prévention contre la grippe.

**Mme Pécriaux (PS).** - Madame la Présidente, j'ai un souci parce que ma question porte sur le même sujet. Elle est dans les questions en cinquième position. Il n'y a plus rien à comprendre. On va laisser répondre M. le Ministre et puis il va me dire qu'il a répondu, cela ne va pas du tout, quoi.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Pour être pragmatique, ne pourriez-vous pas être invitée à poser votre question maintenant et comme cela, je réponds d'une pierre deux coups ?

**Mme Pécriaux (PS).** - Je n'ai pas de problème à la poser maintenant, mais je relève, je dis que cela ne va pas.

**M. Onkelinx (PS).** - C'est la compétence de la commission de pouvoir changer son ordre du jour. Si personne n'est contre. Il y a une cohérence en plus.

**Mme la Présidente.** - Je vais en effet proposer à Mme Pécriaux de développer sa question cinq sur la prévention contre la grippe saisonnière, mais par ailleurs, je vais relayer au niveau du Greffe les problèmes rencontrés particulièrement aujourd'hui parce c'est vrai que c'est assez embêtant.

**M. Wahl (MR).** - C'est la démonstration même, Madame la Présidente, d'une dérive où la Conférence des présidents a pris un pouvoir qu'il ne devrait pas avoir. On va jusqu'à nous dire quasiment le temps de parole que l'on a, et cetera, sans laisser suffisamment de latitude aux présidents des commissions. Ici, c'est la démonstration même qu'il faut redonner aux présidents de commission la latitude voulue pour organiser ses travaux au mieux des intérêts de la commission et non pas au mieux des intérêts de la Conférence des présidents.

**Mme la Présidente.** - À la décharge de la Conférence des présidents, il y avait à mon sens la volonté initiale d'harmoniser les pratiques dans toutes les commissions parce que quand il y a trop de différences....

**M. Wahl (MR).** - Nous sommes d'accord, mais il ne faut pas aller trop loin parce que, dans une autre commission aujourd'hui, il y a eu des incidents parce que l'on voulait modifier l'ordre de passage des questions. Je me réjouis de la remarque de M. Onkelinx parce qu'à un moment donné, il faut effectivement que la commission considère ce qui est de son intérêt et ce qui est le plus efficace et cela, sous l'égide de la présidente en ce qui nous concerne.

**Mme la Présidente.** - Je constate aussi que la plupart des intervenants siègent également à la Conférence des présidents et nous pourrions donc toutes et tous plaider en ce sens.

L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention contre la grippe saisonnière ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

**Mme Pécriaux (PS).** - Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre, la vaccination contre le virus de la grippe est officiellement lancée. L'an dernier, 56 % des personnes à risque, même plus en ce qui concerne les diabétiques par exemple, ont reçu ce vaccin. Le taux de réussite est de 46 %. C'est peu et beaucoup à la fois.

Réjouissons-nous de ces constats, mais le devoir du pouvoir politique est de toujours faire mieux.

En effet, pour être efficaces, les campagnes de sensibilisation et de vaccination devront commencer au

plus tôt. Je pense notamment aux résidents des maisons de repos, aux femmes enceintes, aux enfants en bas âge - même si ce n'est pas de compétences régionales - et au personnel soignant.

Monsieur le Ministre, quelles campagnes d'information comptez-vous lancer ? Qu'en est-il des campagnes radiodiffusées qui étaient organisées avant le transfert de compétences ? Un récent article annonçait qu'aucune campagne d'affichage et spot radiotélévision vers le grand public n'est prévue en Belgique. Qu'en est-il ? Vu le transfert de compétences réalisé dans le cadre de la sixième réforme de l'État, une concertation avec vos homologues est-elle programmée, afin d'organiser des campagnes ? Quel est le taux de vaccination visé cette année ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - L'exercice se compliquant, je vais alors tenter de réconcilier les deux réponses préparées pour en faire une seule qui soit cohérente sur le sujet.

Madame De Bue, les campagnes de prévention sont généralement des initiatives d'opérateurs de promotion de la santé. La campagne relative à la vaccination contre la grippe a été réalisée par « Questions santé » qui est un de nos services communautaires de promotion de la santé spécialisés en communication.

Dès lors, le budget relatif à ces campagnes fait partie intégrante des subventions que nous allouons aux opérateurs eux-mêmes.

Depuis 2014, les subventions que reçoivent les opérateurs en promotion de la santé sont identiques. Le futur Plan de prévention et de promotion de la santé ainsi que le nouveau décret organisant la prévention et la promotion de la santé permettront d'affecter les moyens budgétaires disponibles aux mesures les plus efficaces pour améliorer l'état de santé de la population wallonne.

Concernant le processus de ces campagnes de prévention qui intéressent à la fois Mme De Bue et Mme Péciaux, il existe en Fédération Wallonie-Bruxelles un dispositif permettant à des promoteurs de campagnes de promotion de la santé de diffuser gratuitement leurs spots à la télévision ou à la radio.

En effet, les chaînes de télévision et de radio doivent mettre à disposition du Gouvernement du temps de diffusion gratuit équivalent au temps publicitaire consacré au cours de l'année écoulée aux boissons alcoolisées, aux médicaments et aux traitements médicaux.

La gratuité ne s'étend pas à la conception et à la réalisation du message à diffuser, mais uniquement au

temps d'antenne.

Les dossiers doivent être introduits selon une procédure établie. Toute demande d'espace gratuit doit être adressée aux ministres de la Santé de Wallonie et de la Cocof sur base du formulaire adéquat. Les ministres soumettent la demande pour avis à la Commission d'avis.

L'examen de la demande se base sur ces critères de rigueur scientifique, d'éthique, de cohérence, d'intelligibilité du message ainsi que sur ses qualités audiovisuelles. Les demandes sont examinées à deux reprises par la Commission à l'état de projet, puis, si un accord de principe a été donné, une fois le projet réalisé.

La Commission transmet ses avis aux ministres de la Santé qui sont libres de les suivre ou non. Ces derniers transmettent leur décision au ministre ayant en charge l'Audiovisuel pour la mise à l'antenne des messages.

Il faut souligner que la concertation avec Mme la Ministre Jodogne est donc continue afin d'aboutir à ce processus de codécision. À cet effet d'ailleurs, un protocole d'accord est en cours de réalisation afin de maintenir cette collaboration de manière officielle dans le processus d'octroi d'espaces gratuits de diffusion et afin d'actualiser la composition de cette commission au vu des réalités institutionnelles.

Pour compléter le propos à l'égard des questions de Mme Péciaux, il faut rappeler aussi que la promotion de la vaccination contre la grippe peut jouir de différents relais au niveau local et du patient : les médecins généralistes qui sont les premiers vaccinateurs en termes de grippe et qui informent leurs patients à risque de manière éclairée, les associations de santé intégrée, les centres locaux de promotion de la santé ou encore la médecine du travail. Les maisons médicales ont par ailleurs intégré systématiquement cette vaccination dans leurs actions de prévention et de promotion de la santé.

Les recommandations de vaccination sont mises à jour chaque année par le Conseil supérieur de la santé sous forme d'avis et cet avis est relayé au médecin généraliste par la Cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AViQ.

Au travers du protocole d'accord du 21 mars 2016 en matière de prévention, les Communautés et Régions se sont engagées à faire la promotion de la vaccination auprès de la population ou de groupes cibles spécifiques pour autant que cela soit opportun.

Concernant enfin le taux de vaccination, le Conseil supérieur de la santé maintient ses recommandations pour la vaccination contre la grippe saisonnière pour les trois groupes cibles suivants : le groupe 1 ce sont les personnes à risque de complication, singulièrement les femmes enceintes, tout patient à partir de 6 mois présentant une infection chronique, toute personne de 65 ans et plus, et les personnes séjournant en institution

de même que les enfants de 6 mois à 18 ans sous thérapie à l'aspirine au long court. Le groupe 2, c'est le personnel du secteur de la santé. Le groupe 3, les personnes vivant sous le même toit que celles appartenant au groupe 1 ou des enfants de moins de 6 mois.

De plus il est également conseillé de vacciner toutes les personnes âgées entre 50 et 64 ans compris. Les recommandations sont d'un taux de couverture de vaccinal de 70 % pour les personnes de 65 ans et plus.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme De Bue.

**Mme De Bue (MR).** - Je remercie Monsieur le Ministre. Pourquoi vous ai-je posé la question, Monsieur le Ministre ? J'avais vu que la Belgique était un peu à la traîne au sujet de campagne médiatique et de la campagne de promotion et de sensibilisation. Au départ, vous aviez dit que ce sont les opérateurs qui sont les initiateurs de campagne, mais c'est quand même une compétence régionale. Si la Région dit : Moi, je veux sensibiliser, faire en sorte de mieux atteindre les groupes cibles, c'est quand même de votre ressort. Voilà je n'ai pas très bien saisi. Ce qui m'inquiétait, c'est cela. La Région wallonne met-elle vraiment les moyens pour faire la promotion de ces campagnes pour atteindre les objectifs en matière de vaccination ?

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - La réponse est oui.

**Mme De Bue (MR).** - Je vérifierai cela attentivement, M. le Ministre.

**Mme la Présidente.** - Mme Pécriaux pour votre réplique.

**Mme Pécriaux (PS).** - Personnellement, si j'ai bien compris, mais d'abord je remercie Monsieur le Ministre pour sa réponse détaillée, nous devons nous réjouir du nouveau Plan wallon de la promotion et de la prévention de la santé parce que quand il sera mis en application et en action, on aura d'autant une politique de prévention en matière de campagne contre la grippe qui sera d'autant plus effective en Wallonie. Est-ce bien cela que j'ai compris ?

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Ce sera incontestablement un outil qui facilitera les choses.

**Mme Pécriaux (PS).** - Alors c'est parfait.

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Onkelinx, sur « la création d'unités de répit dans le cadre du plan Cancer en Wallonie ».

La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

**M. Onkelinx (PS).** - Merci, comme je le disais cette

question, me semble-t-il, a une certaine pertinence dans le cadre de cette note générale. C'est vrai que c'est une question éminemment politique qu'est la création d'unité de répit et surtout quand elle est décidée dans la foulée d'un plan Cancer. Ces maisons de répit sont un outil important pour permettre aux parents et aux proches, aux aidants proches, d'un enfant gravement malade de faire une pause durant leur période de traitement à domicile. Je m'étonnais alors qu'aucune structure du genre ne semble mise en place en Wallonie, alors que la Flandre et Bruxelles sont chacune dotées d'unités de ce type.

Monsieur le Ministre, ma première question pouvez-vous aujourd'hui revenir sur l'avancée de ce dossier et c'est un dossier éminemment important ? Monsieur le Ministre, la question des maisons de répit devait être débattue dans le cadre de la conférence ministérielle, avez-vous de plus amples informations à nous donner ?

En ce qui concerne les budgets initialement prévus par l'INAMI, vous nous disiez, en juin, qu'ils n'avaient pas été transférés, quand cela sera-t-il opéré ? La convention de rééducation fonctionnelle développée par l'INAMI ne permet de couvrir qu'une partie des frais. Celle relative aux frais immobiliers devant être pris en charge par les entités fédérées dans le cadre de leur compétence en matière de financement des infrastructures.

De quelle manière cela est-il intégré dans la réforme en cours ? Quelle est l'ampleur des budgets nécessaires ?

Enfin je vous parlais à l'époque de deux projets qui avaient été acceptés, le CHR de Namur et le CHU Ambroise Paré, non encore concrétisés. Sont-ils aujourd'hui toujours d'actualité ? Vous annonciez en juin que de nouvelles demandes pouvaient être introduites, cela a-t-il été le cas ?

Considérant qu'il est important d'avancer dans la mise en place de ces outils indispensables pour les proches d'enfants gravement malades, je vous remercie M. le Ministre de vos réponses.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Le 21 juin dernier, vous m'avez interpellé à propos du plan Cancer et des unités de répit envisagées en Wallonie.

À ce jour, aucun élément nouveau n'est venu modifier l'état d'avancement du dossier, à la connaissance de l'administration.

Je vous rappelle donc ce que j'avais répondu en grandes lignes.

Le dossier des maisons de répit a été inscrit à l'ordre

du jour de la Conférence interministérielle de la santé, à l'initiative de la Cocom, à Bruxelles, et ce, suite à une résolution unanime de son Parlement.

Dans le cadre du plan Cancer, le Fédéral a dégagé des moyens budgétaires pour le fonctionnement de 10 lits pour la Flandre, 10 pour la Wallonie et autant pour Bruxelles.

Techniquement, cela a été fait dans le cadre des conventions INAMI.

Avec la sixième réforme de l'État, la compétence a été transférée aux entités fédérées. Cependant, avec le mécanisme de transition prévu par la loi spéciale de financement, les budgets n'ont pas été transférés immédiatement, car il n'y a pas eu de consommation budgétaire par la Wallonie avant la sixième réforme de l'État.

Sur base des informations transmises par l'administration, je peux confirmer que les deux projets dont vous m'avez parlé n'ont, à ce jour, pas été concrétisés. Il n'y a pas non plus de base légale et réglementaire spécifique à la Wallonie pour disposer d'un cadre organique relatif à la programmation et au financement.

Toujours selon l'Administration, rien n'empêche que d'autres demandes soient introduites.

J'attire, toutefois, votre attention sur le fait que les budgets initialement prévus par l'INAMI n'ont, d'une part, comme je l'ai expliqué, pas encore été transférés et que, d'autre part, ils n'étaient pas suffisants pour couvrir l'entièreté des frais de fonctionnement. De surcroît, il faudra encore envisager des budgets pour la construction des nouvelles normes du Système européen des comptes - SEC 2010.

Le cadre budgétaire sera donc une contrainte dont il conviendra de tenir compte pour l'avenir et l'introduction de projets éventuels.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Onkelinx.

**M. Onkelinx** (PS). - Merci Monsieur le Ministre, vous imaginez bien que la réponse n'est pas satisfaisante. Je peux comprendre vos contraintes, mais très sincèrement, c'est un dossier très important. Mettons-nous à la place de ces parents, de ces aidants-proches que ce soit pour des enfants gravement malades, que ce soit au niveau de personnes qui sont atteintes de maladie d'Alzheimer ou autre, je pense que la Wallonie a ce devoir de pouvoir venir en soutien de tous ces aidants proches qui ont besoin de temps en temps de pouvoir avoir ce répit nécessaire pour pouvoir d'autant plus continuer à s'occuper de ces patients lourdement malades. Monsieur le Ministre, très sincèrement, je pense que là, la Wallonie a ce devoir de continuer à creuser en tout cas ces matières.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je l'ai bien noté et je vais relancer mes équipes sur le sujet.

*Confiance au président et au rapporteur*

**Mme la Présidente.** - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et aux rapporteuses pour l'élaboration du rapport.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE SUIVI DU DOSSIER DE FERMETURE DE LA RÉSIDENCE MASSIMO À GOSELIES »**

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA FERMETURE DE LA RÉSIDENCE MASSIMO À GOSELIES »**

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA QUALITÉ DE VIE EN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT ET D'ACCUEIL DES AÎNÉS »**

**QUESTION ORALE DE MME NICAISE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉTUDE DU RESPECT DES DROITS HUMAINS DES RÉSIDENTS DE MAISONS DE REPOS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Salvi, sur « le suivi du dossier de fermeture de la résidence Massimo à Gosselies » ;
- de M. Daele, sur « la fermeture de la résidence Massimo à Gosselies » ;
- de Mme De Bue, sur « la qualité de vie en établissement d'hébergement et d'accueil des aînés » ;
- de Mme Nicaise, sur « l'étude du respect des droits humains des résidents de maisons de repos ».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

**Mme Salvi** (cdH). - Je vous remercie Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, suite au placement de scellés par le Parquet de Gosselies, il y a environ quinze jours, à la résidence de services Massimo à Gosselies, c'est pas moins de 46 résidents ont dû être déplacés dans l'urgence. Je vous avoue que sur l'arrondissement de Charleroi, cette situation a été un véritable choc, tant les photos, les propos, les informations que l'ont a pu obtenir, presque exclusivement, à travers la presse, nous ont interpellés, choqués et c'est pour cela aussi que je souhaitais faire le point, avec vous, en commission, pour que nous puissions obtenir, cette fois-ci des infos venant directement de l'administration et de vous-même.

À ce stade-ci, l'on sait qu'une instruction avait été ouverte, il y a plus ou moins six semaines, justement à la suite de plusieurs témoignages concernant les conditions d'hygiène au sein de ce « home » et je mets vraiment le mot home entre guillemets, qui accueille des personnes de tous âges, qui, selon les dires, souffraient de problèmes psychiatriques et de problèmes liés à l'alcool.

Selon les informations que l'ont a pu obtenir, je vous le disais en introduction, les conditions dans lesquelles vivaient les résidents étaient vraiment déplorables. Enfin, je ne sais pas si vous avez vu les photos, mais l'on parle de rats, d'odeurs pestilentielles, d'hygiène inexistante, de manque de soins.

Les 46 résidents qui y vivaient étaient, dit-on, soignés par deux hommes à tout faire, donc pas de médecin, pas d'infirmière. Il semblerait que l'un d'eux dormait également au sein du bâtiment, à même le sol.

Les enquêteurs soupçonnent également des faux et des abus de confiance de la part du gestionnaire. Un ancien résident aurait même déposé plainte, son compte bancaire ayant été vidé.

Face à cette situation, évidemment plusieurs questions. J'aurais souhaité savoir si vous pouvez nous confirmer que pour les 46 résidents des solutions individualisées ont pu être trouvées et ce, en collaboration avec le CPAS de Charleroi, la Ville, l'Intercommunale de santé publique du pays de Charleroi, l'ISPPC.

Je vous avoue, Monsieur le Ministre, que si de tels faits gravissimes, sont avérés, la première question c'est de dire : « Comment est-ce encore possible, que de nos jours, sur notre territoire, des situations comme celles-ci soient découvertes ? » S'agissant d'atteintes graves à la dignité humaine, j'aurais évidemment souhaité que vous puissiez nous faire un point, aujourd'hui, sur le dossier. In fine cette résidence était-elle connue de votre administration ? Des contrôles, des inspections avaient-ils déjà été opérés dans ce bâtiment ?

Cette résidence disposait-elle de ce que l'on appelle

un titre de fonctionnement de la Région wallonne ? Était-il tout simplement agréé par celle-ci ? À quel titre ? Considérerait-on que c'était une maison de repos ? Était-ce une résidence-services, une maison d'accueil de vie communautaire, un abri de nuit ? Je vous avoue que là-dessus, l'on n'a absolument aucune information.

Depuis combien de temps, malheureusement, les pensionnaires subissaient-ils ces manquements au quotidien ?

Enfin, Monsieur le Ministre, je sais, je connais votre sensibilité, et je pense que quand on est confronté à ce genre de situations, la première réflexion, question, est évidemment de se dire : « il ne faut plus que cela puisse arriver. » La Wallonie, aujourd'hui, est-elle en capacité de pouvoir mettre en place des dispositifs afin que de tels faits ne se reproduisent plus ? Au XXI<sup>e</sup> siècle, je pense que c'est absolument abject, encore une fois, je le répète, l'ensemble des citoyens ont été sous le choc et donc il me semblait important de pouvoir faire le point aujourd'hui sur ce malheureux dossier. Je vous remercie, en tout cas, pour vos réponses.

**Mme la Présidente.** - Merci Madame Salvi.

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

**M. Daele** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, le parquet de Charleroi a placé sous scellés la résidence Massimo de Gosselies et les 46 résidents qui y vivaient dans la crasse, soignés, semble-t-il, simplement par deux hommes à tout faire. Les enquêteurs soupçonnent également des faux et des abus de confiance.

On peut y relever, selon la presse, un état d'hygiène déplorable. Les intervenants auraient du porter des masques tellement l'odeur était pestilentielle pour rentrer dans le home. La présence de rats, d'ordures, de sacs-poubelle. Je le disais, deux personnes qui parlaient à peine le français se chargeaient des soins, de la cuisine et des tâches ménagères, et eux-mêmes, visiblement, travaillaient dans des conditions terribles. Certains résidents étaient, je cite : « laissés dans leurs excréments et d'autres devaient changer leurs pansements par leurs propres moyens. De plus, le gérant possédait les cartes bancaires et les codes secrets de résidents.

Donc, Monsieur le Ministre, on est tous abasourdis par le fait qu'il puisse y avoir des lieux de vie, avec de telles conditions. Je voulais savoir si vous confirmiez ce que l'on lit dans la presse, parce que l'on n'a presque pas envie de croire ces éléments. Des conditions d'accueil et de vie de la sorte sont particulièrement choquantes. Ce qui m'étonne aussi c'est qu'aucun service n'ait pu préalablement le constater. C'est de voir que des choses comme cela peuvent se passer sans que personne n'ait l'attention attirée et qu'il ait fallu une plainte pour se rendre compte de tels dysfonctionnements.

Monsieur le Ministre, je voulais savoir de quelle manière se déroule l'inspection des lieux d'accueil pour

personnes âgées ? Existe-t-il des procédures pour s'assurer que de telles institutions respectent les règles élémentaires de respect des personnes et des normes en vigueur et de savoir quelle est votre action en la matière, à savoir quelles leçons peut-on tirer de ce constat pour pouvoir faire en sorte que si d'autres lieux de vie existent de la sorte, à d'autres endroits, de pouvoir les repérer, de pouvoir remédier à ces problèmes de manière rapide ?

Je vous remercie d'avance.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

**Mme De Bue (MR).** - Oui Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, ce n'est pas tout à fait la même question, mais cela traite du même sujet. Effectivement, c'est en rapport, mais je ne pense pas que cela soit lié au cas criant dont font état mes collègues. C'est un rapport qui a été fait par la Commission wallonne des aînés au sujet de la qualité de vie en établissement d'hébergement et à l'accueil des aînés qui a fait l'objet d'articles de presse, à mon avis, en échos à ce cas que vous citez. Il met en évidence que la vie n'est pas toujours facile pour les résidents dans des structures d'accueil, notamment que certaines libertés individuelles seraient bafouées. Le fait qu'ils soient réveillés à la même heure tous les matins, parfois contre leur gré, que l'on ne respecte pas suffisamment leurs demandes individuelles par rapport à l'organisation personnelle, notamment par rapport à leur toilette, que l'on les oblige à prendre le repas à 17 heures et qu'aucune souplesse n'est faite pour leur faciliter la tâche, que la pratique généralisée est la mise au lit précoce des résidents. Toute une série de recommandations sont émises dans ce rapport qui, je crois, n'a pas encore vraiment été présenté ou fait l'objet de débats. En écho peut-être à ce cas qui est vraiment dramatique, les recommandations qui sont sur la table sont-elles effectivement, font-elles l'objet d'une prise de conscience de votre part ? Vont-elles faire l'objet d'un suivi ? Comment, peut-être, mieux harmoniser les bonnes pratiques ? Une charte est-elle à l'ordre du jour ? Peut-être aussi, comment opérer des contrôles plus efficaces pour éviter des dérives telles que décrites.

Voilà, je vous remercie, Monsieur le Ministre.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Nicaise pour poser sa question.

**Mme Nicaise (MR).** - Monsieur le Ministre, la population vieillit en Europe, je ne dois pas vous le dire, le nombre de 65 ans et plus est appelé à doubler dans les 50 prochaines années, ce qui signifie un accroissement des besoins à long terme. Le rôle des pouvoirs publics est de prévoir des possibilités suffisantes de soins à long terme, mais, également, de garantir la qualité de ces services. Alors afin de faire le point sur cette problématique sensible, l'association ASBL ENNHRI a

lancé un projet d'étude du respect des droits humains des résidents dans les maisons de repos. Le but est d'analyser les différents cadres législatifs, réglementaires et de contrôles de qualité en vigueur afin de voir si ceux-ci protègent suffisamment le droit des personnes âgées en situation de dépendance.

Parmi les sujets abordés dans cette étude, nous retrouvons l'accessibilité aux services de soins, la qualité de vie, la qualité du service dans les institutions, l'autonomie des personnes âgées, leur droit à la vie privée, leur droit à la liberté d'expression, leur droit à un niveau de vie adapté, les soins palliatifs et la fin de vie.

L'ASBL ENNHRI annonce qu'elle formulera des recommandations au terme de son analyse et suggérera des exemples de bonne pratique.

Monsieur le Ministre, je sais que la problématique du vieillissement de la population est un sujet qui vous tient à cœur. Vous préparez une réforme de fond importante concernant les maisons de repos. Avez-vous connaissance du projet initié par l'ASBL ? La Région wallonne a-t-elle été associée à ce projet et si oui, de quelle manière ? Et comptez-vous tenir compte des résultats de cette étude et des recommandations qui devraient être formulées incessamment sous peu par l'ASBL ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci, Mesdames les parlementaires, Monsieur le Député, pour vos questions sur le problème, au départ, de la résidence Massimo et puis plus globalement sur les questions relatives à la qualité de vie en maisons de repos.

La résidence Massimo, bien que sa dénomination puisse prêter à confusion, n'est pas un établissement d'hébergement ou d'accueil pour aînés agréé en Wallonie.

Il ne dispose donc d'aucun titre de fonctionnement. Il s'agit d'une structure qui abrite des personnes âgées et des personnes d'horizons différents, présentant pour les uns des problèmes psychiatriques, pour d'autres des problèmes d'assuétude, pour d'autres encore des besoins en termes de soins.

Le service de l'Inspection de la Direction des aînés, accompagné du service de l'Inspection de la Direction de l'action sociale, notamment pour le contrôle des maisons d'accueil, se sont rendus sur place au printemps 2014, et ce déjà à la demande de la police de Charleroi, elle-même mandatée par le procureur du Roi de Charleroi.

Les constats objectivés au rapport de l'inspection ont été dénoncés au procureur du Roi de Charleroi en l'invitant à prendre les mesures nécessaires, la

réglementation wallonne n'ouvrant pas les moyens d'action dans l'urgence à l'encontre de ce type de structure hybride qui n'est pas reconnue ni agréée.

Des informations obtenues auprès du CPAS de Charleroi qui a prêté main-forte à l'opération de police du 6 octobre dernier, il apparaît que 21 personnes qui résidaient à Massimo ont été dirigées vers des maisons de repos, maisons de repos et de soins ou résidences services, toutes agréées cette fois.

Parmi ces personnes, 14 sont âgées de 60 à 72 ans et 7 sont âgées de moins de 60 ans. Pour ces dernières, la Direction des aînés – en contact avec le CPAS – a donné autorisation de les héberger en maison de repos, maison de repos et de soins ou en résidence services en dehors d'une demande en bonne et due forme, l'urgence justifiant cette procédure.

Les demandes de régularisation d'hébergement commencent à arriver à l'administration. À noter que plusieurs personnes âgées de moins de 60 ans ont déjà exprimé leur souhait de quitter leur structure d'accueil ou l'ont déjà effectivement quittée. Je ne dispose d'aucune autre information. Pour rappel, ce dossier est à l'instruction, du côté du parquet, dont vous connaissez le caractère généralement secret des procédures.

Le service de l'Inspection des établissements d'hébergement et d'accueil pour aînés est actuellement composé de 10 agents dont sept agents temps plein. Parmi ces sept agents temps plein, trois viennent de rejoindre l'équipe ce 3 octobre 2016 à la mise en route de l'AViQ. Il faudra un peu de temps à cette équipe recomposée pour retrouver le rythme d'inspection des années précédentes au cours desquelles :

- en 2013, 560 visites d'inspection ont été réalisées ;
- en 2014, 619 ont été réalisées ;
- en 2015, 666 ont été réalisées ;
- et les 457 visites d'inspection réalisées à la date du 30 septembre dernier pour l'année 2016.

Des inspections de différentes natures peuvent être envisagées : inspections dites « globale » ou « de routine », des inspections sur plainte, d'autres en suivi de procédure, d'autres spécifiques au bâtiment dans le cadre d'une ouverture, d'une extension ou un reconditionnement, une autre inspection spécifique à la nutrition, une autre encore par rapport aux soins. Bref, lors des inspections globales, le contrôle porte sur la conformité du fonctionnement de l'établissement agréé à la norme, en d'autres termes, l'inspecteur qui dresse le portrait de l'établissement vérifie s'il peut continuer à fonctionner dans les circonstances constatées. Soit elles n'appellent aucune remarque, soit elles appellent des remarques qui seront notifiées à l'établissement sous forme de lacunes ou d'avertissements en fonction de la gravité des manquements, de leur récurrence et de leur nombre. D'autre part, l'inspection s'attache à être attentive à ce qui est mis en place par l'établissement au-

delà de la norme en termes de bonnes pratiques et de démarches d'amélioration continue. Cela permet aux établissements de mettre en avant leur diversité et initier un dialogue différent avec l'administration.

En ce qui concerne la question portant sur la qualité de vie en établissement d'hébergement et d'accueil des aînés, vous faites certainement référence dans la question au rapport relatif à la qualité de vie en maison de repos mené par la Commission wallonne des aînés par le biais de la commission Qualité de vie.

Ce travail doit être considéré comme une base de réflexions à l'attention des établissements pour aînés. Il constitue en effet un recueil de recommandations et de bonnes pratiques que tout gestionnaire, directeur et chacune des parties prenantes actives au sein d'une maison de repos doit avoir en tête pour guider ces actions.

Néanmoins, j'aimerais souligner la différence entre des recommandations, telles qu'exprimées par la Commission wallonne des aînés, et la mise en place d'une démarche d'amélioration continue au sein des maisons de repos, des maisons de repos et de soins qui garantirait la qualité de vie des résidents hébergés au sein de ces structures.

Vous posez la question de l'existence d'une charte à respecter en lien avec cette thématique. Il existe en effet une Charte Qualité reprise au sein de l'annexe 118 du Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé.

Je vous invite à ce propos à prendre connaissance de la réponse que j'ai pu donner aux questions parlementaires écrites n° 925 et n° 930 de Mme Gérardon et M. Destrebecq, toutes deux relatives à la charte Qualité en maisons de repos. Elle met en avant, de manière détaillée, la raison de l'inutilisation de ce label Qualité, tel que prévu dans la réglementation en vigueur.

Elle mentionne également l'importance du projet de vie de l'établissement, qui est une norme obligatoire à laquelle chaque établissement doit répondre pour pouvoir obtenir le titre de fonctionnement que je leur délivre. Ce projet de vie doit comprendre des dispositions relatives à l'accueil des résidents, à leur séjour, à l'organisation des soins et des services d'hôtellerie, à l'organisation du travail en équipe, mais également à la participation des résidents à la vie de la maison de repos, chacun selon ses aptitudes, en vue de favoriser le dialogue, d'accueillir les suggestions, d'évaluer en équipe la réalisation des objectifs contenus dans le projet de vie institutionnel et d'offrir des activités rencontrant les attentes.

Ces différentes dispositions, si elles sont réfléchies en équipe, si elles répondent aux besoins et attentes des résidents, si elles sont mises en place concrètement par

des processus clairs et connus de tous et si elles sont bien sûr évaluées, garantiront alors le respect des libertés individuelles.

Vous posiez la question des contrôles au sein de ces structures afin d'éviter les dérives. Le service d'Inspection de la Direction des Aînés - branche « Santé et Bien-être » de l'AViQ a pour mission de contrôler l'ensemble des structures d'accueil et d'hébergement pour aînés présentes sur le territoire wallon, de langue française, et agréées, ce qui représente plus ou moins 800 établissements. Le projet de vie institutionnel et sa mise en œuvre sur le terrain sont une norme que tout établissement doit respecter, mais ne représente pas un travail aisé de contrôle pour l'inspecteur accompagnant l'établissement.

Comme le mentionnait la réponse aux questions écrites relevées ci-devant, le projet de vie doit, d'une part, être élaboré à partir des particularités de chaque établissement et, d'autre part, être considéré comme le support à une auto-évaluation que les structures devraient toutes réaliser. Une démarche d'évaluation interne contribue à une démarche autonome d'appréciation de la qualité en vue d'éclairer les décisions de la structure, cette démarche d'auto-évaluation étant centrée sur la pertinence et les conditions de mise en œuvre des activités pour les résidents.

J'ai effectivement connaissance de ce projet initié par l'ENNRHI. Ce projet a débuté en janvier 2015 et devrait se terminer en juin de l'année prochaine. L'objectif premier étant d'améliorer la protection des droits de l'homme avec un regard particulier sur les aînés vivant dans des établissements de longue durée.

Comme mentionné sur le portail de l'ENNRHI, le projet vise à décrire la situation des droits de l'homme des personnes âgées en Europe en ce qui concerne les soins. Il a pour objectif également d'introduire une approche fondée sur les droits humains pour le secteur des soins à long terme.

Une étape clé du projet est le suivi de la situation des droits de l'homme des personnes âgées dans six pays pilotes : la Belgique, la Croatie, l'Allemagne, la Hongrie, la Lituanie et la Roumanie.

Le suivi est réalisé pour la Belgique par le Centre interfédéral pour l'égalité des chances. Comme vous l'avez souligné, je suis occupé pour le moment à rédiger une note d'orientation visant à réformer le secteur de l'accueil et de l'hébergement des personnes âgées. Il est clair que, lors du débat sur le sujet, nous serons amenés à échanger sur les futures recommandations faites par ENNRHI.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - Je remercie M. le Ministre d'avoir mis un éclairage plus particulier sur la résidence

Massimo. Je reste particulièrement choquée du fait que ce type de situation existe encore aujourd'hui, d'autant plus que, selon les informations livrées, une double inspection avait été opérée au printemps 2014 sur base de déclarations que la dénonciation a été faite au procureur du Roi et que, deux ans plus tard, la situation n'a pas évolué. Je déplore cet état de fait.

Même s'il y a une nette séparation des pouvoirs qu'il faut continuer à respecter, même si le dossier est à l'instruction, vous avez tout à fait raison de dire que le parquet est particulièrement taiseux sur le sujet. Ces questions restent ouvertes, elles sont posées. Il y aurait également éventuellement des questions à poser au niveau du Gouvernement fédéral sur le fait qu'aujourd'hui ce type de situation existe malgré des dénonciations et malgré le fait que le procureur du Roi était bien au courant.

Je me réjouis par ailleurs qu'une collaboration ait pu être opérée avec les différentes structures de la Ville de Charleroi, dont le CPAS, avec effectivement cette souplesse d'avoir permis l'accueil de personnes de moins de 60 ans, vu l'urgence. Tant mieux si les cas commencent à se régulariser et que des personnes ayant moins de 60 ans, qui ne souhaitent plus être accueillies dans ces structures, ont fait d'autres choix.

Je ne manquerai pas de faire état de cette situation à mes collègues au niveau du Fédéral.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Daele.

**M. Daele** (Ecolo). - Je suis interpellé par le fait qu'il y a une première descente au printemps 2014 et qu'on est à l'automne 2016. Il s'est passé plus de deux ans entre un premier constat et une première action. Cela ne dépend pas du Gouvernement wallon. On ne peut que constater la lenteur et s'en étonner dans cette enceinte.

Le fait également que cet hébergement ne soit pas agréé, n'ait aucun titre de fonctionnement rend très difficile le constat, puisqu'il s'agit de maisons pirates sur lesquelles on n'a pas d'informations et pour lesquelles l'équipe d'inspection est tout aussi démunie puisque que, ne sachant pas qu'elles existent, il est très difficile de les contrôler.

Ce qui m'interpelle également, c'est que l'attention n'ait pas été attirée parce que des personnes qui sont hébergées dans ce type d'établissement. On peut s'imaginer qu'elles font un passage en hôpital, qu'il y a à un moment une aide sociale, qu'il y a peut-être une intervention du CPAS qui les concerne et que cela passe au travers des mailles du filet. Cet élément est le plus interpellant. On doit aussi pouvoir se poser la question et remettre cela en question, car on constate que, malgré les filets sociaux que l'on tente de mettre en œuvre, il reste des éléments qui passent à travers les mailles du filet.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme De Bue.

**Mme De Bue (MR).** - Le rapport sur la maison de repos, je trouve qu'il est très intéressant. Je l'ai parcouru rapidement. Il y a des recommandations qui touchent l'organisation même de cette institution, la législation aussi. Vous m'aviez répondu en détail sur tout cela.

J'espère que certaines recommandations pourront être mises en œuvre et que la Commission des aînés va s'en saisir et qu'il y aura un suivi au niveau de votre cabinet et du Gouvernement en la matière.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Nicaise.

**Mme Nicaise (MR).** - J'aurai le même discours que Mme De Bue.

Par rapport à cette étude de l'ENNHRI, nous avons la chance d'être un des pays qui bénéficient de ce projet pilote. Le ministre fait référence aux informations qui lui sont transmises par le Centre interfédéral pour l'égalité des chances. Les recommandations qui viendront de là compléteront celles dont faisait état ma collègue pour aller vers un plus et vers un mieux.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR  
« L'AVENIR DU PLAN ALCOOL »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'avenir du plan Alcool ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

**Mme Pécriaux (PS).** - Monsieur le Ministre, en 2015, 122 000 bébés sont nés et, selon les statistiques, 1 % d'entre eux, souffre du syndrome d'alcoolisation fœtale. Près d'une naissance sur 100.

Dans son émission, *Devoirs d'enquête* de début octobre, la RTBF a aussi tiré la sonnette d'alarme : « Sommes-nous tous alcooliques ? » titrait-elle.

On ne peut le nier, nos sociétés modernes mettent en valeur l'alcool que je qualifierais de social. Des réunions d'affaires aux fêtes de Wallonie, en passant par les soirées d'étudiants, l'alcool est souvent le partenaire privilégié.

L'émission de la RTBF donnait la parole aux experts de ce phénomène qui regrettaient que notre pays n'ait pas adopté de plan Alcool.

Votre collègue du Fédéral, interrogée lors de cette émission a préféré rester muette. Serez-vous plus loquace à ce sujet ? Qu'en est-il de l'élaboration d'un

plan Alcool pour lequel, en janvier dernier, vous me confirmiez la convocation d'un groupe de travail chargé d'aboutir à une nouvelle stratégie pour lutter contre la surconsommation d'alcool ? Une attention particulière sera-t-elle réservée aux femmes enceintes dans les axes de prévention de ce plan ? Des logos préventifs sur les bouteilles d'alcool, comme en France sur le vin, sont-ils à l'ordre du jour ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, comme vous le mentionnez, derrière son aspect convivial, la consommation d'alcool comporte des risques importants, tant pour la santé des consommateurs et des enfants à naître, que pour la sécurité des autres personnes. Je pense singulièrement aux problèmes liés à la circulation routière.

S'il n'est pas dans mes intentions de chercher à interdire la consommation raisonnée et responsable d'alcool par un adulte, je veille par contre à soutenir les actions destinées à limiter autant que possible les conséquences nocives de l'alcool, particulièrement pour les plus jeunes. En matière de protection de l'enfant à naître, les recommandations pour la femme enceinte sont de s'abstenir de toute consommation d'alcool pendant la grossesse, car il n'y a pas de seuil minimal de consommation sans risque pour le fœtus.

Pour limiter les conséquences nocives de la consommation d'alcool, je soutiens de nombreuses institutions qui agissent au niveau de la promotion de la santé, de la réduction des risques ou au niveau de la prise en charge des problèmes de santé liés à la consommation de substances psychoactives et notamment d'alcool.

Pour revenir à votre question, un plan Alcool est en effet en discussion dans la Cellule générale de politique en matière de drogues. Cette cellule, présidée par le professeur Brice De Ruyver, réunit les représentants des différents cabinets du Gouvernement fédéral et des entités fédérées, qui sont impliqués dans les politiques en matière de substances psychoactives. De nombreuses discussions et réunions ont déjà eu lieu depuis le mois de janvier. Il est cependant prématuré pour moi de répondre précisément à votre question et de parler du contenu exact de ce plan, qui va être discuté lors de la prochaine réunion thématique Drogues de la Conférence interministérielle santé publique.

Sachez cependant qu'avec mes collègues bruxellois et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous plaillons avec force pour que ce plan soit ambitieux et intègre des mesures en matière de réduction de l'offre et du marketing, ce qui ne semble pas nécessairement être le souhait du Fédéral à ce stade.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux (PS).** - Je remercie M. le Ministre et j'attendrai impatiemment un retour des réunions, si ce n'est le plan Alcool bien utile pour les Wallonnes et les Wallons.

**QUESTION ORALE DE MME LEAL LOPEZ À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA CARTE EUROPÉENNE EN FAVEUR DES PERSONNES SOUFFRANT DE HANDICAP »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la carte européenne en faveur des personnes souffrant de handicap ».

La parole est à Mme Leal Lopez pour poser sa question.

**Mme Leal Lopez (cdH).** - Monsieur le Ministre, actuellement, les personnes en situation de handicap qui se déplacent en Europe n'ont aucun moyen pratique de faire reconnaître leur état, et donc de pouvoir obtenir un service spécifique en lien avec leur handicap.

Il y a plus d'un an, la Commission européenne avait publié un appel à projets en vue de créer une carte européenne d'invalidité unique pour remédier aux problèmes que rencontrent les personnes en situation de handicap lorsqu'elles voyagent en Europe. Afin d'impulser cette politique de cohérence et dans une perspective d'inclusion, des budgets devraient être alloués par la Commission européenne.

La semaine dernière, nous apprenions que cette carte serait disponible et valable dans huit pays européens en 2017. En raison de la répartition des compétences de la politique des personnes en situation de handicap en Belgique, les différents ministres de tutelle, dont vous faites partie, ont marqué leur accord unanime pour travailler ensemble et cofinancer cette mise en œuvre du projet et son exécution par les cinq administrations publiques concernées – SPF sécurité sociale, AViQ, VAPH, Cocof, et DPB.

Vous avez signé, Monsieur le Ministre, lundi dernier, avec la Secrétaire d'État fédérale à l'intégration sociale et aux personnes handicapées et les autres Ministres compétents au sein des entités fédérées, le protocole d'accord à la création en Belgique de la carte européenne d'invalidité.

Comment cette politique sera-t-elle mise en œuvre concrètement au niveau wallon ? Comment la carte sera-t-elle mise en place ? Beaucoup de questions nous

reviennent dans ce sens.

Cette carte doit amener à la reconnaissance mutuelle de la situation de handicap dans les États membres participants. Actuellement, outre la Belgique, les seuls États intégrés au projet sont Chypre, l'Estonie, la Finlande, l'Italie, Malte, la Slovaquie et la Roumanie. Monsieur le Ministre, pour quelle raison ne sont-ils, pour l'heure, que huit ?

Concrètement, que permettra cette carte aux personnes se déplaçant au sein d'autres États membres ? Comment les personnes en situation de handicap seront-elles informées de la possibilité de cette carte ? Comment pourront-ils l'acquérir ? L'AViQ interviendra-t-elle d'une manière ou d'une autre dans l'attribution de celle-ci ? Quel est le budget à charge de la Wallonie dans ce cadre ? Enfin, combien de personnes utilisatrices de cette carte seront potentiellement concernées en Wallonie ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Prévot pour ses réponses.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, en ce qui concerne le nombre de pays, cela résulte de l'appel à projets de la Commission européenne, de ses critères et du nombre de postulants. Il s'agit d'un soutien pour le lancement, mais une extension du nombre de pays peut être envisagée ultérieurement. Cela n'est évidemment pas du ressort de la Wallonie, ni une décision de la Commission. Comme je le disais lors de la conférence de presse, je mesure mal pour quel motif les autres pays n'emboîteraient pas le pas dès lors que les coûts sont quand même très limités et les gains de solidarité à ne pas négliger.

La carte européenne a donc pour objectif d'attester qu'une personne est en situation de handicap. En ce qui concerne la mise en œuvre, pour rappel, les actions menées dans le cadre de ce projet se regroupent en plusieurs axes.

Vous me direz que, dans certains cas de figure, constater que vous êtes porteur d'un handicap lorsque vous vous trouvez à l'étranger est une évidence, par exemple si vous avez un membre en moins. Par contre, si votre handicap n'est pas perceptible visuellement, s'il s'agit de problèmes auditifs, de problèmes de santé d'une autre nature, il n'est pas nécessairement évident de la constater. Cette carte permet au moins de la tester sans être dans la démarche d'humiliation infligée à la personne handicapée de devoir faire la démonstration de son handicap.

Les actions menées se regroupent en plusieurs axes : la mise en place d'un système de gestion publique et partagée de la carte afin d'échanger l'information utile à la délivrance de celle-ci, la sensibilisation des prestataires de service et le développement d'une

campagne d'information à l'attention des utilisateurs.

La carte sera disponible dans le courant de l'année 2017. Elle peut déjà être demandée maintenant, d'ores et déjà, notamment auprès de l'AViQ pour ce qui concerne la Wallonie, mais elle ne sera délivrée que début 2017. La mise en œuvre au niveau wallon suit les axes de la stratégie développée entre les cinq organismes concernés à l'échelle de notre pays.

Jusqu'à présent, le comité de pilotage s'est concentré en grande partie sur le système de gestion de la carte ainsi que sur la sensibilisation des prestataires de service. Cette dernière action va commencer activement, et ce avec la collaboration des organismes concernés dans les domaines de la culture, des loisirs et des sports. Le choix est laissé aux prestataires sur les avantages qu'il décide d'accorder. Cela peut être la gratuité ou des réductions tarifaires pour la personne handicapée ou son accompagnant, un audio visio guide gratuit, un guide spécialisé, des brochures ou plaquettes explicatives adaptées à différents besoins, par exemple en braille ou avec des gros caractères, des visites guidées adaptées en langue des signes, une réduction sur les visites guidées, un pass spécifique dans les parcs pour un accès plus aisé aux attractions, la gratuité des vestiaires, et j'en passe.

Il s'agit en effet d'améliorer l'inclusion dans ces domaines et ceci passe non seulement par l'aspect financier, mais également par les aménagements permettant à tous de participer. Le lien est d'ailleurs fait avec des organismes tels qu'UNIA, le CAWAB et AXEXI pour développer ce type d'aménagement, mais également afin de promouvoir l'accessibilité et donc de faciliter l'accès à tous en travaillant sur l'environnement physique et comportemental.

La carte sera donc disponible à la demande pour les personnes reconnues, dans le cas du SPF, ou bénéficiant d'une aide d'un des quatre autres organismes chargés des matières relatives au handicap.

L'AViQ sera donc la porte d'entrée pour les demandes de cartes au niveau wallon, hors Communauté germanophone, ce qui implique que les personnes intéressées pourront directement s'adresser à elle. On estime côté wallon qu'environ 100 000 à 125 000 personnes sont dans les conditions d'octroi de la carte.

L'automatisation des droits n'est pas encore à l'ordre du jour actuellement. La sensibilisation et l'information étant pour l'instant privilégiées et cela nécessite déjà un important travail. Ce travail doit être réfléchi au niveau du Comité de pilotage afin de développer une communication efficace et coordonnée. Cette communication est évidemment essentielle pour l'information des personnes elles-mêmes, mais permettra également de motiver les opérateurs en leur assurant un public.

Bien que la stratégie reste à définir, sachez cependant qu'un événement de lancement est prévu. Un site Internet sera développé ainsi que des brochures à destination des publics cibles. Au niveau wallon, l'AViQ utilisera ses canaux de communication pour faire connaître la carte, qu'il s'agisse des réseaux sociaux, les newsletters, les sites web, wip wip, et cetera.

Les contributions financières au projet ont été fixées comme suit dans l'accord de protocole : un peu plus de 49 000 euros pour l'État fédéral qui coordonne le projet, un peu plus de 68 000 euros de contribution de la Flandre, à peu près 36 000 euros pour la Wallonie, 780 euros pour la Communauté germanophone et 9 569 euros pour la Cocof.

Le SPF sécurité sociale est également chargé de la gestion financière du projet. Le volet belge du projet recevra donc pour cela un subside européen de 179 169 euros.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Leal Lopez pour sa réplique.

**Mme Leal Lopez** (cdH). - Cela va me permettre en tout cas de répondre à pas mal de personnes qui me contactent déjà via Facebook.

Je retiens que l'inclusion ne se fait pas uniquement via tous ces avantages, mais aussi par les aménagements et par le fait de promouvoir l'accessibilité. Vous me dites que durant le courant de 2017, cette carte peut déjà être demandée à l'AViQ. C'est déjà une information que l'on peut faire circuler ?

Les personnes ne le savent pas encore et donc je vous rejoins quand vous dites que vous allez communiquer, mais communiquez clairement avec des messages simples parce que l'on se rend compte que, lorsqu'il y a une communication qui est faite, une certaine catégorie ou groupe de personnes ont l'avantage de bien comprendre les messages alors que des groupes plus précarisés, moins en contact avec les nouvelles technologies ou avec un niveau d'instruction moins élevé ne le reçoivent pas.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE DÉSIR  
D'ENFANTS DES PERSONNES HANDICAPÉES »**

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE DÉSIR  
D'ENFANT DES PERSONNES PORTEUSES  
D'UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les

questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Pécriaux, sur « le désir d'enfants des personnes handicapées » ;
- de Mme De Bue, sur « le désir d'enfant des personnes porteuses d'une déficience intellectuelle ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

**Mme Pécriaux (PS).** - Monsieur le Ministre, ce dimanche 9 octobre était la journée mondiale du handicap. La Fondation Roi Baudouin a suivi une dizaine d'associations qui accompagnent les personnes souffrant de déficience intellectuelle et qui désirent avoir un enfant.

Comment opérer la balance entre le droit des personnes handicapées à fonder une famille et le bien supérieur de l'enfant ? Telle est la question délicate et complexe qui émerge dès lors que l'on aborde le désir d'enfant chez les personnes porteuses d'un handicap mental. À l'heure où la Ville de Rotterdam voudrait imposer la contraception aux femmes qu'elle juge incompétentes : les sans-abris, les déficientes mentales ou prostituées, la sexualité des personnes handicapées et, plus encore, leur possible maternité, demeurent un tabou dans nos sociétés.

C'est pour bousculer ce tabou, dépasser les réponses réductrices de la contraception ou de la stérilisation que la Fondation Roi Baudouin a lancé un appel à projets. Il y a plus de deux ans, 11 associations, en Flandre, à Bruxelles, en Wallonie, ont été subventionnées par la Fondation pour faire émerger des bonnes pratiques dans l'accompagnement des personnes déficientes mentales désireuses de fonder une famille ou déjà parents.

Monsieur le Ministre, dans le prolongement de notre mission en Suisse, un groupe de travail « Vie affective et sexuelle des personnes handicapées » devait être constitué. Où en est-on ? La Fondation Roi Baudouin insiste sur l'information, sur l'éducation et l'accompagnement des personnes handicapées dans ce domaine. Aujourd'hui, quelles initiatives ont été ou seront prises dans les prochains mois pour le secteur ?

Je vous remercie pour vos réponses

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

**Mme De Bue (MR).** - Monsieur le Ministre, je ne vais pas répéter tout ce que j'avais écrit, parce que le texte est très proche de celui de ma collègue, Mme Pécriaux.

Je souhaite rappeler aussi – cela, le ministre le sait bien – que la Belgique est signataire de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes

handicapées et que l'accès à une vie affective et sexuelle et le droit de fonder une famille y sont explicitement mentionnés.

Effectivement, il y a eu notre mission en Suisse qui abordait également ces questions-là. Il y a aussi la résolution qui a été votée par le Parlement de Wallonie, en 2014, à ce sujet, visant une meilleure prise en compte de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées, notamment au niveau des synergies que l'on peut créer entre les différents services : des structures d'avis, de formation, d'information et d'échange au sujet de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées.

Il y a, dès lors, un engagement du Gouvernement à faire le bilan, à mi-législature, de toutes ces questions.

Je rejoins les questions déjà posées sur les pistes de travail qui sont en place en termes d'accompagnement et de sensibilisation à cette importante question de société.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci, Madame la Présidente.

Mesdames les députées, ce sont, en effet, 11 associations qui ont été sélectionnées par la Fondation Roi Baudouin dans le cadre d'un appel à projets. Deux associations wallonnes ont été retenues, dont un service d'accompagnement, Itinériss, qui a développé un groupe de parole pour les mamans et a créé une valisette adaptée sur la parentalité.

D'autres services d'accompagnement agréés et subventionnés par l'AViQ sont aussi sensibilisés à cette thématique et suivent, au quotidien, des personnes en situation de tout type de handicap.

Ils étaient, d'ailleurs, présents dans le cadre des différents débats menés lors du salon « EnVIE d'amour » sur cette thématique et aussi sur l'accompagnement des couples en situation de handicap mental.

Vous me permettrez de saisir l'opportunité de vos questions pour revenir sur ce salon, organisé du 21 au 23 avril dernier, conjointement à Autonomies, qui a engrangé 6 500 entrées. Cette présence massive démontre l'intérêt porté à la question de la vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes en situation de handicap.

De plus, de nombreux échos positifs nous sont revenus. Ce salon était, indéniablement, un moment riche en émotions positives, tant du côté des personnes en situation de handicap que du côté des professionnels

ou des parents. Il a été l'occasion, pour chacun, de se constituer un carnet d'adresses et de se rendre concrètement compte de ce que la Wallonie propose pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

Il y a eu une émulation tout au long de la préparation de l'événement, et il a, finalement, fallu refuser des demandes d'exposants ; de nombreux services ont formulé leur souhait de participer, alors qu'il n'y avait plus la possibilité de se serrer davantage.

Cela a aussi été l'occasion de sensibiliser les futurs professionnels. De nombreux établissements scolaires se sont déplacés à Namur à cette occasion. Certaines classes ont même participé concrètement à des ateliers récréatifs.

Depuis le salon, les demandes de formation venant des services subventionnés par l'AViQ à propos de cette thématique ont afflué : il s'agit, très clairement, du thème le plus demandé. Ce qui devrait permettre à certains, qui sont toujours très réticents sur cette thématique, jugée tabou, de la question de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées, je l'espère, de faire, enfin, bouger les lignes et d'être moins conservateurs sur le sujet. Il me semble qu'il est possible d'être féministe tout en évitant, pour autant, la caricature sur les questions relatives à ces services de soutien à l'épanouissement sexuel des personnes handicapées.

Par ailleurs, le centre de ressources Handicaps et Sexualités, notamment chargé d'assurer des informations à ce sujet, et qui est soutenu financièrement par mon cabinet, a enregistré une centaine de demandes directement à la suite du salon.

Au sein de l'AViQ, un référent vie affective, relationnelle et sexuelle, assure aussi, depuis lors, davantage d'informations auprès des parents, des écoles et des services accueillant des personnes en situation de handicap. La question de la parentalité est, bien entendu, abordée lors de ces séances.

Vous voyez que nous sommes occupés à lever ce tabou, mais nous ne devons pas nous arrêter en si bon chemin. Il importe, en effet, de poursuivre notre action pour sensibiliser tout le monde au fait que les personnes en situation de handicap ont aussi droit à la santé sexuelle, comme tout être humain.

Lors de la Journée internationale de la personne handicapée, le film *EnVIE d'amour*, qui reprend les événements-clés du salon, sera présenté officiellement pour poursuivre le travail de sensibilisation. Toutes les associations œuvrant sur cette thématique seront invitées pour faire le point des avancées depuis le salon et échanger autour des actions futures.

J'envisage également la rédaction d'une charte et de prendre des mesures en matière d'infrastructures des bâtiments pour les services d'hébergement pour adultes,

par exemple, la réservation d'une chambre double pour les personnes en couple.

Enfin, le centre de ressources Handicaps et Sexualités a été chargé d'établir un rapport relatant les initiatives mises en place dans les pays proches. Ce rapport donnera également une base concrète de discussion lors de la mise en place effective du groupe de travail.

Pour en revenir plus directement à votre question, je serai, évidemment, attentif aux conclusions de l'étude de la Fondation Roi Baudouin concernant l'envie d'enfant par les personnes en situation de déficience intellectuelle et veillerai à ce qu'elles alimentent nos réflexions et actions en la matière.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux (PS).** - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses. Effectivement, sous la législature passée, nous avons eu l'occasion d'avoir un premier aboutissant, une première marche avait été montée, à savoir, la mise en place du centre de ressources Handicaps et Sexualités.

J'ai en mémoire que lors de notre voyage en Suisse, avec tous les groupes représentés, il avait été dit que, lorsque nous rentrerions, on mettrait en place, un groupe de réflexion et que l'on essaierait de monter une initiative au niveau du Parlement. J'entends bien M. le Ministre nous parler de toutes les actions qui sont menées par son cabinet, notamment le fameux salon, auquel je n'ai pas participé, mais mes collaborateurs y étaient, et il est vrai que cela était extrêmement enrichissant. Je ne doute pas que cela pourra se faire dans les prochaines semaines, en tout cas nous y serons attentifs.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Juste une précision là-dessus : vous avez raison, Madame, mais sauf à me tromper, il avait été convenu que c'était une initiative parlementaire. Je pense,- que c'était même Mme Leal-Lopez qui avait été chargée de mettre sur pied l'animation de ce groupe. Je suis vraiment, pour ma part, dans l'attente positive de ce travail d'un groupe de la commission.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme De Bue.

**Mme De Bue (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre.

Cette question constitue, en effet, une opportunité de relancer l'idée, à l'aune de la rentrée parlementaire, de groupe de travail. Je crois que tous les groupes avaient marqué leur accord pour y participer.

Par rapport au tableau, Monsieur le Ministre, je sais qu'il y a encore beaucoup de travail. Je vous fais confiance. Ce que nous avons vu comme expérience en

Suisse est fondamentalement différent de ce que nous connaissons, ici, en Wallonie. Les choses sont différentes, et il y a encore du chemin à faire. C'est l'occasion aussi de souligner qu'il y a pas mal de travail qui est fait pour l'échange de connaissances et de bonnes pratiques entre les différents acteurs et les structures qui aident les personnes handicapées.

Chaque cas est différent. Savoir si les enfants peuvent ou pas rester dans la structure familiale ou le désir d'enfants, par rapport à l'intérêt de l'enfant, ce sont des questions extrêmement compliquées. Ce qui est donc très important également, c'est l'accompagnement des familles et l'accompagnement ne peut être qu'individuel et donc là aussi, je pense qu'il y a beaucoup de travail à faire pour prendre en compte cette réalité, et donc il faut nous retrousser les manches.

### RAPPEL AU RÈGLEMENT

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme De Bue.

**Mme De Bue (MR).** - Je vous informe que certains collègues sont mobilisés dans d'autres commissions et souhaiteraient quand même venir poser leur question quand on aura épuisé tout l'ordre du jour dans le paquet de compétences. Je sais qu'en « Égalité des chances » ou en « Patrimoine », il n'y en a pas beaucoup et que ces collègues pourraient venir en fin de séance ici. N'est-il pas possible de prendre en compte leur demande ?

**Mme la Présidente.** - En fait, non. Une fois que j'ai clôturé une thématique, je ne reviens pas dessus. Tant que l'on est à l'intérieur d'une matière, oui. C'est la jurisprudence que j'ai adoptée depuis le début des modifications réglementaires au sein de cette commission.

Je propose de prévenir M. Crucke, sachant que pour la matière « Travaux publics », il y a quand même pas mal de questions, pas mal d'interpellants et de questionneurs ici, donc à mon avis, celle-là, il pourra sans doute venir la poser encore dans l'après-midi.

Donc je clôture ici la thématique « Égalité des chances », je clôture ici « Patrimoine », faute d'intervenants.

### INTERPELLATIONS ET QUESTION ORALES

*(Suite)*

### QUESTION ORALE DE M. DAELE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉVALUATION DU PRÉLÈVEMENT KILOMÉTRIQUE »

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'évaluation du prélèvement kilométrique ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

**M. Daele (Ecolo).** - Monsieur le Ministre, ma question ne va pas vous étonner. Depuis le 1er avril 2016, tous les poids lourds d'une masse maximale autorisée de plus de 3,5 tonnes doivent être équipés d'un On Board Unit, OBU, en Belgique.

Les trois Régions du pays ont conclu un accord de coopération concernant l'instauration d'un prélèvement kilométrique pour les poids lourds destinés au transport de marchandises.

Sur la base de cet accord, la Région wallonne a, via le décret du 16 juillet 2015, instauré un prélèvement kilométrique sous la forme d'une redevance à charge des poids lourds pour l'utilisation de certaines routes, mais principalement des autoroutes puisque ce sont principalement les autoroutes qui sont concernées et un peu de routes régionales, mais dans un nombre limité.

Cette redevance est entrée en vigueur en date du 1er avril 2016 en remplacement de l'Eurovignette.

Nous sommes en octobre, et cela fera six mois que le prélèvement kilométrique sera rentré en vigueur, et c'est le mois pour lequel vous avez annoncé qu'il allait y avoir une évaluation de ce système, notamment une évaluation du réseau, afin de savoir si le réseau auquel est soumise cette taxe kilométrique est correctement évalué : faut-il ajouter des tronçons, en retirer ?

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, j'aimerais savoir aujourd'hui quelle est l'évaluation du système après 6 mois de fonctionnement.

Ces nouveaux tronçons, et les tronçons actuels, quelle est l'évaluation que vous en faites ? Vous n'êtes pas sans savoir que j'ai déjà fait remonter quelques tronçons. Je pense notamment au passage dans le centre de Theux et dans le centre de Pepinster, qui permet à une série de camions de couper le tour du tunnel de Cointe et au passage par Herstal, pour éviter de payer cette taxation, et relier, en fait, l'E42 à l'E25.

Je vous ai également parlé d'Eupen : les camions coupent par Eupen pour relier Aachen à Prüm, relier l'E40 à l'E42.

On a également attiré mon attention à la chaussée de Huy à Chaumont-Gistoux, qui longe la E411, et pour laquelle il y a des camions qui prennent également ce tronçon plutôt que d'utiliser la E411.

Il y a toute une série de tronçons de ce style-là, pour lesquels les gens constatent une augmentation du nombre de camions.

Je voulais savoir ce qu'il en était des comptages sur les trajets pour lesquels on avait déjà attiré votre attention. Quand ces comptages seront-ils disponibles, parce qu'au-delà de l'impression que l'on peut avoir avec une augmentation de camions, généralement on n'a souvent pas beaucoup l'impression de diminution de camions, mais en tout cas d'une augmentation et je voulais savoir ce qu'il en était des chiffres, sont-ils maintenant disponibles ? Quand seront-ils disponibles pour les communes et pour les parlementaires ?

Quid de l'intégration éventuelle de ces tronçons dans le réseau soumis à la taxation kilométrique ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci, Monsieur le Député.

Au sujet de l'évaluation du réseau soumis à péage, le Gouvernement et moi-même avons annoncé au moment de la mise en place du prélèvement kilométrique – et vous l'avez rappelé – qu'une adaptation éventuelle de ce réseau serait faite pour tenir compte des reports de trafic constatés, le cas échéant, après les six premiers mois de fonctionnement, et ce au moyen d'une étude de comptage objective avant et après le 1er avril de cette année.

Je parle bien d'une analyse objective parce que je crains qu'en la matière, l'on soit comme en météo avec la température réelle et la température ressentie et qu'il y a une différence entre ce que peut être le sentiment des gens et les chiffres statistiquement comptabilisés.

Je vous précise qu'une quinzaine de situations – vous en avez rappelé l'une ou l'autre – où un report de trafic est ressenti par la population et les autorités, m'ont été rapportées.

Les six premiers mois viennent de s'écouler et l'évaluation de l'avant et après pour cette quinzaine de situations est actuellement en cours, mais pas encore finalisée. Je ne manquerai pas, soyez-en sûr, de vous informer des résultats précis pour chacun de ces dossiers dès qu'ils seront en ma possession.

Je rappelle également qu'à l'inverse, ne perdons pas de vue que beaucoup de transporteurs et même les fédérations, ceux dont on sait aussi faire régulièrement le relais des revendications au sein de cette commission,

souhaitent au contraire retirer diverses portions de voiries du réseau soumis au péage.

L'objectivation des constats au moyen de l'évaluation en cours est dès lors indispensable pour que le Gouvernement, sur ma proposition, puisse prendre une décision éclairée en la matière.

Au niveau du fonctionnement du système, toutes les fédérations et plus généralement les parties présentes au groupe de travail technico-administratif, mis en place par le Gouvernement à ma demande, ont reconnu que les problèmes essentiels rencontrés sont résorbés.

La mise à jour du système de début juillet a amélioré la situation en résolvant certains problèmes et en apportant des fonctionnalités nouvelles comme la visualisation du trajet parcouru.

Un bon indicateur est le faible nombre de questions au sujet de la facturation. Moins de 3 % des clients posent une question sur leur facture.

D'autres problèmes pratiques sont toujours en cours de résolution, au travers du groupe de travail mis en place en Wallonie qui continuera son travail tant que cela est jugé nécessaire par l'ensemble des parties prenantes. Je vous précise que la Wallonie est la seule région d'ailleurs à avoir mis en place cette plateforme d'échanges continue saluée par les fédérations de transporteurs.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Daele.

**M. Daele** (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre. Je prends bonne note des informations que vous me communiquez. Une quinzaine de tronçons ont subi un comptage. Les chiffres ne sont pas encore communicables et vous me les communiquerez donc dès que possible. J'en prends bonne note et donc j'attends vos informations avec impatience, j'espère sans avoir besoin nécessairement d'introduire une question écrite pour augmenter mon quota.

#### **QUESTION ORALE DE MME LEAL LOPEZ À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA RÉFECTION DU MARQUAGE AUTOROUTIER »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la réfection du marquage autoroutier ».

La parole est à Mme Leal Lopez pour poser sa question.

**Mme Leal Lopez** (cdH). - Monsieur le Ministre,

voici ma question. Les Fédérations européenne et belge de la route ont réalisé, avec Touring, une étude sur 600 kilomètres d'autoroutes et de rings en Wallonie et en Flandre. Ce qui donne un aperçu précis de la situation sur les routes en ce qui concerne le marquage sur nos axes principaux.

Si la majorité des marquages sont en bon état en Wallonie, selon Touring, il reste des efforts à fournir. En Wallonie, seuls 55 % des marquages inspectés seraient conformes aux nouvelles spécifications régionales en vigueur depuis le 1er janvier 2016. Vingt pour cent de ces marquages devraient même, dans l'idéal, être renouvelés immédiatement.

Les fédérations belge et européenne de la route et Touring encouragent les autorités à se pencher sur l'entretien de ces marquages dans un proche avenir, pour la sécurité des usagers de la route et aussi, afin de répondre à l'utilisation des nouvelles technologies de détection dont sont désormais équipés les véhicules récents.

Un plan d'action est-il prévu en ce sens ? Sur quelle base sont déterminés les axes à revoir en priorité en ce qui concerne le marquage ? Comment lutter contre l'usure rapide de ces marquages ? Monsieur le Ministre, existe-t-il de nouvelles technologies pour les conserver en bon état et le plus longtemps possible ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je commencerais en me réjouissant que Touring, comme vous le rappelez, reconnaisse que la majorité des marquages en Wallonie sont en bon état. Cela ne veut évidemment pas dire que des améliorations ne peuvent pas être apportées et je vais vous développer ce qui est mis en place pour y parvenir.

D'abord, si l'on prend les chiffres annoncés par cette étude, on pourrait penser qu'une grande partie du marquage routier sur les voiries régionales est à refaire rapidement. Toutefois, ces chiffres sont à nuancer. Je vais ainsi vous rassurer, en tout cas tenter.

Tout d'abord, depuis le 1er janvier de cette année, le cahier des charges type Qualiroutes de mon administration fixe l'exigence de rétroflexion, à savoir la visibilité de nuit par temps sec, des marquages autoroutiers – je suis désolé d'être un petit peu technique – à 150 millicandelas par mètre carré et par lux, passant ainsi de 100 à 150. Cette valeur est à respecter à la réception du marquage, mais également pendant toute la durée de la garantie.

Les exigences wallonnes ont donc été revues à la hausse, et ce, afin d'être plus volontariste en matière de visibilité des marquages routiers, mais également d'élargir l'éventail des produits répondant à ces

exigences.

Ensuite, je précise qu'il n'existe aucune norme européenne minimale à respecter par les marquages routiers. Les normes européennes, auxquelles il est fait référence, définissent la manière de caractériser les marquages routiers. Elles n'imposent donc aucune valeur minimale, tant en termes de réception de marquages neufs, que de performances minimales à respecter. Raison pour laquelle il n'est pas exact de dire qu'un marquage dont la rétroflexion est inférieure au seuil de 150 millicandelas par mètre carré et par lux doit être remplacé immédiatement.

En outre, l'étude évoquée a été réalisée au second semestre 2015, c'est-à-dire avant la révision à la hausse des exigences wallonnes de début 2016, et donc avant les travaux de mise à niveau effectués en conséquence.

Je rappelle enfin que l'entretien des marquages ne peut se faire que durant la bonne saison par le biais de marchés d'entretien ou lors de travaux de réfection du revêtement. À cet égard, la Direction générale opérationnelle des routes et des bâtiments reste bien attentive, notamment par l'intermédiaire de ses gardes-routes, à l'état du marquage routier. Vous avez, d'ailleurs, pu vous rendre compte, sur l'ensemble du territoire, des nombreuses réfections de marquage qui ont été entreprises ces dernières semaines, puisque les conditions climatiques ont été bien meilleures qu'au printemps, durant lequel il a beaucoup plu.

En outre, le marquage fait partie du renforcement des opérations d'entretien ordinaire dans le cadre de la nouvelle pratique ECO, que mon administration met progressivement en place, sous mon impulsion.

En conclusion, comme vous le voyez, mon administration a durci ses exigences techniques pour le marquage et la volonté est bien d'améliorer sa visibilité en toutes circonstances météorologiques.

Je ne peux que m'en réjouir dans la volonté qui est partagée d'augmenter niveau de service aux usagers et d'améliorer la sécurité routière.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Leal Lopez.

**Mme Leal Lopez** (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Le message essentiel : de bons marquages et des marquages entretenus sont vraiment gages de sécurité, vous l'avez rappelé.

En effet, 20 % de ces marquages sont à refaire immédiatement.

Vous avez expliqué pourquoi ce n'était vraiment pas nécessaire de les refaire immédiatement par rapport aux normes que vous avez citées, mais c'est tout de même

parfois préoccupant. Dans l'article, on évoque un sur cinq. Malgré tout, les fédérations de la route soulignent que c'est déjà très positif. Évidemment, on ne peut que se réjouir de l'état de nos marquages, même si l'on peut les améliorer, et ce, via de nouvelles technologies également.

Depuis le 1er janvier, le plan Qualiroutes a vraiment augmenté les exigences au niveau du marquage de nos routes wallonnes. Là, on ne peut effectivement que s'en réjouir également.

Je compte vraiment aussi sur l'administration. Vous dites que cette administration durcit les normes, tant mieux, parce qu'en matière de sécurité, on en a bien besoin.

Maintenant, je me posais la question par rapport aux nouvelles technologies, aux nouveaux produits qui sont utilisés. Avez-vous déjà analysé ou trouvé des produits qui étaient plus efficaces en tout cas à l'étranger, que vous auriez pu appliquer ou remplacer certains de nos produits par ceux-là ? Je me posais la question parce que parfois, sur certaines routes, on voit vraiment que l'asphalte est rongé par le produit de marquage. Je me demandais si c'était vraiment comme cela partout, si c'était un accident, s'il ne fallait pas vraiment en améliorer la qualité ou le recouvrir.

**QUESTION ORALE DE M. KNAEPEN À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR  
« L'ENLÈVEMENT DES VÉHICULES  
ABANDONNÉS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'enlèvement des véhicules abandonnés ».

La parole est à M. Knaepen pour poser sa question.

**M. Knaepen (MR).** - Monsieur le Ministre, depuis le 20 avril dernier, je vous ai interrogé à plusieurs reprises sur les procédures d'enlèvement de véhicules abandonnés le long des autoroutes et routes wallonnes. Dans votre dernière réponse datant de juin, vous m'indiquiez qu'après de nombreuses rencontres entre les assistants, les assureurs, la police fédérale et l'administration, « une proposition avait été déposée par les assistants et assureurs, le 2 juin 2016, de façon à prendre en charge les incidents, dont les véhicules abandonnés, sur les autoroutes et les autres voiries régionales importantes. La proposition prévoit une intervention pour les véhicules disposant d'une assistance ou non ». Cette proposition était, alors, à l'examen au sein de votre administration et au sein de la SOFICO.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Concrètement, en quoi consiste cette proposition exactement ? A-t-elle été avalidée ? Un échéancier a-t-il été fixé ? Une phase test est-elle envisagée ? Selon quelles modalités ?

Par ailleurs, une étude avait été lancée à la Police fédérale afin de comptabiliser le nombre de véhicules abandonnés par an en Wallonie. Les résultats devaient être disponibles sous les deux ou trois mois. Monsieur le Ministre, disposez-vous aujourd'hui de ces données ? Pouvez-vous me les communiquer ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, effectivement, comme je vous le précisais en juin, en réponse à l'une de vos questions écrites, après diverses rencontres, notamment avec mon administration, une proposition a été déposée par les assistants et les assureurs afin de prendre en charge divers incidents, dont les véhicules abandonnés sur les autoroutes et les autres voiries régionales importantes.

La proposition prévoit une intervention pour les véhicules disposant d'une assistance ou pas.

Mon administration et la SOFICO ont examiné cette proposition. Mon administration avait également la tâche de fixer une grille tarifaire harmonisée, ce qui a été fait en septembre, le mois dernier.

Il reste l'établissement et la signature de la convention avant le début d'une phase de test pour une période de six mois sur une partie du réseau, avant une extension à tout le réseau. Prudent sur le délai de cette phase de signature d'une convention liant un grand nombre d'intervenants, je n'annoncerai donc pas de date précise d'entrée en vigueur, mais je resterai attentif à ce que cela ne tarde pas.

Le principe est le fonctionnement d'une centrale d'assistance. Cette centrale fait appel à des dépanneurs conventionnés dans un souci d'efficacité et de rapidité et sans distinction de couverture d'assurance. Les dépanneurs bénéficient d'une tarification harmonisée et conventionnée.

Enfin, en ce qui concerne le nombre de véhicules abandonnés par an, je n'ai pas encore reçu les données de la police.

Ce nouveau système, lorsqu'il sera mis en place, permettra d'améliorer sensiblement l'enlèvement des véhicules abandonnés ou accidentés, ce qui améliorera également la fluidité du trafic, notamment par le rétablissement plus rapide des conditions de circulation, à la suite d'un accident.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Knaepen.

**M. Knaepen (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre.

Les choses avancent, et cela me fait, comme je suis pragmatique, vraiment plaisir.

Par contre, il y a un élément que je n'ai pas bien saisi dans votre réponse. Est-ce sur appel de la personne en panne ? Y a-t-il une intervention automatique d'un service ?

Vous voyez, on fait face aujourd'hui, en Europe – le chiffre est complet — à plus ou moins 50 000 abandons de véhicules le long des voiries, mais c'est un abandon. Si vous avez une grille tarifaire, qui va payer la facture ? La voiture se retrouve immobilisée, on a enlevé les plaques, on ne retrouve plus le propriétaire. Dans ce cadre-là, avez-vous prévu un budget au niveau de la SOFICO pour enlèvement de ce véhicule pour compte de la Région ?

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Tout cela sera prévu dans les conventions et protocoles dont je viens de vous parler.

L'essentiel, d'abord et avant tout, n'est pas de savoir qui va payer, mais surtout de dégager le plus rapidement le véhicule qui est abandonné ou accidenté pour restaurer des conditions de circulation optimales. Cela fait partie d'un protocole, parce que vous imaginez bien que les assureurs et assistants ne vont pas intervenir pour les beaux yeux de M. Knaepen ou de la princesse. En la circonstance, cela va être précisé et finalisé. Toute personne habilitée peut appeler la centrale, le policier qui fait le constat, en passant avec son véhicule, d'un véhicule accidenté ou abandonné ou une tierce personne, l'essentiel étant d'éviter que le véhicule ne reste trop longtemps et qu'on le retrouve sur quatre blocs.

**M. Knaepen (MR).** - Peut-on avoir déjà les documents qui ont servi pour les conventions avec les assistants ou pas ? Peut-on avoir un peu de matière ?

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je n'ai pas de problème quant à vous informer au maximum sur le sujet.

Je ne suis pas sûr que la convention soit totalement finalisée.

**M. Knaepen (MR).** - S'il y a la possibilité d'avoir les renseignements via...

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - C'est Didier Antoine, au sein de mon cabinet ministériel, qui s'occupe de ce dossier. N'hésitez pas à le contacter pour avoir plus d'informations ou partager les indications que vous aurez.

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
PUBLICATION DES STATISTIQUES DE  
NAVIGATION PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE  
DES VOIES HYDRAULIQUES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la publication des statistiques de navigation par la Direction générale des voies hydrauliques ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

**M. Daele (Ecolo).** - Monsieur le Ministre, comme vous le savez, les statistiques de navigation des voies hydrauliques sont très souvent utilisées dans divers dossiers tels que ceux liés à l'aménagement du territoire. Ces données chiffrées sont donc importantes, d'autant plus que leur publication est également la démonstration de la transparence de nos institutions publiques.

Ces données statistiques sont consultables sur le site internet : [www.voies-hydrauliques.wallonie.be](http://www.voies-hydrauliques.wallonie.be). Cependant, il se trouve que les statistiques s'arrêtent à la fin du troisième trimestre 2015, et les statistiques annuelles à l'année 2014.

D'après nos sources, des demandes auraient déjà été formulées concernant ce manquement de données. Or, on constate que le service en charge ne les remet pas à jour.

Monsieur le Ministre, je me pose dès lors les questions suivantes. Pouvez-vous nous éclairer sur ce manquement de données statistiques pour des périodes précises ?

Ce défaut de publication m'inquiète. Y aurait-il une volonté délibérée de ne pas promouvoir la voie d'eau ou de cacher une anomalie ?

Pouvez-vous m'assurer que vous allez mettre ce qu'il faut en œuvre pour résoudre ce problème ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, en effet, les données statistiques de la navigation sont consultables et disponibles sur le site internet de mon administration, la Direction générale des Voies hydrauliques, à l'adresse que vous avez référencée dans votre question.

Les statistiques dont vous faites état et s'arrêtant au troisième trimestre 2015 sont celles consignées dans des

documents en format PDF, qui présentent sous une autre forme les différentes données présentes sur le site et dans un format plus confortable à la lecture et plus aisément imprimable.

Cependant, toutes les données liées à la navigation, comme les tonnages, les chargements et les déchargements, les flux en Wallonie, et cetera sont présentes sur le site. Ces données sont mises à jour mensuellement et à la consultation du site, vous constaterez que les données vont jusqu'en août 2016.

J'ai toutefois demandé à mon administration de faire en sorte que les divers documents présents sur le site, notamment les fichiers PDF, soient mis plus régulièrement à jour, afin qu'ils présentent tous les mêmes données.

Je tiens donc à vous rassurer sur le fait qu'il n'y a aucune volonté de cacher quoi que ce soit et qu'il n'y a pas d'anomalie.

Je tiens également à souligner que les demandes faites auprès de mon administration quant à l'obtention de documents ou de données relatifs aux statistiques de navigation sont toujours suivies. Je suis donc assez surpris des informations que vous partagez avec moi à ce sujet.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Daele.

**M. Daele** (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre.

**QUESTION ORALE DE MME LEAL LOPEZ À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES  
DÉGRADATIONS SUR LES CHANTIERS  
ROUTIERS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les dégradations sur les chantiers routiers ».

La parole est à Mme Leal Lopez pour poser sa question.

**Mme Leal Lopez** (cdH). - Monsieur le Ministre, alors que nous nous réjouissons tous du lancement de la troisième phase du contournement de Couvin, on apprenait, fin septembre, que le chantier du contournement avait été une nouvelle fois victime d'actes malveillants.

Après la destruction des vitres en mars, les pneus de tous les engins de chantier, soit 220 pneus, ont, cette fois, été crevés à la perceuse.

Le préjudice pour l'entrepreneur est naturellement important. Sachant que la valeur de chaque pneu varie entre 3 000 et 5 000 euros, la facture dans le cas de Couvin est estimée, au minimum, à 770 000 euros. À cela s'ajoute, l'immobilisation du chantier et le chômage forcé de dizaines d'ouvriers.

Les sociétés présentes sur le chantier ont dû naturellement prendre des mesures de sécurité supplémentaires afin de protéger le chantier et le matériel.

Monsieur le Ministre, dans le cas de Couvin, confirmez-vous le coût de la facture pour l'entrepreneur ? Une partie de celle-ci sera-t-elle à charge de la Wallonie ?

Constate-t-on une augmentation du nombre d'actes de dégradations sur les chantiers routiers ?

La mise en œuvre de ces mesures de sécurité engendre-t-elle des surcoûts dans les marchés publics ? Pouvez-vous estimer, par exemple, l'impact de ceux-ci sur le coût global d'un chantier ?

Enfin, Monsieur le Ministre, envisagez-vous de prendre des mesures particulières afin de renforcer la sécurité sur les chantiers routiers ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, tout comme vous, j'ai pris connaissance des montants évoqués par la presse concernant les derniers actes de malveillance commis sur le chantier du contournement de Couvin.

À l'heure de vous répondre, la Wallonie et la SOFICO, qui est le pouvoir adjudicateur, n'ont été saisi d'aucune demande, soit d'indemnisation des dégâts subis par l'entreprise adjudicataire, soit d'une modification des clauses du marché susceptible d'imputer ces frais à la charge du pouvoir adjudicateur.

Cette entreprise a déposé plainte auprès de la justice et une enquête est en cours. Nous n'avons pas accès aux éléments du dossier. Mes services n'ont pas perçu une augmentation de la délinquance sur ce chantier, les derniers délits pourraient être imputables aux mêmes personnes qui avaient commis les premiers faits, mais je laisse aux enquêteurs le soin d'apporter tous les éclaircissements sur ce sujet.

Si l'entreprise a décidé de recourir à un service de gardiennage privé, cela relève de sa seule volonté et initiative. Mes services ont pris des contacts avec les services de la police locale afin d'apporter toute aide utile dans la surveillance du chantier en dehors des horaires d'activité.

Pour la prise en charge des coûts, en principe, toute société contracte auprès d'une entreprise d'assurances agréée, une police de type TRC – tous risques chantier – afin de couvrir ce type de dégâts occasionnés à ses véhicules et équipements.

Enfin, sur base de la réglementation des marchés publics actuellement applicable au chantier en cours, l'article 56 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 relatif aux règles générales d'exécution, prévoit que l'entreprise adjudicatrice n'a droit, en principe, à aucune modification des conditions contractuelles pour des circonstances quelconques auxquelles le pouvoir adjudicateur est resté étranger. Ainsi, les faits à l'origine des dégâts causés sont étrangers tant à la SOFICO qui est le pouvoir adjudicateur qu'à la Wallonie. Par conséquent, aucune prise en charge de ces coûts supplémentaires ne doit être assurée par les pouvoirs publics.

En outre, en vertu du Code civil et des articles 1382 et suivants qui instaure la responsabilité extracontractuelle, il appartient à l'entreprise de poursuivre l'auteur des faits et de démontrer qu'il existe un lien de causalité entre le dommage qu'il a subi et la faute qui aurait été commise par un tiers. En l'état, on ne peut imputer de fautes à la Wallonie ou à la SOFICO.

Il appartient donc aux entreprises, et non aux autorités publiques, de prendre les mesures qui s'imposent pour la bonne exécution des chantiers qui leur sont confiés.

Pour terminer, je vous signale que, de manière générale, mes services n'ont pas spécialement constaté d'augmentation d'actes de dégradation sur les chantiers routiers.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Leal Lopez.

**Mme Leal Lopez** (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses. Je ne vais pas répliquer, je prends simplement acte de tout ce qui a été dit. Je retiens en tout cas qu'il n'appartient pas à la Wallonie de dédommager les incidents qui se trouvent au niveau des chantiers.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES  
INVESTISSEMENTS LIÉS AUX RECETTES DE  
LA TAXE KILOMÉTRIQUE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les investissements liés aux recettes de la taxe kilométrique ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

**M. Crucke** (MR). - Monsieur le Ministre, la SOFICO attendait une somme de 250 millions d'euros qui provenait de l'impôt prélevé sur les transporteurs routiers pour aménager...

*(Réaction d'un intervenant)*

Selon les estimations qui ont été données par votre collègue, M. Lacroix, Monsieur le Ministre, il semblerait que, pour 2016, il faille considérer que dans le meilleur des cas, ce sont 190 millions d'euros qui reviendront dans les caisses. Ce n'est déjà pas mal comme hold-up, mais ce n'est pas le vol du siècle.

Je veux simplement avoir la pratique du ministre quand il a ces chiffres. Au début, je peux comprendre que l'on se dise que l'on va attendre, que l'on va voir, ce n'est peut-être pas tout à fait cela. Ici, cela semble la fin de l'année. À moins que tout d'un coup tout le monde se mette à rouler, il me semble que l'on n'aura pas les recettes estimées. Quelles sont les conséquences de cette baisse des recettes par rapport aux investissements tels qu'ils ont été projetés, programmés et peut-être même pour un certain d'entre eux, je le suppose – et je l'espère même – entamés.

Cela amène-t-il le ministre à faire un certain nombre de destructions à la SOFICO pour baisser la valeur ou il y a-t-il d'autres perspectives qui permettraient de dire que si l'on n'a pas la recette estimée, malgré tout les travaux se feront avec un complément qui viendrait alors d'une autre source. Si c'est le cas, laquelle ?

Quelles sont les perspectives dans lesquelles vous tracez cette politique puisque c'était bien un impôt dédié ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Prévot pour ses réponses.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, on va éviter de refaire le débat sur l'impôt dédié. Je pense que l'on a très largement évoqué cette question dans le débat qui s'est tenu il y a quelques heures à l'occasion de la présentation et du développement de la note de politique générale.

Hélas, sans vous, effectivement, Monsieur Crucke, je n'ai pas eu le plaisir de vous compter parmi nos interlocuteurs. Nonobstant l'armada conséquente que votre formation politique – et de qualité ou demeurant – avait souhaité dépêcher pour ce débat. Je me permettrai pour l'essentiel de m'en référer au compte rendu de celui-ci.

Pour le surplus, je souhaite rappeler que, s'agissant des recettes liées au péage kilométrique, c'est évidemment le ministre en charge des Finances qui est le plus à même de vous donner les chiffres. Je pense

qu'il vous les a communiqués. Cela n'est pas un problème.

En substance, ce que j'ai expliqué avec plus de détails, tout à l'heure, c'est qu'il ne faut pas perdre de vue que si la totalité des recettes du payage est affectée à la SOFICO, le plan Infrastructure ne se nourrit pas exclusivement de ces recettes du payage kilométrique quant à son financement. Seuls 50 % du montant du plan infrastructure sont alimentés par le payage kilométrique. Cela veut dire que même s'il devait y avoir une variation – ce qui est le cas au démarrage – entre le montant projeté et le montant perçu, le delta ne signifie pas, contrairement à ce que l'on essaie de faire croire depuis des mois, qu'il y a un lien causal et de conséquence immédiate sur le volant d'investissement du plan Infrastructure. Les 640 millions d'euros sont effectivement toujours bien prévus et pas affectés, puisque sur les 640 millions d'euros, il y en avait 320 du payage kilométrique, 320 de crédit propre et on a bien vu d'ailleurs encore en 2016, lors d'un récent conseil d'administration, la SOFICO confirmer à hauteur de plus de 200 millions d'euros les volants d'investissements prévus et il a été expliqué tout à l'heure qu'il n'y avait pas d'intention de déroger de la trajectoire d'investissement projetée en 2017 dans le chef de la SOFICO.

Donc, moindre recette du payage veut dire moindre recette pour la SOFICO, mais ne veut pas dire de facto diminution du budget alloué au plan Infrastructure pour la mise en oeuvre de projets qui avaient été retenus.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke (MR).** - Je remercie le ministre pour sa réponse. Cela fait partie des frustrations de la journée, Monsieur le Ministre. On ne sait pas être dans toutes les commissions en même temps et, manifestement, je vois bien que vous regrettez. Que voulez-vous, je ne sais pas me diviser en deux ?

C'est peut-être, avant de répliquer précisément au ministre, quelque chose, Mme la Présidente, que vous partagerez avec d'autres présidents, c'est que le système tel qu'il a été mis sur pied montre aussi toutes ses limites, parce que l'on est dans des débats. Je comprends très bien que ce débat soit rentré dans le débat de politique générale du ministre. Le contraire m'eut étonné et là je ne l'aurais pas compris. Ce n'est pas du tout un reproche, mais je pense que l'on doit mieux analyser cela par rapport aux notes et donc mieux cadrer les débats qui rentrent dans cette note ou pas.

C'est un exercice que nous ferons en conférence des présidents avec notre bien aimé président, celui que tout le monde nous envie et admire sans doute.

*(Réaction d'un intervenant)*

Je le reconnais avec beaucoup d'humour.

*(Rires)*

Ceci dit, Monsieur le Ministre, je peux résumer que les travaux se feront. Évidemment, personne ne peut s'en plaindre, mais il faut que l'on comprenne, à un moment donné, d'où vient l'argent pour ces infrastructures.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - C'est expliqué en toute transparence dans le plan Infrastructures lui-même. La ventilation des budgets, leur origine, tout cela est précisé en indiquant leur provenance dans le document du plan Infrastructures.

**M. Crucke (MR).** - Cela veut dire que si la SOFICO avait eu la recette escomptée, à un moment donné, on serait retrouvé avec un surplus de trésorerie au sein de la SOFICO.

C'est là où l'on diverge, parce qu'à force de fréquenter les Sioux, on commence à les connaître un peu. Soit c'est cela, soit on aurait ramené à une trésorerie générale l'argent qui se serait trouvé sur les comptes de la SOFICO. C'est peut-être comme cela que l'on arrivera finalement à protéger le SEC. Je vais regarder cela un peu, parce qu'il y a quelque chose qui me « chipote », comme on dit.

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR  
« L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES SUR LES  
AIRES DE REPOS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'implantation d'éoliennes sur les aires de repos ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

**M. Stoffels (PS).** - D'abord, Monsieur Crucke, ce qui est plus intéressant que de regarder les budgets de la SOFICO, ce sont les bilans et de savoir ce qu'ils mettent chaque année en réserve.

**M. Crucke (MR).** - Vous avez raison, M. Stoffels, c'est une règle générale. On débat toujours, on s'émeut sur les budgets alors que ce sont vraiment les comptes qui permettent d'avoir une lecture fidèle de ce qui a été fait ou surtout pas fait.

**M. Stoffels (PS).** - Et l'on permet au compte de dire tout et son contraire.

Je reviens à l'implantation d'éoliennes sur les aires de repos. Monsieur le Ministre, vous envisagez de

privilégier l'implantation d'éoliennes le long des autoroutes et dans les parcs d'activités économiques.

Un potentiel de 65 éoliennes a été identifié à l'horizon 2020. Elles pourraient contribuer pour près de 40 % à l'objectif de production des 2 437 GWh au travers de la filière éolienne.

Le CoDT prévoit que les permis d'urbanisme seront accordés dans ces cas sans dérogation au plan de secteur et, compte tenu du risque peu élevé de chute des pales d'éoliennes, le SPW a dernièrement décidé de réduire la distance minimale de recul par rapport au bord de l'autoroute à une mesure qui équivaut à une pale, soit +10 mètres.

Suite à cela, la SOFICO a décidé de lancer un appel à projets concernant l'implantation d'éoliennes de grande puissance sur les aires autoroutières. Ces offres sont attendues – au moment où j'ai écrit cette question – pour le 15 octobre 2016. À l'heure où nous sommes, le 15 octobre été dépassé, je serais bien sûr intéressé de connaître ce qui est rentré comme offre.

Vu qu'une éolienne est vite amortie, pourquoi la Région ne prend-elle pas l'initiative comme acteur/producteur public d'électricité ? Au bout d'environ 8 ans, l'éolienne produira des bénéfices qui pourraient servir, après adaptation de la législation, à alimenter les recettes de la SOFICO et de permettre ainsi de financer une série de tâches qui incombent à la SOFICO. Monsieur le Ministre, quelle est votre position en matière d'éoliennes publiques ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, l'appel d'offres relatif à l'implantation d'éoliennes supérieures à 1 MW sur les aires autoroutières a suscité de nombreuses marques d'intérêt. Suite à certaines demandes de précision, la SOFICO a décidé de publier un avis rectificatif et de prolonger de 15 jours le délai de remise des offres. Initialement prévue le 18 octobre, la remise des offres est donc attendue pour le 3 novembre.

Dans l'attente de la remise et de l'analyse des offres : il m'est évidemment impossible de vous préciser les projets qui seront retenus ni leur localisation. Un peu de patience, encore quelques semaines.

La durée des négociations dépendra du nombre d'offres et de soumissionnaires. Ma volonté est de permettre rapidement la mise en exploitation des éoliennes et, en tout cas, avant 2020, afin de respecter l'objectif de production de 2 437 GWh à cet horizon.

Toutes les aires autoroutières sont visées par cet appel à projets, si bien qu'aucune présélection n'a été opérée ni en termes d'aire concernée ni de nombre

d'éoliennes par aire, afin d'ouvrir toutes les possibilités potentielles.

Les concessions de services qui seront attribuées au terme de l'analyse des offres détermineront les durées en fonction de la rentabilité économique proposée par les différents opérateurs.

En outre, le cahier spécial des charges prévoit le respect du cadre de référence pour l'implantation des éoliennes en Wallonie, adopté par le Gouvernement en date du 11 juillet 2013. De ce fait, la participation citoyenne et des collectivités locales est encouragée.

Parallèlement, la SOFICO a lancé un appel à intérêt dit « multiénergie » venant ainsi en appui de la Région pour atteindre les objectifs de la COP21 et du plan Air Climat. Cette phase de prospection du marché vise à permettre la mise en œuvre de toute forme de valorisation énergétique de l'ensemble du domaine public régional de la SOFICO, telle que la biomasse, le photovoltaïque ou encore l'énergie éolienne, petit, moyen ou grand éolien. Ce deuxième appel concerne une étendue plus large que les seules aires autoroutières.

La phase de prospection de marché prendra fin le 31 octobre 2016, pour être immédiatement suivie de la procédure de mise en concurrence.

Avec le développement de ces deux projets de production d'énergies renouvelables et la poursuite des autres projets déjà en cours, la production d'énergie verte au départ du domaine de la SOFICO pourrait, potentiellement, être portée à environ 412 GWh/an, ce qui représente la consommation de plus de 91 000 ménages.

Au travers de ces projets, l'intérêt de la Wallonie est double : il s'agit à la fois de contribuer aux efforts de production d'énergies renouvelables et de valoriser le domaine public régional. En effet, les redevances perçues permettront d'alimenter les recettes de la SOFICO.

Au vu des contraintes légales, de la diversité et de la technicité des compétences nécessaires pour mettre en œuvre des projets de production d'énergie, j'estime qu'il ne revient pas à la SOFICO de se positionner comme opérateur pour ce type de projets. Le mécanisme de concession de services permet d'encadrer à suffisance les nouveaux projets énergétiques sans qu'il ne soit besoin de créer un nouveau métier au sein de la SOFICO.

Enfin, s'agissant de l'expérience-pilote relative au petit éolien, son installation est prévue, non sur trois sites autoroutiers, mais bien sur trois sites de voies navigables. Faute de suivi concret, je viens de donner instruction à mon administration de relancer sans délai ce marché en tenant compte des enseignements du précédent qui, comme vous le savez, n'avait pas pu aboutir.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Stoffels.

**M. Stoffels (PS).** - Je voudrais d'abord remercier le ministre pour la réponse qu'il a donnée et répondre sur deux motifs. En termes très diplomatiques, vous le dites que bon nombre d'acteurs ont marqué de l'intérêt, ce qui a nécessité la prolongation du délai de 15 jours pour rentrer les offres. Dois-je traduire par là que les conditions qui étaient inscrites au cahier de charges au départ n'étaient peut-être pas suffisamment claires pour donner toutes les réponses aux intéressés potentiels capables de rentrer une offre ?

Deuxième question, vous dites que vous n'êtes pas nécessairement convaincu que la SOFICO doit se positionner comme opérateur éolien, que ce ne soit pas nécessairement la meilleure des méthodes que la SOFICO remplisse une tâche complémentaire. Au vu du fait que l'éolien est particulièrement rentable, au vu du fait aussi – je reprends ici des chiffres qui ont été cités dans *Le Vif* – que l'éolien, à lui tout seul, génère à peu près des certificats verts de l'ordre de 4,5 milliards d'euros, dans ce contexte, je pense que positionner la SOFICO comme opérateur public a l'intérêt suivant : au lieu de voir les 4,5 milliards d'euros – je prends uniquement le coût des certificats verts – partir dans quelques poches privées, je préfère les voir dans les poches du public, rendant un service au public et rendant également un service à la Région qui pourra, par ce biais, financer une série d'opérations que, autrement, elle devra sortir des budgets ordinaires.

Je préfère l'éolienne publique, puisque les recettes générées par l'éolienne sont bien sûr profitables à la collectivité à travers les institutions que nous mettons en place, plutôt que de voir partir le bénéfice des éoliennes dans quelques poches privées.

**QUESTION ORALE DE MME LEAL LOPEZ À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR  
« L'ÉVOLUTION DU DOSSIER DU THALYS  
WALLON »**

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE RER »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Leal Lopez, sur « l'évolution du dossier du Thalys wallon » ;
- de M. Stoffels, sur « le RER ».

La parole est à Mme Leal Lopez pour poser sa

question.

**Mme Leal Lopez (cdH).** - Monsieur le Ministre, c'est un dossier qui a déjà fait couler pas mal d'encre. Je me permets de revenir vers vous sur le dossier du Thalys wallon.

Au printemps 2015, le Thalys wallon cessait ses activités, officiellement pour des raisons techniques, mais depuis lors, et malgré la fin des travaux prévus, aucun train à grande vitesse n'a circulé sur la dorsale wallonne. Au fil des mois, il est devenu évident que le fédéral n'avait aucune intention de relancer l'offre malgré l'avis favorable émis par le conseil d'administration de la SNCB.

Plus inquiétant, en juin dernier, la directrice générale de la société Thalys indiquait que les rames qui desservaient la ligne wallonne avaient été affectées à d'autres lignes.

On le sait, la pierre angulaire de ce dossier est l'alimentation par le Fédéral d'un article budgétaire. Nous savons tous, mais on aimerait en savoir davantage. Disposez-vous d'informations sur les intentions du gouvernement fédéral ? Dans le cadre de l'ajustement 2016 et de l'initial 2017, les moyens nécessaires à la relance du Thalys wallon sont-ils inscrits au budget ? Avez-vous des informations à nous communiquer par rapport à l'avancement de ce dossier ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

**M. Stoffels (PS).** - Monsieur le Ministre, le RER est devenu une sorte d'Arlésienne de la mobilité en Belgique. On en parle depuis des dizaines d'années, des travaux sont en cours depuis 10 ans au moins, mais d'année en année, de mois en mois, les retards et les désillusions s'accumulent. Malgré tout, on assiste de temps en temps à une annonce positive, comme ce fut le cas en juillet dernier, quand le ministre fédéral en charge du dossier a annoncé un investissement de 1 milliard d'euros dans le rail et notamment pour le RER.

Je ne reviendrai pas sur l'aspect communautaire de ce dossier, mais on ne peut l'ignorer : un réseau quasi finalisé en Flandre, des gares et des voies toujours en travaux en Wallonie.

Depuis votre entrée en fonction, vous avez multiplié les réunions et les échanges avec vos collègues des autres niveaux de pouvoir sur le sujet. Pouvez-vous faire un état des lieux global du dossier ? Où en sommes-nous ? Que reste-t-il à faire ? Quel est l'agenda dont vous avez connaissance ? Qu'en est-il des budgets ? Qu'en est-il d'un éventuel préfinancement qui, dans tous les cas, ne doit pas signifier une régionalisation larvée de la SNCB ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame et Monsieur les députés, les questions posées traduisent le souci d'obtenir une image complète du nouveau cadre de référence ferroviaire qui sera mis à la disposition des usagers du rail et des deux entreprises ferroviaires nationales que sont la SNCB et Infrabel.

La position que je défends depuis longtemps est que les dossiers relatifs au nouveau plan de transport de décembre 2017, au prochain plan pluriannuel d'investissement, au RER et aux nouveaux contrats de gestion de la SNCB et d'Infrabel, forment un ensemble indissociable pour le développement du pays et des Régions, destiné à favoriser la mobilité intra et inter régions.

Je suis également convaincu que, sans disposer d'informations précises, notamment d'ordre budgétaire, il est très difficile, voire impossible pour le Comité exécutif des ministres de la Mobilité, pour la Cellule stratégique du Comité d'investissement, pour les gouvernements régionaux et pour les parlementaires de prendre les bonnes orientations qui relèvent de leurs compétences respectives.

Les courriers que j'envoie régulièrement au ministre fédéral de la Mobilité visent à sortir des imprécisions budgétaires dans lesquelles la plupart d'entre nous se trouvent, mais à dire vrai, je n'ai pas toujours de promptes réponses, pas même à celles posées il y a plus d'un an quant à savoir si, dans le prochain plan pluriannuel d'investissement, la Wallonie disposera d'un budget visant à permettre la réalisation de tout ou partie de ses priorités.

Même en ce qui concerne les revendications de la Région wallonne relatives au plan de transport actuellement en préparation, il n'a pas été possible d'obtenir le budget que le Fédéral veut réserver pour les financer, ni même le coût de chacune d'entre elles.

Je ne m'étonne dès lors pas que mon dernier courrier du 23 septembre traitant du Plan de transport 2017, du RER, de la proposition faite par le Gouvernement wallon de réutiliser le préfinancement de Gosselies et le solde du préfinancement du *park and ride* de Louvain-la-Neuve au bénéfice du RER sur les deux lignes wallonnes, de la sortie de l'enveloppe de 1 milliard d'euros de la clé 60/40, soit toujours à ce jour resté sans réponse.

Le 1er juillet 2016, j'ai posé 22 questions au ministre Bellot concernant l'application de la clé 60/40 au regard de l'accord de coopération de 2001, de l'accord sur les préfinancements des PPP de 2005 et de l'accord relatif à la construction des lignes à grande vitesse. Si j'ai posé ces 22 questions, c'est, d'une part, parce que je me place dans la perspective de la problématique du financement de l'achèvement complet des travaux du RER sur les lignes 124 et 161 et des priorités wallonnes, et, d'autre

part, parce que le Comité exécutif des ministres de la mobilité n'a pas encore reçu de réponse à ses demandes formulées relativement aux coûts des infrastructures RER déjà réalisés.

À ce jour, ce courrier est aussi resté sans suite.

Il est à mes yeux essentiel que le Parlement de Wallonie et le Gouvernement connaissent très rapidement le budget exact déjà consacré aux infrastructures RER, le budget précis qu'il faut encore consacrer pour l'achèvement complet des deux lignes 124 et 161 et les sources financières pour le couvrir, parmi lesquelles celles proposées à plusieurs reprises par la Wallonie provenant de la gare de Gosselies et du reliquat du *park and ride* de Louvain-la-Neuve, le budget qui sera réservé aux priorités wallonnes du prochain plan pluriannuel d'investissement et aux priorités wallonnes du prochain plan de transport.

Selon les informations dont je dispose, le milliard d'euros cité par le ministre Bellot est suffisant, à condition d'être consacré exclusivement au RER. Malheureusement, cela ne semble pas être la position du Fédéral, puisque la clé 60/40 est à ses yeux toujours d'application.

Il me paraît évident que la Wallonie n'acceptera pas de participer au préfinancement du RER si elle ne dispose pas de toutes les garanties quant à son achèvement complet dans des délais raisonnables.

Concernant le nouveau Plan pluriannuel d'investissement maintenant., la cellule technique du comité d'investissement a procédé à l'examen des 147 fiches proposées par la SNCB, Infrabel et les trois Régions. Ces fiches n'ont fait l'objet d'aucun classement par ordre de priorité, car la cellule technique a dû travailler sans connaître l'enveloppe budgétaire mise à disposition de la SNCB et d'Infrabel. Le coût de réalisation de ces 147 projets est, dès lors, plus que vraisemblablement supérieur à cette enveloppe budgétaire.

Infrabel et la SNCB ont été chargées par le cabinet Bellot d'opérer un arbitrage entre les projets afin de respecter leur propre équation budgétaire. Ce travail est toujours en cours à Infrabel. Il ne devrait pas être connu avant son conseil d'administration de fin de ce mois d'octobre 2016 au plus tôt.

Il appartiendra alors au cabinet du Ministre Bellot de lancer les invitations pour que le Comité stratégique de la cellule d'investissement se réunisse en application de l'article 4 de la loi du 3 août 2016 portant des dispositions diverses. Le Comité aura 60 jours pour remettre son avis. Il va de soi que le représentant au sein de ce comité stratégique désigné par le Gouvernement wallon lui soumettra pour décision une proposition avant la fin du terme de 60 jours. Autant dire que l'approbation de ce nouveau plan d'investissement ne

pourra pas avoir lieu en 2016.

S'agissant maintenant du plan de transport, la SNCB a reçu des trois Régions et durant les *road shows* qu'elle a organisés dans les 10 provinces du pays, 129 demandes qui, selon ses propres calculs représentent 11 600 000 trains/kilomètres pour un coût estimé de 172 millions d'euros annuels. Ces 129 demandes s'ajoutent aux propres propositions de la SNCB.

La SNCB n'a pas encore communiqué l'analyse de chacune de ces 129 demandes ni leur coût individuel.

Le Comité exécutif des ministres de la Mobilité du 30 septembre auquel le cabinet du Ministre Di Antonio a participé pour compte de la Wallonie a demandé à connaître toutes ces informations pour le 31 octobre 2016 au plus tard. Le Comité exécutif de ce mois de novembre prochain pourra alors en pleine connaissance de cause prendre les décisions requises et en informer la SNCB en vue d'une approbation par son conseil d'administration de décembre 2016.

Dans ce dossier, il faudra que le ministre fédéral de la Mobilité dévoile l'enveloppe budgétaire supplémentaire qu'il mettra à la disposition de la SNCB. À ce jour, rien n'est connu, c'est dire l'incertitude dans laquelle nous nous trouvons tous.

Je crois, Mesdames et Messieurs les parlementaires, que le Gouvernement fédéral est maintenant dans l'obligation de mettre les cartes sur table. Ces cartes, nous en avons tous la conviction, sont principalement d'ordre budgétaire. Ces budgets, d'investissement pour le futur PPI, pour l'achèvement complet du RER, et pour le financement des missions de service public du nouveau Plan de transport seront-ils à la hauteur des attentes de la population ? C'est cela la véritable question. Telle est en tout cas la réponse que le Gouvernement wallon attend avec impatience, deux ans après la mise en place du Gouvernement fédéral. Sans en connaître les traductions pour la politique ferroviaire, je ne suis pas certain que les décisions budgétaires prises par le Gouvernement fédéral, ce week-end, sont de nature à nous rassurer.

J'en viens maintenant au dossier du Thalys wallon évoqué par Madame Leal Lopez.

Le Gouvernement wallon, en sa séance du 12 mai 2016, a retenu la revendication de la remise en route du Thalys wallon à la cadence de deux trains par jour et par sens. Toutes les revendications exprimées par le Gouvernement wallon ont été communiquées au ministre Bellot et à l'administrateur délégué de la SNCB le 8 juin dernier.

Le Gouvernement fédéral refuse encore et toujours de relancer la mise en service du Thalys wallon. Il se cache derrière trois arguments :

- les rames destinées au Thalys wallon ne sont pas équipées de la technologie de signalisation

ETCS ;

- une estimation budgétaire du coût de la remise en route de l'ordre de 7 à 9 millions d'euros par an ;
- le fait que la marque Thalys est exploitée par une société anonyme THI factory détenue à 60 % par la SNCF et seulement à 40 % par la SNCB, laquelle ne peut pas imposer à THI factory ladite remise en service.

Le Ministre Bellot jusqu'à ce jour refuse de prendre en considération le fait que parmi les missions de service public de la SNCB reprises à l'article 156 de la loi du 21 mars 1991 figure le transport de voyageurs assuré par les trains du service ordinaire ainsi que les dessertes intérieures par les trains à grande vitesse.

La logique voudrait que lorsque la loi prévoit une mission de service public, un article budgétaire soit alimenté pour la couvrir.

Ce n'est manifestement pas celle suivie par le précédent ministre fédéral de la Mobilité pas plus que par l'actuel.

Dans ce cas, il serait plus transparent pour tous qu'il propose au Parlement fédéral de modifier cet article 156 en supprimant toute référence aux trains à grande vitesse.

Même si cela est contraire à mes demandes, au moins cela aurait le mérite de la clarté.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Leal Lopez.

**Mme Leal Lopez** (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. En tout cas, je regrette que le Gouvernement flamand se désinvestisse comme cela de la Wallonie et, en tout cas, l'on sait tous – et l'on en a largement parlé dans cette commission – que le Thalys est une porte d'entrée pour la Wallonie et son image est quelque peu altérée.

Je ne sais pas ce qu'est devenue en tout cette motion, mais je voudrais rappeler que le Parlement avait voté une motion autour du Thalys. En tout cas, je vous encourage, Monsieur le Ministre, à continuer à plaider comme vous le faites à plusieurs reprises auprès du Fédéral. Je m'étonne qu'il n'y ait jamais de réponse. Vous parliez que vous avez interpellé par rapport au RER il y a un an, que vous avez eu 22 questions à M. Bellot, que l'on ne sait pas trouver des priorités pour la Wallonie parce qu'il n'y a pas de budget. Il y a les problèmes avec le Comité stratégique qui doit se positionner après 60 jours. Quand j'entends tout cela, je me dis, où va-t-on ?

On sait en tout cas que le Thalys et le RER sont vraiment importants pour la Belgique. On s'arrête à 60 % au niveau du Thalys pour les parts SNCF et 40 %

pour les parts SNCB et que tout cela soit un blocage et des discussions et que l'on ne puisse pas avancer, je trouve vraiment cela dommage pour notre Wallonie.

Monsieur le Ministre, vous avez vraiment beaucoup de courage, mais je sais que vous êtes tenace et j'espère que l'on trouvera en tout cas une solution.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Stoffels.

**M. Stoffels (PS).** - À écouter la réponse que le ministre m'a donnée, je me pose des questions. S'il fait bien de placer les éoliennes sur des aires de repos ou le long des autoroutes, je propose que vous placiez les éoliennes le long de la voie ferrée. Vraiment ! Pourquoi ? Tant que l'on n'a pas le budget qui soit communiqué ou tant que l'on n'a pas de budget précis, l'on peut dire que tous les plans et tous les objectifs avancés par l'autorité fédérale, ce n'est que du vent. Ne pas transformer tout ce vent en énergie, c'est impardonnable !

**QUESTION ORALE DE M. PUGET À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
FORMATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
DANS LES ÉCOLES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la formation à la sécurité routière dans les écoles ».

La parole est à M. Puget pour poser sa question.

**M. Puget (Indépendant).** - Merci Madame la Présidente. Je voudrais juste faire une petite parenthèse pour M. le Ministre et pour vous, Madame la Présidente, et pour les services du Greffe. L'incident de ce matin ne met pas en cause les compétences de M. le Ministre, ni les vôtres, ni celles du Greffe. Voilà.

Depuis la rentrée, des écoles ont dispensé leurs formations à la sécurité routière et auront chacune un référent en matière de sécurité routière qui aura la charge de gérer l'éducation à la mobilité et sécurité routière, l'EMSR dans son école.

Les trois objectifs sont :

- renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique ;
- apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, d'abord en théorie, comme le Code de la route, comportements anticipatifs ;
- exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs

besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société, sociaux et environnementaux.

Vous avez dit être prêt à payer la formation dans les écoles, Monsieur le Ministre.

Confirmez-vous ces informations ? Quels sont les contacts que vous avez, à l'heure actuelle, avec votre homologue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Mme la Ministre Schyns ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, votre double question touche les trois volets différents suivants de la formation à la sécurité routière dans les écoles :

- ce qui existe déjà à l'heure actuelle au travers des communes et du monde associatif que la Wallonie soutient depuis un certain temps ;
- le dossier dit EMSR pour éducation à la mobilité et à la sécurité routière qui fait l'objet d'un accord de coopération en cours de signature
- le dossier dit CEP pour les cellules d'éducation et de prévention qui étaient jusqu'à présent assurées par la Police fédérale.

Le dossier dit « CEP » pour cellules Education et Prévention qui était jusqu'à présent assuré par la Police fédérale.

Revenons sur ces divers éléments.

Pour le premier volet, c'est effectivement au travers des crédits régionaux dévolus à la sécurité routière que des actions de prévention et de sensibilisation ont déjà lieu, dans les écoles, depuis de nombreuses années. Ce sont des ASBL et les communes wallonnes qui, par le biais d'arrêtés de subvention, mènent ces projets.

Dans le cadre du budget initial 2017 de la Wallonie, dans mes compétences, je proposerai de maintenir des crédits suffisants sur le fonds de la sécurité routière notamment pour permettre de pérenniser ces dispositifs. Un appel à projets officiel mené par la DGO2 du Service public de Wallonie, je le rappelle, existe et est publié chaque année sur le portail internet de la Wallonie.

Pour le deuxième volet, conformément à ce qui est annoncé dans vos questions, un accord de coopération est également bien en cours de validation entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Région bruxelloise. Mes homologues compétentes sont donc bien Mesdames Schyns et De Baets. Nos Cabinets entretiennent des liens étroits, et c'est d'ailleurs la Wallonie qui a piloté les négociations sur ce dossier. Je m'en réjouis.

Concrètement, ce partenariat portera :

- Sur un échange de bonnes pratiques en matière de formation à la sécurité routière dans ces différentes entités ;

- Sur le fait que les Régions vont s'engager à appliquer un continuum pédagogique coordonné pour permettre d'apprendre aux enfants des notions de mobilité et de sécurité routière dans un cadre référentiel commun, approuvé par le corps enseignant.

De plus, des formations données – au niveau régional – par la DGO2 du Service public de Wallonie permettront, à charge des crédits dont j'ai la gestion, de former les professeurs à devenir de véritables référents « E.M.S.R. » - Éducation à la Mobilité et à la Sécurité routière - dans les écoles.

Pour répondre à une de vos sous-questions, les premières formations ont bien été données, à Namur, au siège du SPW DGO2, ces dernières semaines. Néanmoins, il est prématuré de considérer que les écoles, en général, sont toutes prêtes à donner des formations de sécurité routière à leurs élèves. Nous ne sommes qu'au début d'un long processus, voulu et défendu de longue date, mais entamé concrètement, après toutes les étapes administratives nécessaires, depuis peu...

Pour le troisième volet qui concernant la mission des cellules Éducation et Prévention, anciennement assurée par la Police fédérale, je ne peux que vous confirmer les éléments suivants : jusqu'ici, la Police fédérale pilotait ces CEP. Le rôle de ces cellules était d'organiser des actions de sensibilisation, de formation et de prévention à la sécurité routière dans les écoles, et ce tant en Région flamande qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces actions intervenaient, évidemment, en complément de ce que le secteur associatif et les pouvoirs locaux peuvent déjà réaliser, au cas par cas. Celles-ci comprenaient également les opérations en lien avec les « voitures-tonneaux », qui étaient gérées par le personnel policier CEP.

Lors de la sixième réforme de l'État, le transfert de cette mission a été décidé, mais il n'y a pas eu de transfert de budget ou de ressources humaines à destination des Régions, dans le cadre des négociations faites au moment de la mise en place de la réforme.

Le 14 mars 2016, j'ai donc pris l'initiative d'adresser un courrier officiel à Monsieur le Vice-premier ministre et Ministre de l'Intérieur Jan Jambon, lui signalant que les médias avaient fait état d'une prochaine suppression de la Cellule Éducation et Prévention. Les Médias.

Une réponse n'a été fournie de sa part que le 16 juin dernier.

Cette réponse confirmait sa volonté de ne plus accorder, à l'avenir, de moyens, tant en ressources humaines que financiers, pour ce service. La

suppression de la « Cellule Education et Prévention » de la Police fédérale fait partie des vingt mesures phares prises, en la matière, par le Conseil des ministres et Gouvernement fédéral afin de réorienter les missions prioritaires de la Police. Les « CEP » étaient, je le rappelle, composés d'une dizaine de policiers.

Cette réponse officielle, tardive, aurait pu générer un retard important dans l'avancement et la recherche de solutions pour ce dossier, au niveau régional.

Dans la poursuite des objectifs d'amélioration de la sécurité routière, il m'a semblé nécessaire et indispensable de continuer à éduquer les enfants et les jeunes, le plus tôt possible, et de leur donner les meilleures formations à cet effet. J'ai donc tout fait pour pouvoir maintenir une présence de policiers en uniforme dans les écoles, car il s'agit de professionnels de la Sécurité routière.

Après analyse, il a été possible de maintenir le service, au travers d'un accord en cours de finalisation avec les cinq Gouverneurs de Province, afin de garder une cellule axée sur l'éducation à la sécurité routière au sein de chaque province, rattachée directement aux Gouverneurs, en lien avec leur mission en terme de sécurité. Ces actions seront réparties dans les écoles présentes dans chaque province.

Pour votre parfaite information, la Flandre a fait le choix de confier une équivalence de ces missions à son administration, ce qui a pour conséquence que les élèves de l'enseignement fondamental ne seront plus en contact avec des policiers « en uniforme ».

En conclusion, les actions des associations et des communes auprès des jeunes auxquelles on peut adjoindre vie label « BackSafe » que j'ai moi-même initié avec l'AWSR, se verront complétées par une présence policière maintenue, en Wallonie, dans les écoles, le tout encadré par un concept parfaitement homogène d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière, qui permettra à des professeurs de se former eux-mêmes, pédagogiquement, en la matière, sous la houlette de mon administration, avec un référentiel pédagogique commun, éprouvé par les experts de l'enseignement.

Je suis plutôt satisfait de pouvoir, par ces actions complémentaires, renforcer la formation à la sécurité routière dès le plus jeune âge et durant tout le cursus scolaire.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Puget.

**M. Puget** (Indépendant). - Bravo Monsieur le Ministre. Bravo. Il faut reconnaître. Bravo.

Moi aussi quand je fais quelque chose de mal, je me fais engueuler, quand je fais quelque chose de bien j'aime aussi bien que l'on me le dise, de temps en temps. Petite parenthèse qui ne doit pas être obligatoirement

mentionnée dans le PV. Au cas où ma femme le lirait. Ce ne doit pas être non plus dans le PV, merci.

Par contre vous avez bien confirmé que vous aviez un petit budget, M. Prévot, Monsieur le Ministre, cela me réjouit. Pouvez-vous confirmer que les communes auront plus à mettre la main à la poche, parce qu'aujourd'hui c'est les communes qui mettent la main à la poche depuis déjà de nombreuses années ? Je vous ai entendu dire, et vous avez confirmé, les communes payent actuellement et que vous aviez un petit budget, mais parce que l'on a une idée de la petite rawette que vous avez trouvée.

*(Réactions de M. le Ministre Prévot)*

D'accord, Monsieur le Ministre, avec grand plaisir. J'essayerai de trouver la ligne dans la brique, mais je la trouverais, je la trouverais.

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE SITE  
INTERNET DÉDIÉ AUX ÉCOLES DE CONDUITE  
AGRÉÉES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le site Internet dédié aux écoles de conduite agréées ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

**Mme De Bue (MR).** - Monsieur le Ministre, vous êtes, évidemment, informé que la Région wallonne a reçu la compétence de la tutelle des auto-écoles et de la législation « permis de conduire » le 1er juillet 2014.

Avant cette date, le SPF Mobilité et Transport disposait d'un site web où il mettait à jour régulièrement la liste des auto-écoles agréées avec leur numéro d'agrément, le nom de leur directeur et d'autres renseignements utiles pour le citoyen. Cette liste couvrait, à l'époque, l'ensemble du pays.

Maintenant que cette matière est régionalisée, cette information n'est pas disponible, semblerait-il. Je n'ai pas trouvé non plus sur le site Internet de la Région et j'ai donc eu aussi des personnes qui m'ont contactée à ce sujet demandant pourquoi ce n'était pas possible à partir du site de la Région wallonne. Ne croyez-vous pas qu'il serait utile de remettre un tel service en application ? Où en êtes-vous dans la publication de ces informations sur le site Internet de la Région wallonne ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, tout d'abord, il est utile de rappeler que les auto-écoles sont des entreprises privées. Dès lors, il est clair qu'elles se font connaître aux candidats à la formation à la conduite indépendamment d'une publication officielle d'une liste d'auto-écoles agréées sur le site d'un service public.

Ensuite, pour votre information, à l'époque du SPF Mobilité et Transport, plusieurs listes divergentes circulaient.

De ce fait, depuis la régionalisation de la matière en 2015, mon administration a préféré vérifier et consolider les informations avant de les mettre en ligne.

Mon administration finalise actuellement le collationnement et une liste actualisée sera tout prochainement mise en ligne.

Cela fera partie de l'information destinée aux candidats au permis de conduire.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme De Bue.

**Mme De Bue (MR).** - J'avais un peu peur de votre réponse à l'entame de votre réponse, parce que je pense que c'est utile de publier ce genre d'information dans la mesure où ces écoles sont agréées, il y a quand même un contrôle qui est fait et cela permet aussi d'éviter certaines arnaques peut-être qui pourraient concerner le citoyen.

Voilà je me réjouis que ce sera fait dans les prochains jours. J'attire l'attention, j'ai dit ce matin lors des débats sur la note de politique générale cela fait quand même un certain nombre de mois, si pas d'années, près de deux ans que la matière est régionalisée. C'est quand même un service important pour les citoyens. J'ose espérer que vous ferez diligence de la publication de ces informations. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
FORMATION ÉDUCATIVE À LA CONDUITE  
COMME ALTERNATIVE AUX AMENDES  
ROUTIÈRES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la formation éducative à la conduite comme alternative aux amendes routières ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

**M. Daele (Ecolo).** - Monsieur le Ministre, il existe

aujourd'hui pour les procureurs du Roi la possibilité légale de proposer des formations en alternative aux perceptions immédiates, essentiellement utilisées dans le cas des excès de vitesse.

Concrètement, celui qui se prend un excès de vitesse, il reçoit un courrier où l'on lui propose soit de payer l'amende, soit on va suivre une petite formation donnée par une ASBL.

Cette disposition découle de l'article 65, § 1 de la loi relative à la police de la circulation routière, modifiée par la loi du 9 mars 2014.

Cette disposition est appliquée de manière inégale en Wallonie, en fonction des zones de police dans lesquelles les infractions sont constatées, d'une part parce qu'il faut d'abord la volonté du procureur et, d'autre part, la volonté de la zone de police. Dans ce cadre, il apparaît que suite au transfert de compétence de la sixième réforme de l'État, c'est à la Wallonie de donner un agrément aux opérateurs dispensant cette formation alternative.

Confirmez-vous ce fait ? Si oui, qu'en est-il de l'avancement de ce dossier ?

Par ailleurs, vous menez une réflexion avec les autorités judiciaires sur l'opportunité de traiter, au niveau de la Wallonie, certains excès de vitesse sous forme d'amende administrative afin d'éviter l'impunité dans les parquets où ils ne sont plus en capacité de poursuivre.

Pouvez-vous m'indiquer ce qu'il en est pour cette possibilité de formation alternative dans le cadre de cette réflexion d'amende administrative wallonne ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je suis très respectueux des compétences de chacun et notamment celles des autorités judiciaires. Le système de sanction actuel est un système entièrement géré par le Fédéral. Dans le cadre de ce système géré par les services de police, le SPF Intérieur, les autorités judiciaires, le SPF Justice, je laisse le fédéral gérer les propositions d'alternatives à la sanction et leurs modalités.

J'ajoute qu'aucun opérateur ou autorité judiciaire ne m'a demandé d'organiser une reconnaissance d'opérateur de formation alternative dans ce système fédéral, j'insiste. Par contre, je prépare effectivement un système d'amendes administratives pour les infractions routières régionalisées. Dans ce cadre, la Wallonie prévoit la possibilité d'une alternative à la sanction financière qui consiste à suivre une formation éducative. J'aurai donc l'occasion de revenir sur le sujet.

Les opérateurs dispensant cette formation alternative seront, bien entendu, reconnus par la Wallonie.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Daele.

**M. Daele** (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre.

#### **QUESTION ORALE DE MME DE BUE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'IMMATRICULATION DES CAMIONS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme **De Bue** (MR). - à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'immatriculation des camions ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

**Mme De Bue** (MR). - Monsieur le Ministre, la régionalisation de cette matière semble poser quelques problèmes en termes d'immatriculation des camions. La DIV est un service qui dépend du Fédéral et le service des certificats de conformité, le COC, dépend de la Région wallonne.

Il s'avère, d'après un cas relayé par la presse, qu'il y a des difficultés de circulation d'informations entre les deux services. Les services du COC ont annoncé une fermeture du 22 au 27 septembre pour cause de transfert du serveur. Il a confirmé en date du 7 octobre qu'il était toujours dans l'impossibilité d'immatriculer des camions, car la procédure était toujours en phase de test et qu'il faudrait encore patienter quelques jours.

Elles doivent obtenir ce certificat de conformité qui permet ensuite d'obtenir l'immatriculation auprès de la DIV. Il y a, semblerait-il, des entreprises qui ont été lésées. S'agit-il d'un accident au hasard ou y a-t-il vraiment un problème au niveau de l'organisation des services ?

Quand ce service pourra-t-il être opérationnel ? Y a-t-il eu des plaintes à ce sujet ? Avez-vous des informations à me fournir sur le nombre de demandes qui n'ont pu être rencontrées par l'administration ? Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, à votre question « le problème se situait-il bien au niveau de l'administration wallonne ? », c'était une des questions de M. Onkelinx qui devait normalement la poser conjointement avec vous, comme ma réponse est commune, je vous en livre tous les éléments.

Le problème se situait-il bien au niveau de l'administration wallonne ? La réponse est « non ».

La mission du service homologation de mon administration est de délivrer les homologations et les fiches de réception pour ces véhicules ont bien été délivrées dans les temps. Le problème se situe au niveau de la transmission des données informatisées vers la DIV, transfert de données qui est sous la gestion du Fédéral.

Espérant solutionner rapidement le problème, le service d'immatriculation n'a pas activé les systèmes alternatifs prévus et opérationnels. Notez que le souci s'est posé pour l'ensemble des demandes d'immatriculation. Ce n'était pas limité aux demandes d'immatriculations wallonnes.

À ma connaissance, le problème est heureusement résolu et le service pleinement opérationnel depuis ce vendredi 14 octobre. Au niveau wallon, je puis vous assurer que le service d'homologation est rendu en continu et, aux dires des acteurs eux-mêmes, fonctionne d'ailleurs beaucoup mieux en Wallonie que dans les autres Régions et mieux qu'avant la régionalisation.

Je ne peux toutefois pas vous donner d'indication concernant l'ampleur des demandes d'immatriculation retardées, puisqu'il s'agit d'une matière fédérale. Tout comme vous, je déplore ce dysfonctionnement qui met en difficulté certaines entreprises et usagers en demande d'une immatriculation de véhicule, ainsi que la fausse information attribuant erronément la responsabilité de ce dysfonctionnement à l'administration wallonne.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme De Bue.

**Mme De Bue (MR).** - Monsieur le Ministre, je me réjouis à double titre, d'une part, que le dysfonctionnement ne relève pas des compétences de la Région wallonne. On peut se réjouir quand la Wallonie fonctionne bien et je suis parmi ceux-là. La deuxième chose est que le dysfonctionnement semble régler et que les immatriculations peuvent reprendre le cours des choses. J'espère que, comme on dit, l'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES  
NOUVEAUX MOYENS DE DÉPLACEMENT »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les nouveaux moyens de déplacement ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

**Mme De Bue (MR).** - Monsieur le Ministre, cela concerne les nouveaux moyens de déplacement. La Région wallonne a publié, conjointement avec Ethias, un document intitulé : « À vélo, ne manquez pas d'assurance », ayant pour but d'informer les cyclistes sur les assurances pouvant les couvrir en fonction de leur utilisation. Ce document s'adresse aux écoles, aux citoyens, aux entreprises et a l'avantage d'être clair et de se baser sur des cas concrets qui parlent facilement aux gens.

Il y a de plus en plus de moyens de transport alternatif à la voiture, au transport en commun, mais aussi au vélo puisque l'on croise de plus en plus de personnes sur des hoverboards, gyropodes et autres, ainsi que sur des roues, je ne sais plus le nom. On les voit parfois sur les trottoirs et sur la route. Ces nouveaux usagers de la route sont parfois des enfants, parfois des adultes.

Vous avez déjà répondu à mon collègue, M. Destrebecq, dans une réponse à une question écrite, certaines informations concernant le statut de l'engin, s'il est motorisé ou pas. S'il est motorisé, il permet de dépasser la vitesse de 18 kilomètres/heure, celui-ci est classifié comme vélomoteur et doit répondre aux mêmes exigences.

Certains de ces moyens de locomotion doivent donc être considérés comme cyclomoteurs et d'autres pas, certains sont adaptés aux enfants et d'autres pas et tous ces engins n'exigent pas les mêmes prises d'assurances. Or au vu de l'utilisation que beaucoup en font, il semblerait que peu de personnes sont informées des règles à adopter face à leur utilisation.

Par rapport à ce type de sensibilisation d'informations, envisagez-vous la réalisation d'un document semblable à celui publié pour les vélos ? Disposez-vous d'informations quand à l'implication dans des accidents de la route de ces moyens de transport ? Ne pensez-vous pas qu'il soit important de rappeler – ou parfois d'informer – les citoyens sur les règles en matière de sécurité routière concernant l'utilisation de ces nouveaux modes de transport ? Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, les nouveaux moyens de déplacement font l'objet de campagnes d'information. Par exemple, l'émission *Contacts* intitulée « Les engins de déplacement » diffusée sur la *RTBF* le week-end du 30 juillet dernier a traité le sujet : assurance ou pas, lieux de déplacements sur la voie publique, casque ou pas, droits et devoirs.

Pour rappel, les émissions *Contacts* produites par la

police fédérale, l'Agence wallonne pour la sécurité routière et Bruxelles Mobilité sont disponibles sur Internet. S'agissant de nouveautés, nous ne disposons pas encore d'assez de recul pour évaluer l'impact de ces engins de déplacement en termes d'accidents de la circulation ou de sécurité routière en général.

L'information est d'autant plus importante qu'il s'agit de nouveaux engins de déplacement. L'Agence wallonne pour la sécurité routière est et restera particulièrement attentive à ces nouveaux modes de déplacement pour évaluer les meilleures campagnes de sensibilisation à mener en la matière.

Dans ce cadre, je retiens votre suggestion qui me paraît intéressante et je demanderai à mon administration et à l'AWSR d'examiner la possibilité de la mettre en œuvre lorsque le recul sera suffisant pour que le document soit efficace.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme De Bue.

**Mme De Bue (MR).** - Merci pour votre réponse, Monsieur le Ministre. C'est vrai qu'il y a énormément de nouveaux moyens et cela évolue très vite. On voit de plus en plus de personnes utiliser, que ce soit même dans les petites villes, ce type de moyen de transport. J'ai un peu été interpellée par les 18 kilomètres par heure parce qu'il y en a qui roulent moins vite que cela, mais c'est déjà très rapide pour avoir un accident et être sérieusement blessé, parce qu'en fait, les usagers n'ont pas l'habitude de ce type de moyen de transport et à la limite, même si ces usagers sont plus prudents, les autres ne connaissent pas suffisamment ce type de moyen de transport. Je pense peut-être même aux cyclistes, mais aussi aux automobilistes et il y a quand même de gros risques.

Je suis personnellement concernée avec de jeunes adultes, les parents ne connaissent pas suffisamment la législation et il est donc important de bien suivre cela, même si on n'a pas encore beaucoup de recul parce que, quelque part, on va parfois être dépassé par la réalité.

Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas sans savoir que l'IBSR étudie la question sur les risques liés à la sécurité publique et fera des recommandations notamment au niveau de la législation des infrastructures et il serait bien qu'il y ait une belle collaboration avec l'AWSR pour éviter les doubles emplois et d'être efficace sur ce sujet. Je pense que dans des grandes villes aussi, comme Namur, c'est aussi une question importante en termes de mobilité alternative et je vous invite donc à être vigilant sur ces questions-là.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

### *Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**Mme la Présidente.** - Les questions orales ou interpellation(s) de :

- Mme Durenne, sur « l'évolution des métiers sociaux en parallèle de l'arrivée de l'assurance Autonomie » ;
- Mme Durenne, sur « les travailleurs sociaux » ;
- Mme Bonni, sur « l'avenir du secteur de l'aide à domicile » ;
- Mme De Bue, sur « les soins à domicile » ;
- M. Dufrane, sur « la fermeture de la résidence Massimo à Gosselies » ;
- Mme Durenne, sur « le Programme quinquennal de promotion de la santé » ;
- Mme Morreale, sur « le module de formation en environnement santé » ;
- Mme Morreale, sur « la désignation du comité d'experts dans le cadre d'une suspicion de clusters de cancers à Fernelmont » ;
- Mme Trotta, sur « le plan Autisme » ;
- M. Prévot, sur « l'accès à l'emploi pour les personnes handicapées au sein des pouvoirs locaux » ;
- Mme Vienne, sur « le secteur de l'aide alimentaire » ;
- Mme Trotta, sur « la carte européenne pour les personnes handicapées » ;
- Mme Lambelin, sur « les hommes victimes de violences conjugales » ;
- M. Lefebvre, sur « l'homophobie croissante » ;
- M. Desquesnes, sur « l'impact du trafic des poids lourds sur les voiries hors réseau SOFICO » ;
- M. Desquesnes, sur « la liaison entre RN57 et RN42 » ;
- M. Onkelinx, sur « la délivrance par la Région des certificats de conformité des camions » ;
- Mme De Bue, sur « la régionalisation de la formation à la conduite » à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sont transformées en questions écrites.

### *Interpellations et questions orales retirées*

**Mme la Présidente.** - Les questions orales ou interpellations de :

- Mme Defrang-Firket, sur « la lutte contre l'hépatite C » ;
- Mme Galant, sur « le sevrage tabagique » ;
- Mme Galant, sur « le Plan wallon forte chaleur » ;
- M. Warnier, sur « les pistes avancées par la

- Commission d'accompagnement pour augmenter le taux d'emploi des travailleurs handicapés » ;
- M. Crucke, sur « l'approche locale de la lutte contre la discrimination » ;
  - Mme Stommen, sur « la restauration du Grand Théâtre de Verviers » ;
  - Mme Defrang-Firket, sur « le plan de gestion des quatre sites miniers wallons reconnus par l'UNESCO » ;
  - M. Crucke, sur « les difficultés relatives au dossier de la tour Henri VIII de Tournai » ;
  - M. Henry, sur « les projets d'éoliennes sur les aires d'autoroutes » ;
  - M. Dodrimont, sur « le projet du pont de Tilff » ;
  - M. Dodrimont, sur « les opérations de renflouage de la péniche d'Ougrée et leurs coûts » ;
  - M. Henry, sur « les projets de développement du rail en Wallonie » ;
  - Mme Leal Lopez, sur « la sécurité des ouvriers de chantier le long des routes » ;
  - Mme Leal Lopez, sur « l'utilisation du

smartphone au volant par les jeunes » ;

- Mme Leal Lopez, sur « les accidents impliquant des enfants sur le chemin de l'école » ;
- M. Warnier, sur « les cours d'éducation à la sécurité routière » ;
- Mme Galant, sur « les voitures intelligentes » ;
- Mme Galant, sur « le nombre d'accidents de la route en zone rurale » ;
- Mme Galant, sur « les vélos électriques » ;
- Mme Galant, sur « les panneaux de signalisation « stop » » à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 18 heures 12 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

Mme Véronique Bonni, PS  
M. Jean-Luc Crucke, MR  
M. Matthieu Daele, Ecolo  
Mme Valérie De Bue, MR  
Mme Véronique Durenne, MR  
M. Pierre-Yves Jeholet, MR  
M. Joëlle Kapompole, Présidente  
M. Philippe Knaepen, MR  
Mme Clotilde Leal Lopez, cdH  
M. Nicolas Martin, PS  
Mme Marie-Françoise Nicaise, MR  
M. Alain Onkelinx, PS  
Mme Sophie Pécriaux, PS  
M. Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine,  
M. André-Pierre Puget, Indépendant  
Mme Véronique Salvi, cdH  
M. Edmund Stoffels, PS  
M. Nicolas Tzanetatos, MR  
Mme Christiane Vienne, PS  
M. Jean-Paul Wahl, MR

## ABRÉVIATIONS COURANTES

Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances
UNIPSO	Union des entreprises à profit social
VAPH	Het Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap
APA	allocation pour l'aide aux personnes âgées
ASBL	Association Sans But Lucratif
ASPH	Association Socialiste de la Personne Handicapée
AViQ	Agence pour une Vie de Qualité
AWaP	Agence wallonne du patrimoine
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
AWSR	Agence wallonne pour la Sécurité routière
BAP	budget d'assistance personnelle
BDO	Binder Dijker Otte & Co
CAWaB	Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles
CCTB	Cahier des charges-type Bâtiments
CEP	cellules d'éducation et de prévention
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (accord économique et commercial global)
CHR	Centre Hospitalier Régional
CHU	Centre Hospitalo-Universitaire/Centre Hospitalier Universitaire
COC	Service des certificats de conformité
Cocof	Cocof Commission communautaire française
CoDT	Code du Développement Territorial
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes / Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées
CSD	Centrale de soins à domicile
CWASS	Conseil wallon de l'action sociale et de la santé
DGO1	Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
DGO2	Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie
DIV	Direction pour l'Immatriculation des Véhicules
DPB	Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens
E.M.S.R.	Éducation à la Mobilité et à la Sécurité routière
ENNHRI	European Network of National Human Rights Institutions
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne
FAMIFED	Agence fédérale pour les allocations familiales
FASD	Fédération d'Aide & Soins à Domicile
FEDEMOT	Fédération des motocyclistes
FEDOM	Fédération wallonne de services d'aide à domicile
FGTB	Fédération Générale du Travail de Belgique
FIA	Federation Internationale de l'Automobile
GHDC	Grand hôpital de Charleroi
GSK	GlaxoSmithKline
Gwh	gigawatt-heure
ICN	Institut des comptes nationaux
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
INEA	Innovation & Networks Executive Agency
Infrabel S.A.	société anonyme de droit public en charge de l'infrastructure ferroviaire
ISPPc	Intercommunale de Santé Publique du Pays de Charleroi
KCE	Centre fédéral d'expertise des soins de santé

MAHA	Model for automatic hospital analyses
MC	Mutualité chrétienne
MR-MRS	maison de repos et maison de repos et de soins
OIP	organismes d'intérêt public
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PEREX	le centre de trafic de la Région wallonne
PPP	partenariat public-privé
PV	procès verbal
RAVeL	Réseau Autonome Voie Lente
RER	Réseau Express Régional
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
SAFA	Service d'aide aux familles et aux aînés
SANEF	Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France
SEC 2010	nouveau système européen des comptes nationaux et régionaux
SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
SOFICO	Société régionale wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SOWALFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SPF	services publics fédéraux
SPW	Service public de Wallonie
SUSA	Service universitaire spécialisé pour personnes avec autisme
UCM	Union des Classes moyennes